

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 28 septembre 2007 modifiant l'arrêté du 5 février 2007 modifié relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus de l'influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité

NOR : AGRG0766786A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu l'arrêté du 5 février 2007 modifié relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus de l'influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité ;

Vu l'avis de l'Agence française de la sécurité sanitaire des aliments en date du 30 août 2007,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le deuxième alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 5 février 2007 susvisé est rédigé comme suit :
« Les communes composant les zones à risque particulier prioritaires figurent en partie 1 de l'annexe 5 et les communes composant les zones à risque particulier complémentaires figurent en partie 2 de la même annexe. »

Art. 2. – L'article 6 de l'arrêté du 5 février 2007 susvisé est modifié comme suit :

I. – Le premier alinéa du 1 (c) est rédigé comme suit :

« Dans les zones à risque particulier prioritaires, au niveau modéré : ».

II. – Le premier alinéa du 2 est rédigé comme suit :

« Les rassemblements d'oiseaux organisés à l'occasion des foires, marchés, expositions, concours ou diverses démonstrations publiques sont interdits dans les zones à risque particulier prioritaires dont la liste figure en partie 1 de l'annexe 5 à partir du niveau modéré du risque épizootique et sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du niveau élevé. »

III. – Le deuxième alinéa du 2 est rédigé comme suit :

« Quand l'interdiction des rassemblements ne touche que les zones à risque particulier prioritaires, la participation des oiseaux provenant d'élevages situés dans ces zones à des rassemblements ayant lieu sur le reste du territoire est interdite. »

Art. 3. – L'annexe 4 de l'arrêté du 5 février 2007 susvisé est remplacée par l'annexe A du présent arrêté.

Art. 4. – L'annexe 5 de l'arrêté du 5 février 2007 susvisé est remplacée par l'annexe B du présent arrêté.

Art. 5. – L'annexe 7 de l'arrêté du 5 février 2007 susvisé est remplacée par l'annexe C du présent arrêté.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 2007.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'alimentation,
J.-M. BOURNIGAL

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement durables,*

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la nature et des paysages,
J.-M. MICHEL

ANNEXE A

« ANNEXE 4 : MESURES DE PRÉVENTION DEVANT ÊTRE APPLIQUÉES
EN FONCTION DES NIVEAUX DE RISQUE »

Les mesures de prévention figurant à un niveau de risque sont également appliquées aux niveaux supérieurs.

NIVEAU DE RISQUE épidémiologique	DÉFINITION DU NIVEAU DE RISQUE en fonction des cas identifiés dans l'avifaune sauvage
Négligeable 1	Mesures de biosécurité : - tout propriétaire ou détenteur d'oiseaux doit prendre les mesures nécessaires afin de limiter les contacts directs ou indirects avec les oiseaux vivant à l'état sauvage ;
Négligeable 2	- l'utilisation d'eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ainsi que pour l'abreuvement des oiseaux est interdite, à moins que cette eau n'ait été traitée pour assurer l'inactivation d'un éventuel virus ; - l'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau de boisson doit se faire à l'intérieur d'un bâtiment ou au moyen de distributeurs protégés de telle façon que les oiseaux sauvages ne puissent accéder à ces dispositifs ni les souiller. Autres mesures déjà existantes : - les mesures précédentes complètent la vaccination des oiseaux des parcs zoologiques et les mesures de biosécurité relatives aux appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau, qui font l'objet d'arrêtés particuliers.
Faible	Mesures de biosécurité : - les appelants sont soumis à des mesures de biosécurité renforcée précisées par une instruction. Mesures particulières : - sont interdites sur le territoire métropolitain les compétitions internationales de pigeons voyageurs avec : - participation de pigeons originaires d'un pays où au moins un cas d'influenza aviaire à caractère hautement pathogène a été détecté sur l'avifaune sauvage ; ou - arrivée de pigeons voyageurs français lâchés depuis un pays où au moins un cas d'influenza aviaire à caractère hautement pathogène a été détecté sur l'avifaune sauvage ; ou - arrivée de pigeons voyageurs français ayant survolé un pays où au moins un cas d'influenza aviaire à caractère hautement pathogène a été détecté sur l'avifaune sauvage ; - le transport des appelants est interdit. Si une analyse du risque détermine que, dans certaines zones géographiques, l'interdiction ne s'avère pas utile à la maîtrise du risque ou si le maintien en permanence sur le site de chasse n'est pas praticable, cette interdiction peut y être rapportée dans les conditions prévues au paragraphe 3 de l'article 6.
Modéré	Mesures de biosécurité appliquées sur la totalité du territoire métropolitain : - tout détenteur d'oiseaux doit prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage. Il doit également lorsqu'il entre dans son élevage porter une tenue vestimentaire et des chaussures exclusivement réservées à cet effet. Mesures de biosécurité dans les zones à risque particulier prioritaires correspondant aux communes dont la liste figure en partie 1 de l'annexe 5 : - tout détenteur d'oiseaux est tenu de confiner ses oiseaux ou de les protéger par des filets conformément aux prescriptions techniques figurant au bas de ce tableau ; - les élevages de volailles autres que les basses-cours, qui ne peuvent appliquer les dispositions prévues à l'alinéa précédent pour les raisons mentionnées à l'article 6, appliquent les mesures du guide de bonnes pratiques figurant en annexe 7. Les détenteurs de ces élevages sont tenus de faire procéder chaque mois à une visite vétérinaire dont les modalités sont précisées ci-après ; - les modalités de la visite vétérinaire intitulée « visite vétérinaire d'inspection sanitaire des volailles et d'évaluation des mesures de biosécurité » sont les suivantes : - elle a lieu chaque mois à l'initiative et à la charge du détenteur ; - la première visite a lieu dans le mois qui suit la date de publication de l'arrêté qualifiant le niveau de risque qui l'impose ; - le vétérinaire rend compte par écrit de sa visite au directeur départemental des services vétérinaires ; - le guide de bonnes pratiques figurant à l'annexe 7 ne s'applique pas aux oiseaux hébergés dans les basses-cours et ces dernières doivent être confinées ou protégées par des filets ; - les parcs zoologiques et les détenteurs d'oiseaux d'agrément peuvent déroger au confinement dès lors qu'ils mettent en œuvre la vaccination et les mesures de biosécurité dans les conditions prévues par arrêté et précisées par instruction. Interdiction des rassemblements : - les rassemblements d'oiseaux sont interdits dans les zones à risque particulier prioritaires ; - les oiseaux provenant d'un lieu de détention situé dans les zones à risque particulier prioritaires ne peuvent participer à aucun rassemblement sur le territoire national ; - par dérogation, les oiseaux des espèces appartenant aux ordres dont la liste figure en annexe 6 sont autorisés à participer à des rassemblements qui ont lieu dans l'une des zones à risque particulier prioritaires ou à tout rassemblement sur le reste du territoire. Mesures particulières :

NIVEAU DE RISQUE épizootique	DÉFINITION DU NIVEAU DE RISQUE en fonction des cas identifiés dans l'avifaune sauvage
	- l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau est interdite. Si une analyse du risque détermine que, dans certaines zones géographiques, l'interdiction ne s'avère pas utile à la maîtrise du risque, cette interdiction peut y être rapportée dans les conditions prévues au paragraphe 3 de l'article 6. L'utilisation des appelants se fait dans le cadre de la réglementation en vigueur. Ceux-ci doivent notamment être détenus dans des conditions telles qu'aucun contact direct ou indirect avec des volailles domestiques ou d'autres oiseaux captifs ne soit possible.
Elevé	Mesures de biosécurité appliquées sur la totalité du territoire métropolitain : - tout propriétaire ou détenteur d'oiseaux doit prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage. Il est tenu de confiner ses oiseaux ou de les protéger par des filets conformément aux prescriptions techniques figurant au bas de ce tableau ; - les élevages de volailles non confinés ou non protégés par des filets mettent en œuvre les mesures de biosécurité inscrites dans le guide de bonnes pratiques figurant en annexe 7. Les détenteurs de ces élevages sont tenus de faire procéder à la visite vétérinaire mentionnée à l'article 6 du présent arrêté et dont les modalités sont précisées dans la présente annexe au chapitre relatif au niveau modéré. Cette visite est unique et doit avoir lieu dans le mois qui suit la publication de l'arrêté qui la rend obligatoire si l'élevage n'est pas situé dans l'une des zones à risque particulier ; - le guide de bonnes pratiques figurant à l'annexe 7 ne s'applique pas aux oiseaux hébergés dans les basses-cours et ces dernières doivent être confinées ou protégées par des filets ; - les parcs zoologiques et les détenteurs d'oiseaux d'agrément peuvent déroger au confinement dès lors qu'ils mettent en œuvre la vaccination et les mesures de biosécurité dans les conditions prévues par arrêté et précisées par instruction. Mesures de biosécurité appliquées dans les zones à risque particulier dont la liste figure en parties 1 et 2 de l'annexe 5 : - les détenteurs des élevages non confinés ou non protégés par des filets sont tenus de faire procéder chaque mois à la visite vétérinaire dont les modalités sont précisées dans la présente annexe au chapitre relatif au niveau modéré. Interdiction des rassemblements : - les rassemblements sont interdits sur l'ensemble de la France métropolitaine. Peuvent déroger à cette interdiction les oiseaux des espèces appartenant aux ordres dont la liste figure en annexe 6. Mesures particulières : Sont interdites sur le territoire métropolitain les compétitions de pigeons voyageurs avec : - participation de pigeons originaires d'une zone du territoire métropolitain soumise à restriction suite à la présence d'un ou de quelques cas isolés d'influenza aviaire à caractère hautement pathogène détecté sur l'avifaune sauvage dans une unité écologique ; ou - départ d'une zone du territoire métropolitain soumise à restriction suite à la présence d'un ou de quelques cas isolés d'influenza aviaire à caractère hautement pathogène sur l'avifaune sauvage dans une unité écologique ; ou - arrivée dans une zone du territoire métropolitain soumise à restriction suite à la présence d'un ou de quelques cas isolés d'influenza aviaire à caractère hautement pathogène sur l'avifaune sauvage dans une unité écologique ; ou - survol d'une zone du territoire métropolitain soumise à restriction suite à la présence d'un ou de quelques cas isolés d'influenza aviaire à caractère hautement pathogène sur l'avifaune sauvage dans une unité écologique.
Très élevé	Mesures de biosécurité appliquées sur la totalité du territoire métropolitain : - la visite vétérinaire réalisée dans le cadre du guide de bonnes pratiques sanitaires est renouvelée une fois par mois. Mesures particulières : - l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau est interdite sans dérogation possible, sur tout le territoire métropolitain ; - les compétitions de pigeons voyageurs avec un départ ou une arrivée sur le territoire métropolitain sont interdites.

Le confinement d'un élevage implique un toit étanche et des parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur par l'eau. Le jardin d'hiver avec toit étanche et paroi interdisant toute pénétration d'oiseaux sauvages est assimilé à un confinement.

La protection d'un élevage ou d'un lieu de détention d'oiseaux par des filets implique la pose de filets recouvrant l'ensemble du parcours auquel ont accès les oiseaux ; les filets et leurs supports ne doivent donner aucune possibilité aux oiseaux sauvages de se percher au-dessus des parcours ; en particulier les supports et poteaux peuvent être munis de pointes à leur face supérieure. Ces filets doivent interdire l'accès aux oiseaux sauvages de l'ensemble du plan d'eau mis éventuellement à disposition des oiseaux captifs. 2*

ANNEXE B

« ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES COMPOSANT LES ZONES À RISQUE PARTICULIER »

Partie 1

Communes composant les zones à risque particulier prioritaires

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT.	01001	AIN.
AMBERIEUX-EN-DOBES.	01005	AIN.
AMBLEON.	01006	AIN.
AMBRONAY.	01007	AIN.
ANDERT-ET-CONDON.	01009	AIN.
ANGLEFORT.	01010	AIN.
ARBIGNIEU.	01015	AIN.
ARS-SUR-FORMANS.	01021	AIN.
BALAN.	01027	AIN.
BANEINS.	01028	AIN.
BELIGNEUX.	01032	AIN.
BELLEY.	01034	AIN.
BENONCES.	01037	AIN.
BEON.	01039	AIN.
BEYNOST.	01043	AIN.
BIRIEUX.	01045	AIN.
BLYES.	01047	AIN.
LA BOISSE.	01049	AIN.
BOULIGNEUX.	01052	AIN.
BOURG-EN-BRESSE.	01053	AIN.
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE.	01054	AIN.
BREGNIER-CORDON.	01058	AIN.
BRENS.	01061	AIN.
BRESSOLLES.	01062	AIN.
BRIORD.	01064	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BUELLAS.	01065	AIN.
CERTINES.	01069	AIN.
CESSY.	01071	AIN.
CEYZERIAT.	01072	AIN.
CEYZERIEU.	01073	AIN.
CHALAMONT.	01074	AIN.
CHALEINS.	01075	AIN.
CHALLEX.	01078	AIN.
CHANEINS.	01083	AIN.
CHANOZ-CHATENAY.	01084	AIN.
LA CHAPELLE-DU-CHATELARD.	01085	AIN.
CHARNOZ-SUR-AIN.	01088	AIN.
CHATEAU-GAILLARD.	01089	AIN.
CHATENAY.	01090	AIN.
CHATILLON-LA-PALUD.	01092	AIN.
CHATILLON-SUR-CHALARONNE.	01093	AIN.
CHAVEYRIAT.	01096	AIN.
CHAVORNAY.	01097	AIN.
HAZEY-BONS.	01098	AIN.
HAZEY-SUR-AIN.	01099	AIN.
CHEVRY.	01103	AIN.
CHEZERY-FORENS.	01104	AIN.
CIVRIEUX.	01105	AIN.
COLLONGES.	01109	AIN.
CONDEISSIAT.	01113	AIN.
CONZIEU.	01117	AIN.
CORBONOD.	01118	AIN.
CRANS.	01129	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CRESSIN-ROCHEFORT.	01133	AIN.
CROZET.	01135	AIN.
CULOZ.	01138	AIN.
DAGNEUX.	01142	AIN.
DIVONNE-LES-BAINS.	01143	AIN.
DOMPIERRE-SUR-VEYLE.	01145	AIN.
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE.	01146	AIN.
DRUILLAT.	01151	AIN.
ECHENEVEX.	01153	AIN.
FARAMANS.	01156	AIN.
FARGES.	01158	AIN.
FERNEY-VOLTAIRE.	01160	AIN.
FLAXIEU.	01162	AIN.
FRANCHELEINS.	01165	AIN.
GEX.	01173	AIN.
GRILLY.	01180	AIN.
GROSLEE.	01182	AIN.
ILLIAT.	01188	AIN.
IZIEU.	01193	AIN.
JOYEUX.	01198	AIN.
LAGNIEU.	01202	AIN.
LAPEYROUSE.	01207	AIN.
LAVOURS.	01208	AIN.
LELET.	01210	AIN.
LENT.	01211	AIN.
LEYMENT.	01213	AIN.
LHUIS.	01216	AIN.
LOCHIEU.	01218	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LOYETTES.	01224	AIN.
MAGNIEU.	01227	AIN.
MARCHAMP.	01233	AIN.
MARIGNIEU.	01234	AIN.
MARLIEUX.	01235	AIN.
MASSIEUX.	01238	AIN.
MASSIGNIEU-DE-RIVES.	01239	AIN.
MEXIMIEUX.	01244	AIN.
MEZERIAT.	01246	AIN.
MIONNAY.	01248	AIN.
MIRIBEL.	01249	AIN.
MISERIEUX.	01250	AIN.
MONTAGNAT.	01254	AIN.
MONTAGNIEU.	01255	AIN.
MONTCEAUX.	01258	AIN.
MONTCET.	01259	AIN.
LE MONTELLIER.	01260	AIN.
MONTHIEUX.	01261	AIN.
MONTLUEL.	01262	AIN.
MONTRACOL.	01264	AIN.
MURS-ET-GELIGNIEUX.	01268	AIN.
NATTAGES.	01271	AIN.
NEUVILLE-LES-DAMES.	01272	AIN.
NEUVILLE-SUR-AIN.	01273	AIN.
NEYRON.	01275	AIN.
NIEVROZ.	01276	AIN.
ORNEX.	01281	AIN.
PARCIEUX.	01285	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PARVES.	01286	AIN.
PERON.	01288	AIN.
PERONNAS.	01289	AIN.
PEROUGES.	01290	AIN.
PEYRIEU.	01294	AIN.
PEYZIEUX-SUR-SAONE.	01295	AIN.
PIZAY.	01297	AIN.
LE PLANTAY.	01299	AIN.
POLLIAT.	01301	AIN.
POLLIEU.	01302	AIN.
PONT-D'AIN.	01304	AIN.
POUGNY.	01308	AIN.
PREMEYZEL.	01310	AIN.
PREVESSIN-MOENS.	01313	AIN.
PRIAY.	01314	AIN.
RANCE.	01318	AIN.
RELEVANT.	01319	AIN.
REVONNAS.	01321	AIN.
REYRIEUX.	01322	AIN.
RIGNIEUX-LE-FRANC.	01325	AIN.
ROMANS.	01328	AIN.
SAINT-ANDRE-DE-CORCY.	01333	AIN.
SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX.	01335	AIN.
SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC.	01336	AIN.
SAINT-BENOIT.	01338	AIN.
SAINT-BOIS.	01340	AIN.
SAINT-CHAMP.	01341	AIN.
SAINTE-CROIX.	01342	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-DENIS-LES-BOURG.	01344	AIN.
SAINT-DIDIER-DE-FORMANS.	01347	AIN.
SAINT-ELOI.	01349	AIN.
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE.	01351	AIN.
SAINTE-EUPHEMIE.	01353	AIN.
SAINT-GENIS-POUILLY.	01354	AIN.
SAINT-GEORGES-SUR-RENON.	01356	AIN.
SAINT-GERMAIN-SUR-RENON.	01359	AIN.
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE.	01360	AIN.
SAINT-JEAN-DE-NIOST.	01361	AIN.
SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX.	01362	AIN.
SAINTE-JULIE.	01366	AIN.
SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE.	01368	AIN.
SAINT-JUST.	01369	AIN.
SAINT-MARCEL.	01371	AIN.
SAINT-MARTIN-DU-MONT.	01374	AIN.
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST.	01376	AIN.
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS.	01378	AIN.
SAINT-MAURICE-DE-REMENS.	01379	AIN.
SAINT-NIZIER-LE-DESERT.	01381	AIN.
SAINTE-OLIVE.	01382	AIN.
SAINT-PAUL-DE-VARAX.	01383	AIN.
SAINT-REMY.	01385	AIN.
SAINT-SORLIN-EN-BUGEY.	01386	AIN.
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS.	01389	AIN.
SAINT-VULBAS.	01390	AIN.
SANDRANS.	01393	AIN.
SAULT-BRENAZ.	01396	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAUVERNY.	01397	AIN.
SAVIGNEUX.	01398	AIN.
SEGNY.	01399	AIN.
SEILLONNAZ.	01400	AIN.
SERGY.	01401	AIN.
SERRIERES-DE-BRIORD.	01403	AIN.
SERVAS.	01405	AIN.
SEYSSEL.	01407	AIN.
SOUCLIN.	01411	AIN.
SULIGNAT.	01412	AIN.
THIL.	01418	AIN.
THOIRY.	01419	AIN.
TOSSIAT.	01422	AIN.
TOUSSIEUX.	01423	AIN.
TRAMOYES.	01424	AIN.
LA TRANCLIERE.	01425	AIN.
TREVOUX.	01427	AIN.
VALEINS.	01428	AIN.
VANDEINS.	01429	AIN.
VARAMBON.	01430	AIN.
VAUX-EN-BUGEY.	01431	AIN.
VERSAILLEUX.	01434	AIN.
VERSIONNEX.	01435	AIN.
VESANCY.	01436	AIN.
VILLARS-LES-DOBES.	01443	AIN.
VILLEBOIS.	01444	AIN.
VILLENEUVE.	01446	AIN.
VILLETTE-SUR-AIN.	01449	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VILLIEU-LOYES-MOLLON.	01450	AIN.
VIRIEU-LE-PETIT.	01453	AIN.
VIRIGNIN.	01454	AIN.
VONGNES.	01456	AIN.
VONNAS.	01457	AIN.
AUBIGNOSC.	04013	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
AUTHON.	04016	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
BARRAS.	04021	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
BAYONS.	04023	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
BELLAFFAIRE.	04026	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
BEVONS.	04027	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
LA BREOLE.	04033	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
LE CAIRE.	04037	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
LE CASTELLARD-MELAN.	04040	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.	04049	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
CHATEAUFORT.	04050	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT.	04053	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
CLAMENSANE.	04057	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
CLARET.	04058	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
CORBIERES.	04063	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
CURBANS.	04066	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
ENTREPIERRES.	04075	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
L'ESCALE.	04079	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
FAUCON-DU-CAIRE.	04085	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
GANAGOBIE.	04091	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
GIGORS.	04093	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
LE LAUZET-UBAYE.	04102	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
LURS.	04106	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MALIJAI.	04108	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
LES MEES.	04116	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
MELVE.	04118	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
MIRABEAU.	04122	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
MISON.	04123	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
MONTCLAR.	04126	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
MONTFORT.	04127	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
LA MOTTE-DU-CAIRE.	04134	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
NIBLES.	04137	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
PEIPIN.	04145	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
PEYRUIS.	04149	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
PIEGUT.	04150	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
PIERRE VERT.	04152	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SAINT-GENIEZ.	04179	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SAINT-MARTIN-LES-SEYNE.	04191	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SAINT-VINCENT-LES-FORTS.	04198	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SALIGNAC.	04200	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SELONNET.	04203	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SIGOYER.	04207	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SISTERON.	04209	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SOURRIBES.	04211	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
THEZE.	04216	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
THOARD.	04217	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
TURRIERS.	04222	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VALAVOIRE.	04228	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VALBELLE.	04229	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VALERNES.	04231	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VAUMEILH.	04233	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VENTEROL.	04234	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VOLONNE.	04244	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
ALBA-LA-ROMAINE.	07005	ARDECHE.
ALBOUSSIERE.	07007	ARDECHE.
ANDANCE.	07009	ARDECHE.
ARDOIX.	07013	ARDECHE.
ARRAS-SUR-RHONE.	07015	ARDECHE.
AUBIGNAS.	07020	ARDECHE.
BAIX.	07022	ARDECHE.
BEAUCHASTEL.	07027	ARDECHE.
BIDON.	07034	ARDECHE.
BOGY.	07036	ARDECHE.
BOURG-SAINT-ANDEOL.	07042	ARDECHE.
CHAMPAGNE.	07051	ARDECHE.
CHAMPIS.	07052	ARDECHE.
CHARMES-SUR-RHONE.	07055	ARDECHE.
CHARNAS.	07056	ARDECHE.
CHATEAUBOURG.	07059	ARDECHE.
CHEMINAS.	07063	ARDECHE.
COLOMBIER-LE-CARDINAL.	07067	ARDECHE.
CORNAS.	07070	ARDECHE.
CRUAS.	07076	ARDECHE.
ECLASSAN.	07084	ARDECHE.
ETABLES.	07086	ARDECHE.
FELINES.	07089	ARDECHE.
GILHAC-ET-BRUZAC.	07094	ARDECHE.
GLUN.	07097	ARDECHE.
GRAS.	07099	ARDECHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GUILHERAND-GRANGES.	07102	ARDECHE.
LARNAS.	07133	ARDECHE.
LEMPES.	07140	ARDECHE.
LIMONY.	07143	ARDECHE.
MAUVES.	07152	ARDECHE.
MEYSSE.	07157	ARDECHE.
OZON.	07169	ARDECHE.
PEAUGRES.	07172	ARDECHE.
PEYRAUD.	07174	ARDECHE.
PLATS.	07177	ARDECHE.
LE POUZIN.	07181	ARDECHE.
ROCHEMAURE.	07191	ARDECHE.
ROMPON.	07198	ARDECHE.
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN.	07217	ARDECHE.
SAINT-CIERGE-LA-SERRE.	07221	ARDECHE.
SAINT-CYR.	07227	ARDECHE.
SAINT-DESIRAT.	07228	ARDECHE.
SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX.	07234	ARDECHE.
SAINT-GEORGES-LES-BAINS.	07240	ARDECHE.
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.	07245	ARDECHE.
SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.	07255	ARDECHE.
SAINT-LAGER-BRESSAC.	07260	ARDECHE.
SAINT-LAURENT-DU-PAPE.	07261	ARDECHE.
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE.	07264	ARDECHE.
SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON.	07270	ARDECHE.
SAINT-MONTANT.	07279	ARDECHE.
SAINT-PERAY.	07281	ARDECHE.
SAINT-ROMAIN-DE-LERPS.	07293	ARDECHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC.	07298	ARDECHE.
SAINT-THOME.	07300	ARDECHE.
SAINT-VINCENT-DE-BARRES.	07302	ARDECHE.
SARRAS.	07308	ARDECHE.
SECHERAS.	07312	ARDECHE.
SERRIERES.	07313	ARDECHE.
SOYONS.	07316	ARDECHE.
TALENCIEUX.	07317	ARDECHE.
LE TEIL.	07319	ARDECHE.
THORRENC.	07321	ARDECHE.
TOULAUD.	07323	ARDECHE.
TOURNON-SUR-RHONE.	07324	ARDECHE.
VERNOSC-LES-ANNONAY.	07337	ARDECHE.
VION.	07345	ARDECHE.
VIVIERS.	07346	ARDECHE.
LA VOULTE-SUR-RHONE.	07349	ARDECHE.
AMANCE.	10005	AUBE.
ARREMBECOURT.	10010	AUBE.
ARSONVAL.	10012	AUBE.
BAILLY-LE-FRANC.	10026	AUBE.
BLAINCOURT-SUR-AUBE.	10046	AUBE.
BLIGNICOURT.	10047	AUBE.
BOSSANCOURT.	10050	AUBE.
BREVONNES.	10061	AUBE.
BRIENNE-LA-VIEILLE.	10063	AUBE.
BRIENNE-LE-CHATEAU.	10064	AUBE.
LA CHAISE.	10072	AUBE.
CHAUMESNIL.	10093	AUBE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHAVANGES.	10094	AUBE.
COURCELLES-SUR-VOIRE.	10105	AUBE.
CRESPY-LE-NEUF.	10117	AUBE.
DIENVILLE.	10123	AUBE.
DOLANCOURT.	10126	AUBE.
DOSCHES.	10129	AUBE.
ECLANCE.	10135	AUBE.
EPAGNE.	10138	AUBE.
EPOTHEMONT.	10139	AUBE.
FRESNAY.	10161	AUBE.
FULIGNY.	10163	AUBE.
GERAUDOT.	10165	AUBE.
HAMPIGNY.	10171	AUBE.
JESSAINS.	10178	AUBE.
JONCREUIL.	10180	AUBE.
JUVANZE.	10183	AUBE.
JUZANVIGNY.	10184	AUBE.
LASSICOURT.	10189	AUBE.
LENTILLES.	10192	AUBE.
LEVIGNY.	10194	AUBE.
LA LOGE-AUX-CHEVRES.	10200	AUBE.
LUSIGNY-SUR-BARSE.	10209	AUBE.
MAIZIERES-LES-BRIENNE.	10221	AUBE.
MATHAUX.	10228	AUBE.
MESNIL-SAINT-PERE.	10238	AUBE.
MONTIERAMEY.	10249	AUBE.
MONTMORENCY-BEAUFORT.	10253	AUBE.
MORVILLIERS.	10258	AUBE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PARS-LES-CHAVANGES.	10279	AUBE.
PERTHES-LES-BRIENNE.	10285	AUBE.
PETIT-MESNIL.	10286	AUBE.
PINEY.	10287	AUBE.
PRECY-SAINT-MARTIN.	10304	AUBE.
RADONVILLIERS.	10313	AUBE.
RANCES.	10315	AUBE.
ROSNAY-L'HOPITAL.	10326	AUBE.
LA ROTHIERE.	10327	AUBE.
SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT.	10337	AUBE.
SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE.	10345	AUBE.
SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE.	10346	AUBE.
SOULAINES-DHUY.	10372	AUBE.
THIL.	10377	AUBE.
THORS.	10378	AUBE.
TRANNES.	10384	AUBE.
UNIENVILLE.	10389	AUBE.
VALLENTIGNY.	10393	AUBE.
VERNONVILLIERS.	10403	AUBE.
LA VILLE-AUX-BOIS.	10411	AUBE.
VILLERET.	10424	AUBE.
VILLE-SUR-TERRE.	10428	AUBE.
YEVRES-LE-PETIT.	10445	AUBE.
ARMISSAN.	11014	AUDE.
BAGES.	11024	AUDE.
BIZANET.	11040	AUDE.
CAVES.	11086	AUDE.
COURSAN.	11106	AUDE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CUXAC-D'AUDE.	11116	AUDE.
FITOU.	11144	AUDE.
FLEURY.	11145	AUDE.
GRUISSAN.	11170	AUDE.
LA PALME.	11188	AUDE.
LEUCATE.	11202	AUDE.
MARCORIGNAN.	11217	AUDE.
MONTREDON-DES-CORBIERES.	11255	AUDE.
MOUSSAN.	11258	AUDE.
NARBONNE.	11262	AUDE.
NEVIAN.	11264	AUDE.
PORT-LA-NOUVELLE.	11266	AUDE.
PEYRIAC-DE-MER.	11285	AUDE.
PORTEL-DES-CORBIERES.	11295	AUDE.
ROQUEFORT-DES-CORBIERES.	11322	AUDE.
SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE.	11332	AUDE.
SALLES-D'AUDE.	11370	AUDE.
SIGEAN.	11379	AUDE.
VINASSAN.	11441	AUDE.
BOESENBIESEN.	67053	BAS -RHIN.
ALTORF	67008	BAS-RHIN.
ALTWILLER	67009	BAS-RHIN.
ANDLAU	67010	BAS-RHIN.
ARTOLSHEIM.	67011	BAS-RHIN.
AUENHEIM.	67014	BAS-RHIN.
BALDENHEIM.	67019	BAS-RHIN.
BARR	67021	BAS-RHIN.
BEINHEIM.	67025	BAS-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BENFELD	67028	BAS-RHIN.
BERNARDSWILLER	67031	BAS-RHIN.
BERNARDVILLE	67032	BAS-RHIN.
BIETLENHEIM	67038	BAS-RHIN.
BINDERNHEIM.	67040	BAS-RHIN.
BISCHHEIM.	67043	BAS-RHIN.
BISCHOFFSHEIM	67045	BAS-RHIN.
BISCHWILLER.	67046	BAS-RHIN.
BISSERT	67047	BAS-RHIN.
BLAESHEIM	67049	BAS-RHIN.
BLIENSCHWILLER	67051	BAS-RHIN.
BOLSENHEIM.	67054	BAS-RHIN.
BOOFZHEIM.	67055	BAS-RHIN.
BOOTZHEIM.	67056	BAS-RHIN.
BOURGHEIM	67060	BAS-RHIN.
CHATENOIS	67073	BAS-RHIN.
DALHUNDEN.	67082	BAS-RHIN.
DAMBACH-LA-VILLE	67084	BAS-RHIN.
DAUBENSAND.	67086	BAS-RHIN.
DIEBOLSHEIM.	67090	BAS-RHIN.
DIEDENDORF	67091	BAS-RHIN.
DIEFFENTHAL	67094	BAS-RHIN.
DRUSENHEIM.	67106	BAS-RHIN.
DUPPIGHEIM	67108	BAS-RHIN.
DUTTLENHEIM	67112	BAS-RHIN.
EBERBACH-SELTZ.	67113	BAS-RHIN.
EBERSHEIM	67115	BAS-RHIN.
EBERSMUNSTER	67116	BAS-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ECKBOLSHEIM.	67118	BAS-RHIN.
EICHHOFFEN	67120	BAS-RHIN.
ELSENHEIM.	67121	BAS-RHIN.
ENTZHEIM	67124	BAS-RHIN.
EPFIG	67125	BAS-RHIN.
ERSTEIN.	67130	BAS-RHIN.
ESCHAU.	67131	BAS-RHIN.
FEGERSHEIM.	67137	BAS-RHIN.
FORSTFELD.	67140	BAS-RHIN.
FORT-LOUIS.	67142	BAS-RHIN.
FRIESENHEIM.	67146	BAS-RHIN.
GAMBSHEIM.	67151	BAS-RHIN.
GEISPOLSHEIM.	67152	BAS-RHIN.
GERSTHEIM.	67154	BAS-RHIN.
GERTWILLER	67155	BAS-RHIN.
GEUDERTHEIM	67156	BAS-RHIN.
GOXWILLER	67164	BAS-RHIN.
GRIES.	67169	BAS-RHIN.
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	67172	BAS-RHIN.
HAGUENAU.	67180	BAS-RHIN.
HARSKIRCHEN	67183	BAS-RHIN.
HEIDOLSHEIM.	67187	BAS-RHIN.
HEILIGENSTEIN	67189	BAS-RHIN.
HERBSHEIM.	67192	BAS-RHIN.
HERRLISHEIM.	67194	BAS-RHIN.
HESSENHEIM.	67195	BAS-RHIN.
HILSENHEIM.	67196	BAS-RHIN.
HINDISHEIM	67197	BAS-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
HINSINGEN	67199	BAS-RHIN.
HIPSHEIM.	67200	BAS-RHIN.
HOENHEIM.	67204	BAS-RHIN.
HOERDT.	67205	BAS-RHIN.
HOLTZHEIM	67212	BAS-RHIN.
HUTTENHEIM	67216	BAS-RHIN.
ICHTRATZHEIM.	67217	BAS-RHIN.
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.	67218	BAS-RHIN.
INNENHEIM	67223	BAS-RHIN.
ITTERSWILLER	67227	BAS-RHIN.
KALTENHOUSE.	67230	BAS-RHIN.
KAUFFENHEIM.	67231	BAS-RHIN.
KERTZFELD	67233	BAS-RHIN.
KESSELDORF.	67235	BAS-RHIN.
KILSTETT.	67237	BAS-RHIN.
KINTZHEIM	67239	BAS-RHIN.
KIRRBERG	67241	BAS-RHIN.
KOGENHEIM	67246	BAS-RHIN.
KRAUTERGERSHEIM	67248	BAS-RHIN.
KURTZENHOUSE.	67252	BAS-RHIN.
LAUTERBOURG.	67261	BAS-RHIN.
LEUTENHEIM.	67264	BAS-RHIN.
LIMERSHEIM.	67266	BAS-RHIN.
LINGOLSHEIM.	67267	BAS-RHIN.
LIPSHEIM	67268	BAS-RHIN.
MACKENHEIM.	67277	BAS-RHIN.
MARCKOLSHEIM.	67281	BAS-RHIN.
MATZENHEIM.	67285	BAS-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MEISTRATZHEIM	67286	BAS-RHIN.
MITTELBERGHEIM	67295	BAS-RHIN.
MITTELHAUSBERGEN.	67296	BAS-RHIN.
MOTHERN.	67305	BAS-RHIN.
MUNCHHAUSEN.	67308	BAS-RHIN.
MUNDOLSHEIM.	67309	BAS-RHIN.
MUSSIG.	67310	BAS-RHIN.
MUTERSHOLTZ.	67311	BAS-RHIN.
NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG.	67315	BAS-RHIN.
NEUHAEUSEL.	67319	BAS-RHIN.
NIEDERHAUSBERGEN.	67326	BAS-RHIN.
NIEDERLAUTERBACH.	67327	BAS-RHIN.
NIEDERNAI	67329	BAS-RHIN.
NIEDERROEDERN.	67330	BAS-RHIN.
NORDHOUSE.	67336	BAS-RHIN.
NOTHALTEN	67337	BAS-RHIN.
OBENHEIM.	67338	BAS-RHIN.
OBERHAUSBERGEN.	67343	BAS-RHIN.
OBERHOFFEN-SUR-MODER.	67345	BAS-RHIN.
OBERLAUTERBACH.	67346	BAS-RHIN.
OBERNAI	67348	BAS-RHIN.
OFFENDORF.	67356	BAS-RHIN.
OHNENHEIM.	67360	BAS-RHIN.
ORSCHWILLER	67362	BAS-RHIN.
OSTHOUSE.	67364	BAS-RHIN.
OSTWALD.	67365	BAS-RHIN.
PLOBSHEIM.	67378	BAS-RHIN.
REICHSFELD	67387	BAS-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
REICHSTETT.	67389	BAS-RHIN.
RHINAU.	67397	BAS-RHIN.
RICHTOLSHEIM.	67398	BAS-RHIN.
ROESCHWOOG.	67405	BAS-RHIN.
ROHRWILLER.	67407	BAS-RHIN.
ROPPENHEIM.	67409	BAS-RHIN.
ROSSFELD.	67412	BAS-RHIN.
ROUNTZENHEIM.	67418	BAS-RHIN.
SAASENHEIM.	67422	BAS-RHIN.
SAINT-NABOR	67428	BAS-RHIN.
SAINT-PIERRE	67429	BAS-RHIN.
SAND.	67433	BAS-RHIN.
SARREWERDEN	67435	BAS-RHIN.
SCHAEFFERSHEIM.	67438	BAS-RHIN.
SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ.	67440	BAS-RHIN.
SCHEIBENHARD.	67443	BAS-RHIN.
SCHERWILLER	67445	BAS-RHIN.
SCHILTIGHEIM.	67447	BAS-RHIN.
SCHIRRHEIN.	67449	BAS-RHIN.
SCHIRRHOFFEN.	67450	BAS-RHIN.
SCHËNAU.	67453	BAS-RHIN.
SCHWOBSHEIM.	67461	BAS-RHIN.
SELESTAT	67462	BAS-RHIN.
SELTZ.	67463	BAS-RHIN.
SERMERSHEIM	67464	BAS-RHIN.
SESSENHEIM.	67465	BAS-RHIN.
SOUFFELWEYERSHEIM.	67471	BAS-RHIN.
SOUFFLENHEIM.	67472	BAS-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
STATTMATTEN.	67476	BAS-RHIN.
STOTZHEIM	67481	BAS-RHIN.
STRASBOURG.	67482	BAS-RHIN.
SUNDHOUSE.	67486	BAS-RHIN.
UTTENHEIM	67501	BAS-RHIN.
VALFF	67504	BAS-RHIN.
LA VANCELLE	67505	BAS-RHIN.
VENDENHEIM.	67506	BAS-RHIN.
LA WANTZENAU.	67519	BAS-RHIN.
WESTHOUSE	67526	BAS-RHIN.
WEYERSHEIM.	67529	BAS-RHIN.
WINTZENBACH.	67541	BAS-RHIN.
WITTERNHEIM.	67545	BAS-RHIN.
WITTISHEIM.	67547	BAS-RHIN.
WOLFSKIRCHEN	67552	BAS-RHIN.
ZELLWILLER	67557	BAS-RHIN.
AIX-EN-PROVENCE.	13001	BOUCHES-DU-RHONE.
ALLEINS.	13003	BOUCHES-DU-RHONE.
ARLES.	13004	BOUCHES-DU-RHONE.
AUREILLE.	13006	BOUCHES-DU-RHONE.
AURONS.	13008	BOUCHES-DU-RHONE.
LA BARBEN.	13009	BOUCHES-DU-RHONE.
BARBENTANE.	13010	BOUCHES-DU-RHONE.
LES BAUX-DE-PROVENCE.	13011	BOUCHES-DU-RHONE.
BERRE-L'ETANG.	13014	BOUCHES-DU-RHONE.
BOULBON.	13017	BOUCHES-DU-RHONE.
CABANNES.	13018	BOUCHES-DU-RHONE.
CABRIES.	13019	BOUCHES-DU-RHONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CARRY-LE-ROUET.	13021	BOUCHES-DU-RHONE.
CHARLEVAL.	13024	BOUCHES-DU-RHONE.
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES.	13026	BOUCHES-DU-RHONE.
CHATEAURENARD.	13027	BOUCHES-DU-RHONE.
CORNILLON-CONFOUX.	13029	BOUCHES-DU-RHONE.
EGUILLES.	13032	BOUCHES-DU-RHONE.
ENSUES-LA-REDONNE.	13033	BOUCHES-DU-RHONE.
EYGALIERES.	13034	BOUCHES-DU-RHONE.
EYGUIERES.	13035	BOUCHES-DU-RHONE.
EYRAGUES.	13036	BOUCHES-DU-RHONE.
LA FARE-LES-OLIVIERS.	13037	BOUCHES-DU-RHONE.
FONTVIEILLE.	13038	BOUCHES-DU-RHONE.
FOS-SUR-MER.	13039	BOUCHES-DU-RHONE.
GIGNAC-LA-NERTHE.	13043	BOUCHES-DU-RHONE.
GRANS.	13044	BOUCHES-DU-RHONE.
GRAVESON.	13045	BOUCHES-DU-RHONE.
ISTRES.	13047	BOUCHES-DU-RHONE.
JOUQUES.	13048	BOUCHES-DU-RHONE.
LAMANON.	13049	BOUCHES-DU-RHONE.
LAMBESC.	13050	BOUCHES-DU-RHONE.
LANÇON-PROVENCE.	13051	BOUCHES-DU-RHONE.
MAILLANE.	13052	BOUCHES-DU-RHONE.
MALLEMORT.	13053	BOUCHES-DU-RHONE.
MARIGNANE.	13054	BOUCHES-DU-RHONE.
MARTIGUES.	13056	BOUCHES-DU-RHONE.
MAS-BLANC-DES-ALPILLES.	13057	BOUCHES-DU-RHONE.
MAUSSANE-LES-ALPILLES.	13058	BOUCHES-DU-RHONE.
MEYRARGUES.	13059	BOUCHES-DU-RHONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES.	13061	BOUCHES-DU-RHONE.
MIRAMAS.	13063	BOUCHES-DU-RHONE.
MOLLEGES.	13064	BOUCHES-DU-RHONE.
MOURIES.	13065	BOUCHES-DU-RHONE.
NOVES.	13066	BOUCHES-DU-RHONE.
ORGON.	13067	BOUCHES-DU-RHONE.
PARADOU.	13068	BOUCHES-DU-RHONE.
PELISSANNE.	13069	BOUCHES-DU-RHONE.
LES PENNES-MIRABEAU.	13071	BOUCHES-DU-RHONE.
PEYROLLES-EN-PROVENCE.	13074	BOUCHES-DU-RHONE.
PLAN-D'ORGON.	13076	BOUCHES-DU-RHONE.
PORT-DE-BOUC.	13077	BOUCHES-DU-RHONE.
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE.	13078	BOUCHES-DU-RHONE.
LE PUY-SAINTE-REPARADE.	13080	BOUCHES-DU-RHONE.
ROGNAC.	13081	BOUCHES-DU-RHONE.
ROGNES.	13082	BOUCHES-DU-RHONE.
ROGNONAS.	13083	BOUCHES-DU-RHONE.
LA ROQUE-D'ANTHERON.	13084	BOUCHES-DU-RHONE.
LE ROVE.	13088	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-ANDIOL.	13089	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-CANNAT.	13091	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-CHAMAS.	13092	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-ESTEVE-JANSON.	13093	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-ETIENNE-DU-GRES.	13094	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-MARC-JAUMEGARDE.	13095	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER.	13096	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-MARTIN-DE-CRAU.	13097	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS.	13098	BOUCHES-DU-RHONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-PAUL-LES-DURANCE.	13099	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-REMY-DE-PROVENCE.	13100	BOUCHES-DU-RHONE.
SAINT-VICTORET.	13102	BOUCHES-DU-RHONE.
SALON-DE-PROVENCE.	13103	BOUCHES-DU-RHONE.
SAUSSET-LES-PINS.	13104	BOUCHES-DU-RHONE.
SENAS.	13105	BOUCHES-DU-RHONE.
TARASCON.	13108	BOUCHES-DU-RHONE.
VAUVENARGUES.	13111	BOUCHES-DU-RHONE.
VELAUX.	13112	BOUCHES-DU-RHONE.
VENELLES.	13113	BOUCHES-DU-RHONE.
VENTABREN.	13114	BOUCHES-DU-RHONE.
VERNEGUES.	13115	BOUCHES-DU-RHONE.
VERQUIERES.	13116	BOUCHES-DU-RHONE.
VITROLLES.	13117	BOUCHES-DU-RHONE.
COUDOUX.	13118	BOUCHES-DU-RHONE.
ABLON.	14001	CALVADOS.
AIGNERVILLE.	14004	CALVADOS.
ASNIERES-EN-BESSIN.	14023	CALVADOS.
BARNEVILLE-LA-BERTRAN.	14041	CALVADOS.
BERNESQ.	14063	CALVADOS.
BONNEVILLE-LA-LOUVET.	14085	CALVADOS.
BRICQUEVILLE.	14107	CALVADOS.
LA CAMBE.	14124	CALVADOS.
CANCHY.	14132	CALVADOS.
CARDONVILLE.	14136	CALVADOS.
CARTIGNY-L'EPINAY.	14138	CALVADOS.
CASTILLY.	14142	CALVADOS.
COLOMBIERES.	14168	CALVADOS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CRICQUEBOEUF.	14202	CALVADOS.
CRICQUEVILLE-EN-BESSIN.	14204	CALVADOS.
DEAUVILLE	14220	CALVADOS.
DEUX-JUMEAUX.	14224	CALVADOS.
ECRAMMEVILLE.	14235	CALVADOS.
ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE.	14239	CALVADOS.
EQUEMAUVILLE.	14243	CALVADOS.
LA FOLIE.	14272	CALVADOS.
FORMIGNY.	14281	CALVADOS.
FOURNEVILLE.	14286	CALVADOS.
GEFOSSE-FONTENAY.	14298	CALVADOS.
GENNEVILLE.	14299	CALVADOS.
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR.	14304	CALVADOS.
GRANDCAMP-MAISY.	14312	CALVADOS.
HONFLEUR.	14333	CALVADOS.
ISIGNY-SUR-MER.	14342	CALVADOS.
LISON.	14367	CALVADOS.
LONGUEVILLE.	14378	CALVADOS.
MANDEVILLE-EN-BESSIN.	14397	CALVADOS.
MONFREVILLE.	14439	CALVADOS.
NEUILLY-LA-FORET.	14462	CALVADOS.
OSMANVILLE.	14480	CALVADOS.
LES OUBEAUX.	14481	CALVADOS.
PENNEDEPIE.	14492	CALVADOS.
QUETTEVILLE.	14528	CALVADOS.
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR.	14536	CALVADOS.
RUBERCY.	14547	CALVADOS.
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT.	14555	CALVADOS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-ARNOULT.	14557	CALVADOS.
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT.	14563	CALVADOS.
SAINT-GATIEN-DES-BOIS.	14578	CALVADOS.
SAINT-GERMAIN-DU-PERT.	14586	CALVADOS.
SAINT-MARCOUF.	14613	CALVADOS.
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE.	14614	CALVADOS.
SAINT-MARTIN-DE-BLAGNY.	14622	CALVADOS.
SAINT-PIERRE-DU-MONT.	14652	CALVADOS.
SAON.	14667	CALVADOS.
SAONNET.	14668	CALVADOS.
LE THEIL-EN-AUGE.	14687	CALVADOS.
TOUQUES.	14699	CALVADOS.
TOURGEVILLE.	14701	CALVADOS.
TREVIERES.	14711	CALVADOS.
TROUVILLE-SUR-MER.	14715	CALVADOS.
VILLERVILLE.	14755	CALVADOS.
VOUILLY.	14763	CALVADOS.
AIGREFEUILLE-D'AUNIS.	17003	CHARENTE-MARITIME.
ANAIIS.	17007	CHARENTE-MARITIME.
ANDILLY.	17008	CHARENTE-MARITIME.
ANGLIERS.	17009	CHARENTE-MARITIME.
ANGOULINS.	17010	CHARENTE-MARITIME.
ANNEZAY.	17012	CHARENTE-MARITIME.
ARCES.	17015	CHARENTE-MARITIME.
ARDILLIERES.	17018	CHARENTE-MARITIME.
ARS-EN-RE.	17019	CHARENTE-MARITIME.
ARVERT.	17021	CHARENTE-MARITIME.
AYTRE.	17028	CHARENTE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BALANZAC.	17030	CHARENTE-MARITIME.
BALLON.	17032	CHARENTE-MARITIME.
BARZAN.	17034	CHARENTE-MARITIME.
BEAUGEAY.	17036	CHARENTE-MARITIME.
BENON.	17041	CHARENTE-MARITIME.
BEURLAY.	17045	CHARENTE-MARITIME.
BOIS.	17050	CHARENTE-MARITIME.
LE BOIS-PLAGE-EN-RE.	17051	CHARENTE-MARITIME.
BOUHET.	17057	CHARENTE-MARITIME.
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS.	17058	CHARENTE-MARITIME.
BOURGNEUF.	17059	CHARENTE-MARITIME.
BOUTENAC-TOUVENT.	17060	CHARENTE-MARITIME.
BREUIL-LA-REORTE.	17063	CHARENTE-MARITIME.
BREUILLET.	17064	CHARENTE-MARITIME.
BREUIL-MAGNE.	17065	CHARENTE-MARITIME.
BRIE-SOUS-MORTAGNE.	17068	CHARENTE-MARITIME.
CABARIOT.	17075	CHARENTE-MARITIME.
CHAILLEVETTE.	17079	CHARENTE-MARITIME.
CHAMBON.	17080	CHARENTE-MARITIME.
CHAMPAGNE.	17083	CHARENTE-MARITIME.
CHAMPAGNOLLES.	17084	CHARENTE-MARITIME.
CHARRON.	17091	CHARENTE-MARITIME.
CHATELAILLON-PLAGE.	17094	CHARENTE-MARITIME.
LE CHAY.	17097	CHARENTE-MARITIME.
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET.	17098	CHARENTE-MARITIME.
CHERVETTES.	17103	CHARENTE-MARITIME.
CIRE-D'AUNIS.	17107	CHARENTE-MARITIME.
CLAVETTE.	17109	CHARENTE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CORME-ECLUSE.	17119	CHARENTE-MARITIME.
LA COUARDE-SUR-MER.	17121	CHARENTE-MARITIME.
COURCON.	17127	CHARENTE-MARITIME.
COZES.	17131	CHARENTE-MARITIME.
CRAMCHABAN.	17132	CHARENTE-MARITIME.
CROIX-CHAPEAU.	17136	CHARENTE-MARITIME.
DŒUIL-SUR-LE-MIGNON.	17139	CHARENTE-MARITIME.
DOMPIERRE-SUR-MER.	17142	CHARENTE-MARITIME.
ECHILLAIS.	17146	CHARENTE-MARITIME.
L'EGUILLE.	17151	CHARENTE-MARITIME.
EPARGNES.	17152	CHARENTE-MARITIME.
ESNANDES.	17153	CHARENTE-MARITIME.
ETAULES.	17155	CHARENTE-MARITIME.
FERRIERES.	17158	CHARENTE-MARITIME.
FLOIRAC.	17160	CHARENTE-MARITIME.
LA FLOTTE.	17161	CHARENTE-MARITIME.
FORGES.	17166	CHARENTE-MARITIME.
FOURAS.	17168	CHARENTE-MARITIME.
GENOUILLE.	17174	CHARENTE-MARITIME.
LA GREVE-SUR-MIGNON.	17182	CHARENTE-MARITIME.
GREZAC.	17183	CHARENTE-MARITIME.
LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN.	17184	CHARENTE-MARITIME.
LE GUA.	17185	CHARENTE-MARITIME.
LE GUE-D'ALLERE.	17186	CHARENTE-MARITIME.
HIERS-BROUAGE.	17189	CHARENTE-MARITIME.
L'HOUMEAU.	17190	CHARENTE-MARITIME.
LA JARNE.	17193	CHARENTE-MARITIME.
LA JARRIE.	17194	CHARENTE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LAGORD.	17200	CHARENTE-MARITIME.
LA LAIGNE.	17201	CHARENTE-MARITIME.
LANDRAIS.	17203	CHARENTE-MARITIME.
LOIRE-LES-MARAIS.	17205	CHARENTE-MARITIME.
LOIX.	17207	CHARENTE-MARITIME.
LONGEVES.	17208	CHARENTE-MARITIME.
LORIGNAC.	17210	CHARENTE-MARITIME.
LUSSANT.	17216	CHARENTE-MARITIME.
MARANS.	17218	CHARENTE-MARITIME.
MARENNES.	17219	CHARENTE-MARITIME.
MARSAIS.	17221	CHARENTE-MARITIME.
MARSILLY.	17222	CHARENTE-MARITIME.
LES MATHES.	17225	CHARENTE-MARITIME.
MEDIS.	17228	CHARENTE-MARITIME.
MESCHERS-SUR-GIRONDE.	17230	CHARENTE-MARITIME.
MIRAMBEAU.	17236	CHARENTE-MARITIME.
MOEZE.	17237	CHARENTE-MARITIME.
MONTROY.	17245	CHARENTE-MARITIME.
MORAGNE.	17246	CHARENTE-MARITIME.
MORNAC-SUR-SEUDRE.	17247	CHARENTE-MARITIME.
MORTAGNE-SUR-GIRONDE.	17248	CHARENTE-MARITIME.
MURON.	17253	CHARENTE-MARITIME.
NANCRAS.	17255	CHARENTE-MARITIME.
NIEUL-SUR-MER.	17264	CHARENTE-MARITIME.
NIEULLE-SUR-SEUDRE.	17265	CHARENTE-MARITIME.
NUAILLE-D'AUNIS.	17267	CHARENTE-MARITIME.
PERE.	17272	CHARENTE-MARITIME.
PERIGNY.	17274	CHARENTE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT.	17284	CHARENTE-MARITIME.
LES PORTES-EN-RE.	17286	CHARENTE-MARITIME.
PUILBOREAU.	17291	CHARENTE-MARITIME.
PUY-DU-LAC.	17292	CHARENTE-MARITIME.
PUYRAVAULT.	17293	CHARENTE-MARITIME.
RIVEDOUX-PLAGE.	17297	CHARENTE-MARITIME.
ROCHEFORT.	17299	CHARENTE-MARITIME.
LA ROCHELLE.	17300	CHARENTE-MARITIME.
LA RONDE.	17303	CHARENTE-MARITIME.
ROYAN.	17306	CHARENTE-MARITIME.
SABLONCEAUX.	17307	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-AGNANT.	17308	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-AUGUSTIN.	17311	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE.	17312	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-CHRISTOPHE.	17315	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-CIERS-DU-TAILLON.	17317	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES.	17318	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-COUTANT-LE-GRAND.	17320	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-CREPIN.	17321	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-CYR-DU-DORET.	17322	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-DIZANT-DU-GUA.	17325	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-FORT-SUR-GIRONDE.	17328	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-FROULT.	17329	CHARENTE-MARITIME.
SAINTE-GEMME.	17330	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE.	17333	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS.	17335	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-GEORGES-DU-BOIS.	17338	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES.	17340	CHARENTE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE.	17342	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-HIPPOLYTE.	17346	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-JEAN-D'ANGLE.	17348	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY.	17349	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-JUST-LUZAC.	17351	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIERE.	17352	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE.	17353	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-MARD.	17359	CHARENTE-MARITIME.
SAINTE-MARIE-DE-RE.	17360	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU.	17362	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-MARTIN-DE-RE.	17369	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-MEDARD-D'AUNIS.	17373	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE.	17375	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-OUEN-D'AUNIS.	17376	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-PALAIS-SUR-MER.	17380	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-PIERRE-D'AMILLY.	17382	CHARENTE-MARITIME.
SAINTE-RADEGONDE.	17389	CHARENTE-MARITIME.
SAINTE-RAMEE.	17390	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-ROGATIE.	17391	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE.	17392	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-ROMAIN-DE-BENET.	17393	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-SATURNIN-DU-BOIS.	17394	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS.	17396	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-SORLIN-DE-CONAC.	17405	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-SORNIN.	17406	CHARENTE-MARITIME.
SAINTE-SOULLE.	17407	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-SULPICE-D'ARNOULT.	17408	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN.	17409	CHARENTE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-THOMAS-DE-CONAC.	17410	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-VIVIEN.	17413	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-XANDRE.	17414	CHARENTE-MARITIME.
SALLES-SUR-MER.	17420	CHARENTE-MARITIME.
SAUJON.	17421	CHARENTE-MARITIME.
SEMOUSSAC.	17424	CHARENTE-MARITIME.
SEMUSSAC.	17425	CHARENTE-MARITIME.
SOUBISE.	17429	CHARENTE-MARITIME.
SURGERES.	17434	CHARENTE-MARITIME.
TALMONT-SUR-GIRONDE.	17437	CHARENTE-MARITIME.
TAUGON.	17439	CHARENTE-MARITIME.
THAIRE.	17443	CHARENTE-MARITIME.
LE THOU.	17447	CHARENTE-MARITIME.
TONNAY-BOUTONNE.	17448	CHARENTE-MARITIME.
TONNAY-CHARENTE.	17449	CHARENTE-MARITIME.
LA TREMBLADE.	17452	CHARENTE-MARITIME.
TRIZAY.	17453	CHARENTE-MARITIME.
LA VALLEE.	17455	CHARENTE-MARITIME.
VANDRE.	17457	CHARENTE-MARITIME.
VAUX-SUR-MER.	17461	CHARENTE-MARITIME.
VERGEROUX.	17463	CHARENTE-MARITIME.
VERINES.	17466	CHARENTE-MARITIME.
VILLEDoux.	17472	CHARENTE-MARITIME.
VIROLLET.	17479	CHARENTE-MARITIME.
VIRSON.	17480	CHARENTE-MARITIME.
VOUHE.	17482	CHARENTE-MARITIME.
YVES.	17483	CHARENTE-MARITIME.
PORT-DES-BARQUES.	17484	CHARENTE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
AIFFRES.	79003	DEUX-SEVRES.
AMURE.	79009	DEUX-SEVRES.
ARCAIS.	79010	DEUX-SEVRES.
BEAUVOIR-SUR-NIORT.	79031	DEUX-SEVRES.
BELLEVILLE.	79033	DEUX-SEVRES.
BESSINES.	79034	DEUX-SEVRES.
LE BOURDET.	79046	DEUX-SEVRES.
PRISSE-LA-CHARRIERE.	79078	DEUX-SEVRES.
CHAURAY.	79081	DEUX-SEVRES.
COULON.	79100	DEUX-SEVRES.
ECHIRE.	79109	DEUX-SEVRES.
EPANNES.	79112	DEUX-SEVRES.
FORS.	79125	DEUX-SEVRES.
LA FOYE-MONJAUULT.	79127	DEUX-SEVRES.
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN.	79130	DEUX-SEVRES.
GRANZAY-GRIPT.	79137	DEUX-SEVRES.
MAGNE.	79162	DEUX-SEVRES.
MARIGNY.	79166	DEUX-SEVRES.
MAUZE-SUR-LE-MIGNON.	79170	DEUX-SEVRES.
NIORT.	79191	DEUX-SEVRES.
PRIAIRES.	79219	DEUX-SEVRES.
PRIN-DEYRANCON.	79220	DEUX-SEVRES.
LA ROCHENARD.	79229	DEUX-SEVRES.
SAINT-GELAIS.	79249	DEUX-SEVRES.
SAINT-GEORGES-DE-REX.	79254	DEUX-SEVRES.
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD.	79257	DEUX-SEVRES.
SAINT-MAXIRE.	79281	DEUX-SEVRES.
SAINT-POMPAIN.	79290	DEUX-SEVRES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-REMY.	79293	DEUX-SEVRES.
SAINT-SYMPHORIEN.	79298	DEUX-SEVRES.
SANSAIS.	79304	DEUX-SEVRES.
SCIECQ.	79308	DEUX-SEVRES.
THORIGNY.	79328	DEUX-SEVRES.
USSEAU.	79334	DEUX-SEVRES.
VALLANS.	79335	DEUX-SEVRES.
LE VANNEAU.	79337	DEUX-SEVRES.
VILLIERS-EN-BOIS.	79350	DEUX-SEVRES.
VILLIERS-EN-PLAINE.	79351	DEUX-SEVRES.
VOUILLE.	79355	DEUX-SEVRES.
ALBON.	26002	DROME.
ALLAN.	26005	DROME.
ALEX.	26006	DROME.
ANCONÉ.	26008	DROME.
ANDANCETTE.	26009	DROME.
ANNEYRON.	26010	DROME.
BEAUMONT-LES-VALENCE.	26037	DROME.
BEAUMONT-MONTEUX.	26038	DROME.
BEAUSEMBLANT.	26041	DROME.
BEAUVALLON.	26042	DROME.
BOURG-LES-VALENCE.	26058	DROME.
CHANOS-CURSON.	26071	DROME.
CHANTEMERLE-LES-BLES.	26072	DROME.
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE.	26084	DROME.
CHATEAUNEUF-DU-RHONE.	26085	DROME.
CLIOUSCLAT.	26097	DROME.
CONDILLAC.	26102	DROME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LA COUCOURDE.	26106	DROME.
CROZES-HERMITAGE.	26110	DROME.
DONZERE.	26116	DROME.
EROME.	26119	DROME.
ESPELUCHE.	26121	DROME.
ETOILE-SUR-RHONE.	26124	DROME.
LA GARDE-ADHEMAR.	26138	DROME.
GRANE.	26144	DROME.
LES GRANGES-GONTARDES.	26145	DROME.
LARNAGE.	26156	DROME.
LAVEYRON.	26160	DROME.
LIVRON-SUR-DROME.	26165	DROME.
LORIOLE-SUR-DROME.	26166	DROME.
MALATAVERNE.	26169	DROME.
MALISSARD.	26170	DROME.
MERCUROL.	26179	DROME.
MIRMANDE.	26185	DROME.
MONTBOUCHER-SUR-JABRON.	26191	DROME.
MONTELEGER.	26196	DROME.
MONTELIMAR.	26198	DROME.
PIERRELATTE.	26235	DROME.
PONSAS.	26247	DROME.
PONT-DE-L'ISERE.	26250	DROME.
PORTES-LES-VALENCE.	26252	DROME.
LA ROCHE-DE-GLUN.	26271	DROME.
ROUSSAS.	26284	DROME.
SAINT-BARDOUX.	26294	DROME.
SAINT-MARCEL-LES-SAUZET.	26312	DROME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE.	26313	DROME.
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.	26324	DROME.
SAINT-RAMBERT-D'ALBON.	26325	DROME.
SAINT-UZE.	26332	DROME.
SAINT-VALLIER.	26333	DROME.
SAULCE-SUR-RHONE.	26337	DROME.
SAUZET.	26338	DROME.
SAVASSE.	26339	DROME.
SERVES-SUR-RHONE.	26341	DROME.
TAIN-L'HERMITAGE.	26347	DROME.
LES TOURRETTES.	26353	DROME.
VALENCE.	26362	DROME.
VEAUNES.	26366	DROME.
GRANGES-LES-BEAUMONT.	26379	DROME.
GERVANS.	26380	DROME.
AIZIER.	27006	EURE.
BERVILLE-SUR-MER.	27064	EURE.
BEUZEVILLE.	27065	EURE.
LE BOIS-HELLAIN.	27071	EURE.
BOULLEVILLE.	27100	EURE.
BOUQUELON.	27101	EURE.
BOURNEVILLE.	27107	EURE.
CAMPIGNY.	27126	EURE.
CAUVERVILLE-EN-ROUMOIS.	27134	EURE.
LA CHAPELLE-BAYVEL.	27146	EURE.
COLLETOT.	27163	EURE.
CONTEVILLE.	27169	EURE.
CORMEILLES.	27170	EURE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CORNEVILLE-SUR-RISLE.	27174	EURE.
EPAIGNES.	27218	EURE.
ETREVILLE.	27227	EURE.
FATOUVILLE-GRESTAIN.	27233	EURE.
FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE.	27243	EURE.
FORT-MOVILLE.	27258	EURE.
FOULBEC.	27260	EURE.
FOURMETOT.	27263	EURE.
LA HAYE-AUBREE.	27317	EURE.
LA HAYE-DE-ROUTOT.	27319	EURE.
LA LANDE-SAINT-LEGER.	27361	EURE.
MANNEVILLE-LA-RAOULT.	27384	EURE.
MANNEVILLE-SUR-RISLE.	27385	EURE.
MARAIS-VERNIER.	27388	EURE.
MARTAINVILLE.	27393	EURE.
PONT-AUDEMER.	27467	EURE.
LES PREAUX.	27476	EURE.
QUILLEBEUF-SUR-SEINE.	27485	EURE.
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF.	27518	EURE.
SAINTE-CROIX-SUR-AIZIER.	27526	EURE.
SAINT-GERMAIN-VILLAGE.	27549	EURE.
SAINT-MACLOU.	27561	EURE.
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE.	27563	EURE.
SAINT-MARTIN-SAINT-FIRMIN.	27571	EURE.
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE.	27577	EURE.
SAINT-OUEN-DES-CHAMPS.	27581	EURE.
SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES.	27591	EURE.
SAINT-PIERRE-DU-VAL.	27597	EURE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE.	27601	EURE.
SAINT-SIMEON.	27603	EURE.
SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE.	27604	EURE.
SAINT-SYLVESTRE-DE-CORMEILLES.	27605	EURE.
SAINT-SYMPHORIEN.	27606	EURE.
SAINT-THURIEN.	27607	EURE.
SELLES.	27620	EURE.
TOCQUEVILLE.	27645	EURE.
LE TORPT.	27646	EURE.
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER.	27655	EURE.
TOUTAINVILLE.	27656	EURE.
TRIQUEVILLE.	27662	EURE.
TROUVILLE-LA-HAULE.	27665	EURE.
VALLETOT.	27669	EURE.
VANNECROCQ.	27671	EURE.
VIEUX-PORT.	27686	EURE.
ARGOL.	29001	FINISTERE.
BOHARS.	29011	FINISTERE.
BOURG-BLANC.	29015	FINISTERE.
BREST.	29019	FINISTERE.
CAMARET-SUR-MER.	29022	FINISTERE.
CHATEAULIN.	29026	FINISTERE.
CROZON.	29042	FINISTERE.
DAOULAS.	29043	FINISTERE.
DINEAULT.	29044	FINISTERE.
DIRINON.	29045	FINISTERE.
LE FAOU.	29053	FINISTERE.
LA FOREST-LANDERNEAU.	29056	FINISTERE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GOUESNOU.	29061	FINISTERE.
GUILERS.	29069	FINISTERE.
GUIPAVAS.	29075	FINISTERE.
HANVEC.	29078	FINISTERE.
HOPITAL-CAMFROUT.	29080	FINISTERE.
IRVILLAC.	29086	FINISTERE.
KERSAINT-PLABENNEC.	29095	FINISTERE.
LANDERNEAU.	29103	FINISTERE.
LANDEVENNEC.	29104	FINISTERE.
LANVEOC.	29120	FINISTERE.
LOGONNA-DAOULAS.	29137	FINISTERE.
LOPEREC.	29139	FINISTERE.
LOPERHET.	29140	FINISTERE.
LA MARTYRE.	29144	FINISTERE.
MILIZAC.	29149	FINISTERE.
PENCRAN.	29156	FINISTERE.
PLABENNEC.	29160	FINISTERE.
PLEYBEN.	29162	FINISTERE.
PLOMODIERN.	29172	FINISTERE.
PLOUDANIEL.	29179	FINISTERE.
PLOUEDERN.	29181	FINISTERE.
PLOUGASTEL-DAOULAS.	29189	FINISTERE.
PLOUZANE.	29212	FINISTERE.
PORT-LAUNAY.	29222	FINISTERE.
LE RELECO-KERHUON.	29235	FINISTERE.
ROSCANVEL.	29238	FINISTERE.
ROSNOEN.	29240	FINISTERE.
SAINT-DIVY.	29245	FINISTERE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-ELOY.	29246	FINISTERE.
SAINT-NIC.	29256	FINISTERE.
SAINT-RIVOAL.	29261	FINISTERE.
SAINT-SEGAL.	29263	FINISTERE.
SAINT-THONAN.	29268	FINISTERE.
SAINT-URBAIN.	29270	FINISTERE.
SIZUN.	29277	FINISTERE.
TELGRUC-SUR-MER.	29280	FINISTERE.
TREFLEVEZ.	29286	FINISTERE.
TREGARVAN.	29289	FINISTERE.
LE TREHOU.	29294	FINISTERE.
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH.	29302	FINISTERE.
AIGUES-MORTES.	30003	GARD.
AIGUES-VIVES.	30004	GARD.
AIMARGUES.	30006	GARD.
LES ANGLÉS.	30011	GARD.
ARAMON.	30012	GARD.
AUBORD.	30020	GARD.
BEUCAIRE.	30032	GARD.
BEAUVOISIN.	30033	GARD.
BELLEGARDE.	30034	GARD.
BERNIS.	30036	GARD.
BOUILLARGUES.	30047	GARD.
LE CAILAR.	30059	GARD.
CAISSARGUES.	30060	GARD.
CODOGNAN.	30083	GARD.
COMPS.	30089	GARD.
DOMAZAN.	30103	GARD.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FOURQUES.	30117	GARD.
GALLARGUES-LE-MONTUEUX.	30123	GARD.
GARONS.	30125	GARD.
GENERAC.	30128	GARD.
LE GRAU-DU-ROI.	30133	GARD.
JONQUIERES-SAINT-VINCENT.	30135	GARD.
MANDUEL.	30155	GARD.
MILHAUD.	30169	GARD.
MONTFRIN.	30179	GARD.
MUS.	30185	GARD.
NIMES.	30189	GARD.
REDRESSAN.	30211	GARD.
ROCHEFORT-DU-GARD.	30217	GARD.
SAINT-GILLES.	30258	GARD.
SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE.	30276	GARD.
SAZE.	30315	GARD.
THEZIER.	30328	GARD.
UCHAUD.	30333	GARD.
VALLABREGUES.	30336	GARD.
VAUVERT.	30341	GARD.
VERGEZE.	30344	GARD.
VESTRIC-ET-CANDIAC.	30347	GARD.
VILLENEUVE-LES-AVIGNON.	30351	GARD.
RODILHAN.	30356	GARD.
CASTELNAU-D'AUZAN.	32079	GERS.
CASTEX-D'ARMAGNAC.	32087	GERS.
CAZAUBON.	32096	GERS.
EAUZE.	32119	GERS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE HOUGA.	32155	GERS.
LANNEMAIGNAN.	32189	GERS.
LAREE.	32193	GERS.
MAULEON-D'ARMAGNAC.	32243	GERS.
MONCLAR.	32264	GERS.
MONGUILHEM.	32271	GERS.
REANS.	32340	GERS.
SEGOS.	32424	GERS.
TOUJOUSE.	32449	GERS.
AMBARES-ET-LAGRAVE.	33003	GIRONDE.
AMBES.	33004	GIRONDE.
ANDERNOS-LES-BAINS.	33005	GIRONDE.
ANGLADE.	33006	GIRONDE.
ARCACHON.	33009	GIRONDE.
ARCINS.	33010	GIRONDE.
ARES.	33011	GIRONDE.
ARSAC.	33012	GIRONDE.
AUDENGE.	33019	GIRONDE.
AVENSAN.	33022	GIRONDE.
LE BARP.	33029	GIRONDE.
BAYON-SUR-GIRONDE.	33035	GIRONDE.
BEGADAN.	33038	GIRONDE.
BERSON.	33047	GIRONDE.
BIGANOS.	33051	GIRONDE.
BLAIGNAN.	33055	GIRONDE.
BLANQUEFORT.	33056	GIRONDE.
BLAYE.	33058	GIRONDE.
BOURG.	33067	GIRONDE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BRACH.	33070	GIRONDE.
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS.	33073	GIRONDE.
CAMPUGNAN.	33089	GIRONDE.
CANTENAC.	33091	GIRONDE.
CARCANS.	33097	GIRONDE.
CARS.	33100	GIRONDE.
CARTELEGUE.	33101	GIRONDE.
CASTELNAU-DE-MEDOC.	33104	GIRONDE.
CESTAS.	33122	GIRONDE.
CISSAC-MEDOC.	33125	GIRONDE.
CIVRAC-EN-MEDOC.	33128	GIRONDE.
COMPS.	33132	GIRONDE.
COUQUEQUES.	33134	GIRONDE.
CUSSAC-FORT-MEDOC.	33146	GIRONDE.
ETAULIERS.	33159	GIRONDE.
EYRANS.	33161	GIRONDE.
FOURS.	33172	GIRONDE.
GAILLAN-EN-MEDOC.	33177	GIRONDE.
GAURIAC.	33182	GIRONDE.
GRAYAN-ET-L'HOPITAL.	33193	GIRONDE.
GUJAN-MESTRAS.	33199	GIRONDE.
HOURTIN.	33203	GIRONDE.
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC.	33208	GIRONDE.
LABARDE.	33211	GIRONDE.
LACANAU.	33214	GIRONDE.
LAMARQUE.	33220	GIRONDE.
LANSAC.	33228	GIRONDE.
LANTON.	33229	GIRONDE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LEGE-CAP-FERRET.	33236	GIRONDE.
LESPARRE-MEDOC.	33240	GIRONDE.
LISTRAC-MEDOC.	33248	GIRONDE.
LUDON-MEDOC.	33256	GIRONDE.
MACAU.	33262	GIRONDE.
MARGAUX.	33268	GIRONDE.
MARTIGNAS-SUR-JALLE.	33273	GIRONDE.
MAZION.	33280	GIRONDE.
MIOS.	33284	GIRONDE.
MOMBRIER.	33285	GIRONDE.
MOULIS-EN-MEDOC.	33297	GIRONDE.
NAUJAC-SUR-MER.	33300	GIRONDE.
ORDONNAC.	33309	GIRONDE.
PAREMPUYRE.	33312	GIRONDE.
PAUILLAC.	33314	GIRONDE.
LE PIAN-MEDOC.	33322	GIRONDE.
PLASSAC.	33325	GIRONDE.
PLEINE-SELVE.	33326	GIRONDE.
LE PORGE.	33333	GIRONDE.
PRIGNAC-EN-MEDOC.	33338	GIRONDE.
PRIGNAC-ET-MARCAMPS.	33339	GIRONDE.
QUEYRAC.	33348	GIRONDE.
REIGNAC.	33351	GIRONDE.
SAINT-ANDRONY.	33370	GIRONDE.
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE.	33374	GIRONDE.
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC.	33376	GIRONDE.
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE.	33380	GIRONDE.
SAINT-CHRISTOLY-MEDOC.	33383	GIRONDE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-CIERS-DE-CANESSE.	33388	GIRONDE.
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE.	33389	GIRONDE.
SAINT-ESTEPHE.	33395	GIRONDE.
SAINT-GENES-DE-BLAYE.	33405	GIRONDE.
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL.	33412	GIRONDE.
SAINTE-HELENE.	33417	GIRONDE.
SAINT-JEAN-D'ILLAC.	33422	GIRONDE.
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE.	33423	GIRONDE.
SAINT-LAURENT-MEDOC.	33424	GIRONDE.
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND.	33434	GIRONDE.
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE.	33441	GIRONDE.
SAINT-MEDARD-EN-JALLES.	33449	GIRONDE.
SAINT-PALAIS.	33456	GIRONDE.
SAINT-PAUL.	33458	GIRONDE.
SAINT-SAUVEUR.	33471	GIRONDE.
SAINT-SEURIN-DE-BOURG.	33475	GIRONDE.
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE.	33476	GIRONDE.
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC.	33477	GIRONDE.
SAINT-TROJAN.	33486	GIRONDE.
SAINT-VINCENT-DE-PAUL.	33487	GIRONDE.
SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC.	33490	GIRONDE.
SAINT-YZANS-DE-MEDOC.	33493	GIRONDE.
SALAUNES.	33494	GIRONDE.
SALLES.	33498	GIRONDE.
SAMONAC.	33500	GIRONDE.
SAUMOS.	33503	GIRONDE.
SOULAC-SUR-MER.	33514	GIRONDE.
SOUSSANS.	33517	GIRONDE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE TAILLAN-MEDOC.	33519	GIRONDE.
TALAIS.	33521	GIRONDE.
TAURIAC.	33525	GIRONDE.
LE TEICH.	33527	GIRONDE.
LE TEMPLE.	33528	GIRONDE.
LA TESTE-DE-BUCH.	33529	GIRONDE.
TEUILLAC.	33530	GIRONDE.
VALEYRAC.	33538	GIRONDE.
VENDAYS-MONTALIVET.	33540	GIRONDE.
VENSAC.	33541	GIRONDE.
LE VERDON-SUR-MER.	33544	GIRONDE.
VERTHEUIL.	33545	GIRONDE.
VILLENEUVE.	33551	GIRONDE.
MARCHEPRIME.	33555	GIRONDE.
BASTIA.	2B033	HAUTE-CORSE.
BIGUGLIA.	2B037	HAUTE-CORSE.
BORGO.	2B042	HAUTE-CORSE.
FURIANI.	2B120	HAUTE-CORSE.
LUCCIANA.	2B148	HAUTE-CORSE.
OLMO.	2B192	HAUTE-CORSE.
VENZOLASCA.	2B343	HAUTE-CORSE.
VESCOVATO.	2B346	HAUTE-CORSE.
ALLICHAMPS.	52006	HAUTE-MARNE.
ATTANCOURT.	52021	HAUTE-MARNE.
BAILLY-AUX-FORGES.	52034	HAUTE-MARNE.
BETTANCOURT-LA-FERREE.	52045	HAUTE-MARNE.
BEURVILLE.	52047	HAUTE-MARNE.
BLUMERAY.	52057	HAUTE-MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BROUSSEVAL.	52079	HAUTE-MARNE.
CEFFONDS.	52088	HAUTE-MARNE.
CHAMOUILLEY.	52099	HAUTE-MARNE.
CHANCENAY.	52104	HAUTE-MARNE.
CHEVILLON.	52123	HAUTE-MARNE.
DOMMARTIN-LE-SAINT-PERE.	52172	HAUTE-MARNE.
DOULEVANT-LE-CHATEAU.	52178	HAUTE-MARNE.
DROYES.	52180	HAUTE-MARNE.
ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE.	52182	HAUTE-MARNE.
EURVILLE-BIENVILLE.	52194	HAUTE-MARNE.
FONTAINES-SUR-MARNE.	52203	HAUTE-MARNE.
FRAMPAS.	52206	HAUTE-MARNE.
HALLIGNICOURT.	52235	HAUTE-MARNE.
HUMBECOURT.	52244	HAUTE-MARNE.
BAYARD-SUR-MARNE.	52265	HAUTE-MARNE.
LANEUVILLE-AU-PONT.	52267	HAUTE-MARNE.
LONGEVILLE-SUR-LA-LAINES.	52293	HAUTE-MARNE.
LOUVEMONT.	52294	HAUTE-MARNE.
LOUZE.	52296	HAUTE-MARNE.
MAGNEUX.	52300	HAUTE-MARNE.
MAIZIERES.	52302	HAUTE-MARNE.
MERTRUD.	52321	HAUTE-MARNE.
MOESLAINS.	52327	HAUTE-MARNE.
MONTIER-EN-DER.	52331	HAUTE-MARNE.
MONTREUIL-SUR-BLAISE.	52336	HAUTE-MARNE.
NARCY.	52347	HAUTE-MARNE.
NULLY-TREMILLY.	52359	HAUTE-MARNE.
PERTHES.	52386	HAUTE-MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PLANRUPT.	52391	HAUTE-MARNE.
PUELLEMONTIER.	52411	HAUTE-MARNE.
RACHECOURT-SUR-MARNE.	52414	HAUTE-MARNE.
ROBERT-MAGNY-LANEUVILLE-A-REMY.	52427	HAUTE-MARNE.
ROCHES-SUR-MARNE.	52429	HAUTE-MARNE.
SAINT-DIZIER.	52448	HAUTE-MARNE.
SOMMANCOURT.	52475	HAUTE-MARNE.
SOMMEVOIRE.	52479	HAUTE-MARNE.
THILLEUX.	52487	HAUTE-MARNE.
TREMILLY.	52495	HAUTE-MARNE.
TROISFONTAINES-LA-VILLE.	52497	HAUTE-MARNE.
VALCOURT.	52500	HAUTE-MARNE.
VAUX-SUR-BLAISE.	52510	HAUTE-MARNE.
VILLIERS-EN-LIEU.	52534	HAUTE-MARNE.
VOILLECOMTE.	52543	HAUTE-MARNE.
WASSY.	52550	HAUTE-MARNE.
AVANÇON.	05011	HAUTES-ALPES.
BARCILLONNETTE.	05013	HAUTES-ALPES.
LA BATIE-VIEILLE.	05018	HAUTES-ALPES.
BREZIERS.	05022	HAUTES-ALPES.
CHATEAUVIEUX.	05037	HAUTES-ALPES.
CHORGES.	05040	HAUTES-ALPES.
ESPARRON.	05049	HAUTES-ALPES.
ESPINASSES.	05050	HAUTES-ALPES.
FOUILLOUSE.	05057	HAUTES-ALPES.
GAP.	05061	HAUTES-ALPES.
JARJAYES.	05068	HAUTES-ALPES.
LARAGNE-MONTEGLIN.	05070	HAUTES-ALPES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LARDIER-ET-VALENÇA.	05071	HAUTES-ALPES.
LAZER.	05073	HAUTES-ALPES.
LETTRET.	05074	HAUTES-ALPES.
MONETIER-ALLE MONT.	05078	HAUTES-ALPES.
MONTGARDIN.	05084	HAUTES-ALPES.
NEFFES.	05092	HAUTES-ALPES.
LE POET.	05103	HAUTES-ALPES.
RAMBAUD.	05113	HAUTES-ALPES.
REMOLLON.	05115	HAUTES-ALPES.
RIBIERS.	05118	HAUTES-ALPES.
ROCHEBRUNE.	05121	HAUTES-ALPES.
ROUSSET.	05127	HAUTES-ALPES.
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS.	05140	HAUTES-ALPES.
SAINT-GENIS.	05143	HAUTES-ALPES.
LA SAULCE.	05162	HAUTES-ALPES.
LE SAUZE-DU-LAC.	05163	HAUTES-ALPES.
SAVOURNON.	05165	HAUTES-ALPES.
SIGOYER.	05168	HAUTES-ALPES.
TALLARD.	05170	HAUTES-ALPES.
THEUS.	05171	HAUTES-ALPES.
UPAIX.	05173	HAUTES-ALPES.
VALSERRES.	05176	HAUTES-ALPES.
VENTAVON.	05178	HAUTES-ALPES.
VITROLLES.	05184	HAUTES-ALPES.
ALLINGES.	74005	HAUTE-SAVOIE.
ANTHY-SUR-LE MAN.	74013	HAUTE-SAVOIE.
ARMOY.	74020	HAUTE-SAVOIE.
BALLAISON.	74025	HAUTE-SAVOIE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BASSY.	74029	HAUTE-SAVOIE.
BERNEX.	74033	HAUTE-SAVOIE.
BONS-EN-CHABLAIS.	74043	HAUTE-SAVOIE.
BRENTHONNE.	74048	HAUTE-SAVOIE.
CERVEN.	74053	HAUTE-SAVOIE.
CHAMPANGES.	74057	HAUTE-SAVOIE.
CHENS-SUR-LEMAN.	74070	HAUTE-SAVOIE.
DESINGY.	74100	HAUTE-SAVOIE.
DOUVAIN.	74105	HAUTE-SAVOIE.
DROISY.	74107	HAUTE-SAVOIE.
EVIAN-LES-BAINS.	74119	HAUTE-SAVOIE.
EXCENEVEY.	74121	HAUTE-SAVOIE.
FESSY.	74126	HAUTE-SAVOIE.
LARRINGES.	74146	HAUTE-SAVOIE.
LOISIN.	74150	HAUTE-SAVOIE.
LORNAY.	74151	HAUTE-SAVOIE.
LUGRIN.	74154	HAUTE-SAVOIE.
LULLY.	74156	HAUTE-SAVOIE.
MACHILY.	74158	HAUTE-SAVOIE.
MARGENCEL.	74163	HAUTE-SAVOIE.
MARIN.	74166	HAUTE-SAVOIE.
MASSINGY.	74170	HAUTE-SAVOIE.
MASSONGY.	74171	HAUTE-SAVOIE.
MAXILLY-SUR-LEMAN.	74172	HAUTE-SAVOIE.
MEILLERIE.	74175	HAUTE-SAVOIE.
MESSERY.	74180	HAUTE-SAVOIE.
MOYE.	74192	HAUTE-SAVOIE.
NERNIER.	74199	HAUTE-SAVOIE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
NEUVECELLE.	74200	HAUTE-SAVOIE.
NOVEL.	74203	HAUTE-SAVOIE.
PERRIGNIER.	74210	HAUTE-SAVOIE.
PUBLIER.	74218	HAUTE-SAVOIE.
SAINT-GINGOLPH.	74237	HAUTE-SAVOIE.
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS.	74249	HAUTE-SAVOIE.
SCIEZ.	74263	HAUTE-SAVOIE.
SEYSSEL.	74269	HAUTE-SAVOIE.
VAL-DE-FIER.	74274	HAUTE-SAVOIE.
THOLLON-LES-MEMISES.	74279	HAUTE-SAVOIE.
THONON-LES-BAINS.	74281	HAUTE-SAVOIE.
USINENS.	74285	HAUTE-SAVOIE.
VEIGY-FONCENEX.	74293	HAUTE-SAVOIE.
YVOIRE.	74315	HAUTE-SAVOIE.
AMMERSCHWIHR	68005	HAUT-RHIN.
ANDOLSHEIM	68007	HAUT-RHIN.
APPENWIHR	68008	HAUT-RHIN.
BEBLENHEIM	68023	HAUT-RHIN.
BENNWIHR	68026	HAUT-RHIN.
BERGHEIM	68028	HAUT-RHIN.
BISCHWIHR	68038	HAUT-RHIN.
COLMAR	68066	HAUT-RHIN.
EGUISHEIM	68078	HAUT-RHIN.
FORTSCHWIHR	68095	HAUT-RHIN.
GUEMAR	68113	HAUT-RHIN.
HETTENSCHLAG	68136	HAUT-RHIN.
HOLTZWIHR	68143	HAUT-RHIN.
HORBOURG-WIHR	68145	HAUT-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
HOUSSEN	68146	HAUT-RHIN.
HUNAWIHR	68147	HAUT-RHIN.
HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68150	HAUT-RHIN.
ILLHAEUSERN	68153	HAUT-RHIN.
INGERSHEIM	68155	HAUT-RHIN.
KATZENTHAL	68161	HAUT-RHIN.
KAYSERSBERG	68162	HAUT-RHIN.
KIENTZHEIM	68164	HAUT-RHIN.
LIEPVRE	68185	HAUT-RHIN.
LOGELHEIM	68189	HAUT-RHIN.
MITTELWIHR	68209	HAUT-RHIN.
MUNTZENHEIM	68227	HAUT-RHIN.
NIEDERMORSCHWIHR	68237	HAUT-RHIN.
OSTHEIM	68252	HAUT-RHIN.
RIBEAUVILLE	68269	HAUT-RHIN.
RIEDWIHR	68272	HAUT-RHIN.
RIQUEWIHR	68277	HAUT-RHIN.
RODERN	68280	HAUT-RHIN.
RORSCHWIHR	68285	HAUT-RHIN.
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68295	HAUT-RHIN.
SAINT-HIPPOLYTE	68296	HAUT-RHIN.
SIGOLSHEIM	68310	HAUT-RHIN.
SUNDHOFFEN	68331	HAUT-RHIN.
THANNENKIRCH	68335	HAUT-RHIN.
TURCKHEIM	68338	HAUT-RHIN.
WALBACH	68354	HAUT-RHIN.
WETTOLSHEIM	68365	HAUT-RHIN.
WICKERSCHWIHR	68366	HAUT-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
WINTZENHEIM	68374	HAUT-RHIN.
ZELLENBERG	68383	HAUT-RHIN.
ZIMMERBACH	68385	HAUT-RHIN.
ALGOLSHEIM.	68001	HAUT-RHIN.
ARTZENHEIM.	68009	HAUT-RHIN.
BALDERSHEIM.	68015	HAUT-RHIN.
BALGAU.	68016	HAUT-RHIN.
BALTZENHEIM.	68019	HAUT-RHIN.
BANTZENHEIM.	68020	HAUT-RHIN.
BARTENHEIM.	68021	HAUT-RHIN.
BATTENHEIM.	68022	HAUT-RHIN.
BIESHEIM.	68036	HAUT-RHIN.
BLODELSHEIM.	68041	HAUT-RHIN.
BLOTZHEIM.	68042	HAUT-RHIN.
BRINCKHEIM.	68054	HAUT-RHIN.
CHALAMPE.	68064	HAUT-RHIN.
DESSENHEIM.	68069	HAUT-RHIN.
DIETWILLER.	68072	HAUT-RHIN.
DURRENENTZEN.	68076	HAUT-RHIN.
FESSENHEIM.	68091	HAUT-RHIN.
GEISPITZEN.	68103	HAUT-RHIN.
GEISWASSER.	68104	HAUT-RHIN.
GRUSSENHEIM.	68110	HAUT-RHIN.
HABSHEIM.	68118	HAUT-RHIN.
HEGENHEIM.	68126	HAUT-RHIN.
HEITEREN.	68130	HAUT-RHIN.
HESINGUE.	68135	HAUT-RHIN.
HIRTZFELDEN.	68140	HAUT-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
HOMBOURG.	68144	HAUT-RHIN.
HUNINGUE.	68149	HAUT-RHIN.
JEBSHEIM.	68157	HAUT-RHIN.
KAPPELEN.	68160	HAUT-RHIN.
KEMBS.	68163	HAUT-RHIN.
KUNHEIM.	68172	HAUT-RHIN.
MUNCHHOUSE.	68225	HAUT-RHIN.
NAMBSHEIM.	68230	HAUT-RHIN.
NEUF-BRISACH.	68231	HAUT-RHIN.
NIFFER.	68238	HAUT-RHIN.
OBERSAASHEIM.	68246	HAUT-RHIN.
OTTMARSHEIM.	68253	HAUT-RHIN.
PETIT-LANDAU.	68254	HAUT-RHIN.
RIXHEIM.	68278	HAUT-RHIN.
ROGGENHOUSE.	68281	HAUT-RHIN.
ROSENAU.	68286	HAUT-RHIN.
RUSTENHART.	68290	HAUT-RHIN.
RUMERSHEIM-LE-HAUT.	68291	HAUT-RHIN.
SAINT-LOUIS.	68297	HAUT-RHIN.
SAUSHEIM.	68300	HAUT-RHIN.
SCHLIERBACH.	68301	HAUT-RHIN.
SIERENTZ.	68309	HAUT-RHIN.
UFFHEIM.	68341	HAUT-RHIN.
URSCHENHEIM.	68345	HAUT-RHIN.
VILLAGE-NEUF.	68349	HAUT-RHIN.
VOGELGRUN.	68351	HAUT-RHIN.
VOLGELSHEIM.	68352	HAUT-RHIN.
WECKOLSHEIM.	68360	HAUT-RHIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
WIDENSOLEN.	68367	HAUT-RHIN.
WOLFGANTZEN.	68379	HAUT-RHIN.
AGDE.	34003	HERAULT.
BAILLARGUES.	34022	HERAULT.
BALARUC-LES-BAINS.	34023	HERAULT.
BALARUC-LE-VIEUX.	34024	HERAULT.
BESSAN.	34031	HERAULT.
BOUZIGUES.	34039	HERAULT.
CANDILLARGUES.	34050	HERAULT.
CASTELNAU-DE-GUERS.	34056	HERAULT.
FABREGUES.	34095	HERAULT.
FLORENSAC.	34101	HERAULT.
FRONTIGNAN.	34108	HERAULT.
GIGEAN.	34113	HERAULT.
LANSARGUES.	34127	HERAULT.
LATTES.	34129	HERAULT.
LOUPIAN.	34143	HERAULT.
LUNEL.	34145	HERAULT.
LUNEL-VIEL.	34146	HERAULT.
MARSEILLAN.	34150	HERAULT.
MARSILLARGUES.	34151	HERAULT.
MAUGUIO.	34154	HERAULT.
MEZE.	34157	HERAULT.
MIREVAL.	34159	HERAULT.
MONTAGNAC.	34162	HERAULT.
MONTBAZIN.	34165	HERAULT.
MONTPELLIER.	34172	HERAULT.
MUDAISON.	34176	HERAULT.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PALAVAS-LES-FLOTS.	34192	HERAULT.
PEROLS.	34198	HERAULT.
PINET.	34203	HERAULT.
POMEROLS.	34207	HERAULT.
PORTIRAGNES.	34209	HERAULT.
POUSSAN.	34213	HERAULT.
SAINT-AUNES.	34240	HERAULT.
SAINT-BRES.	34244	HERAULT.
SAINT-JEAN-DE-VEDAS.	34270	HERAULT.
SAINT-JUST.	34272	HERAULT.
SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN.	34280	HERAULT.
SERIGNAN.	34299	HERAULT.
SETE.	34301	HERAULT.
VALERGUES.	34321	HERAULT.
VALRAS-PLAGE.	34324	HERAULT.
VENDRES.	34329	HERAULT.
VIAS.	34332	HERAULT.
VIC-LA-GARDIOLE.	34333	HERAULT.
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.	34337	HERAULT.
VILLEVEYRAC.	34341	HERAULT.
LA GRANDE-MOTTE.	34344	HERAULT.
ACIGNE.	35001	ILLE-ET-VILAINE.
ANTRAIN.	35004	ILLE-ET-VILAINE.
ARGENTRE-DU-PLESSIS.	35006	ILLE-ET-VILAINE.
BAGUER-PICAN.	35010	ILLE-ET-VILAINE.
BAILLE.	35011	ILLE-ET-VILAINE.
BALAZE.	35015	ILLE-ET-VILAINE.
LA BAZOUGE-DU-DESERT.	35018	ILLE-ET-VILAINE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BAZOUGES-LA-PEROUSE.	35019	ILLE-ET-VILAINE.
BEAUCE.	35021	ILLE-ET-VILAINE.
BILLE.	35025	ILLE-ET-VILAINE.
LA BOUEXIERE.	35031	ILLE-ET-VILAINE.
LA BOUSSAC.	35034	ILLE-ET-VILAINE.
BREAL-SOUS-VITRE.	35038	ILLE-ET-VILAINE.
BRECE.	35039	ILLE-ET-VILAINE.
BRIELLES.	35042	ILLE-ET-VILAINE.
CANCALE.	35049	ILLE-ET-VILAINE.
CHAMPEAUX.	35052	ILLE-ET-VILAINE.
LA CHAPELLE-ERBREE.	35061	ILLE-ET-VILAINE.
LA CHAPELLE-JANSON.	35062	ILLE-ET-VILAINE.
LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT.	35063	ILLE-ET-VILAINE.
CHATEAUBOURG.	35068	ILLE-ET-VILAINE.
LE CHATELLIER.	35071	ILLE-ET-VILAINE.
CHATILLON-EN-VENDELAIS.	35072	ILLE-ET-VILAINE.
CHAUVIGNE.	35075	ILLE-ET-VILAINE.
CHERRUEIX.	35078	ILLE-ET-VILAINE.
COGLES.	35083	ILLE-ET-VILAINE.
COMBOURTILLE.	35086	ILLE-ET-VILAINE.
DOL-DE-BRETAGNE.	35095	ILLE-ET-VILAINE.
DOMAGNE.	35096	ILLE-ET-VILAINE.
DOMALAIN.	35097	ILLE-ET-VILAINE.
DOMPIERRE-DU-CHEMIN.	35100	ILLE-ET-VILAINE.
DOURDAIN.	35101	ILLE-ET-VILAINE.
ERBREE.	35105	ILLE-ET-VILAINE.
ERCE-PRES-LIFFRE.	35107	ILLE-ET-VILAINE.
ETRELLES.	35109	ILLE-ET-VILAINE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE FERRE.	35111	ILLE-ET-VILAINE.
FLEURIGNE.	35112	ILLE-ET-VILAINE.
LA FONTENELLE.	35113	ILLE-ET-VILAINE.
FOUGERES.	35115	ILLE-ET-VILAINE.
LA FRESNAIS.	35116	ILLE-ET-VILAINE.
GAHARD.	35118	ILLE-ET-VILAINE.
GENNES-SUR-SEICHE.	35119	ILLE-ET-VILAINE.
GOSNE.	35121	ILLE-ET-VILAINE.
LA GOUESNIERE.	35122	ILLE-ET-VILAINE.
HIREL.	35132	ILLE-ET-VILAINE.
JAVENE.	35137	ILLE-ET-VILAINE.
LAIGNELET.	35138	ILLE-ET-VILAINE.
LANDAVRAN.	35141	ILLE-ET-VILAINE.
LANDEAN.	35142	ILLE-ET-VILAINE.
LECOUSSE.	35150	ILLE-ET-VILAINE.
LIFFRE.	35152	ILLE-ET-VILAINE.
LILLEMER.	35153	ILLE-ET-VILAINE.
LIVRE-SUR-CHANGEON.	35154	ILLE-ET-VILAINE.
LE LOROUX.	35157	ILLE-ET-VILAINE.
LOUVIGNE-DU-DESERT.	35162	ILLE-ET-VILAINE.
LUITRE.	35163	ILLE-ET-VILAINE.
MARPIRE.	35166	ILLE-ET-VILAINE.
MECE.	35170	ILLE-ET-VILAINE.
MELLE.	35174	ILLE-ET-VILAINE.
MEZIERES-SUR-COUESNON.	35178	ILLE-ET-VILAINE.
MONDEVERT.	35183	ILLE-ET-VILAINE.
MONTAUTOUR.	35185	ILLE-ET-VILAINE.
MONT-DOL.	35186	ILLE-ET-VILAINE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MONTHAULT.	35190	ILLE-ET-VILAINE.
MONTOURS.	35191	ILLE-ET-VILAINE.
MONTREUIL-DES-LANDES.	35192	ILLE-ET-VILAINE.
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE.	35194	ILLE-ET-VILAINE.
NOYAL-SUR-VILAINE.	35207	ILLE-ET-VILAINE.
PARCE.	35214	ILLE-ET-VILAINE.
PARIGNE.	35215	ILLE-ET-VILAINE.
LE PERTRE.	35217	ILLE-ET-VILAINE.
PLEINE-FOUGERES.	35222	ILLE-ET-VILAINE.
POCE-LES-BOIS.	35229	ILLE-ET-VILAINE.
POILLEY.	35230	ILLE-ET-VILAINE.
PRINCE.	35232	ILLE-ET-VILAINE.
ROMAGNE.	35243	ILLE-ET-VILAINE.
ROMAZY.	35244	ILLE-ET-VILAINE.
ROZ-LANDRIEUX.	35246	ILLE-ET-VILAINE.
ROZ-SUR-COUESNON.	35247	ILLE-ET-VILAINE.
SAINS.	35248	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.	35253	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-BENOIT-DES-ONDES.	35255	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-BRICE-EN-COGLES.	35257	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-BROLADRE.	35259	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS.	35260	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS.	35261	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-COULOMB.	35263	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-ETIENNE-EN-COGLES.	35267	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE.	35269	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE.	35270	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault.	35271	ILLE-ET-VILAINE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL.	35272	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES.	35273	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-GUINOUX.	35279	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-HILAIRE-DES-LANDES.	35280	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON.	35282	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-JOUAN-DES-GUERETS.	35284	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-MALO.	35288	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-MARCAN.	35291	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-MARC-LE-BLANC.	35292	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-MARC-SUR-COUESNON.	35293	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-MELOIR-DES-ONDES.	35299	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-M'HERVE.	35300	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-OUEN-LA-ROUERIE.	35303	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX.	35304	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-PERE.	35306	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES.	35310	ILLE-ET-VILAINE.
LA SELLE-EN-COGLES.	35323	ILLE-ET-VILAINE.
LA SELLE-EN-LUITRE.	35324	ILLE-ET-VILAINE.
SERVON-SUR-VILAINE.	35327	ILLE-ET-VILAINE.
SOUGEAL.	35329	ILLE-ET-VILAINE.
TAILLIS.	35330	ILLE-ET-VILAINE.
LE TIERCENT.	35336	ILLE-ET-VILAINE.
TRANS-LA-FORET.	35339	ILLE-ET-VILAINE.
TREMBLAY.	35341	ILLE-ET-VILAINE.
VAL-D'IZE.	35347	ILLE-ET-VILAINE.
VENDEL.	35348	ILLE-ET-VILAINE.
VIEUX-VIEL.	35354	ILLE-ET-VILAINE.
VIEUX-VY-SUR-COUESNON.	35355	ILLE-ET-VILAINE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VILLAMEE.	35357	ILLE-ET-VILAINE.
VITRE.	35360	ILLE-ET-VILAINE.
LE VIVIER-SUR-MER.	35361	ILLE-ET-VILAINE.
ARPHEUILLES.	36008	INDRE.
AZAY-LE-FERRON.	36010	INDRE.
LE BLANC.	36018	INDRE.
BUZANÇAIS.	36031	INDRE.
CHITRAY.	36051	INDRE.
CIRON.	36053	INDRE.
DOUADIC.	36066	INDRE.
LINGE.	36096	INDRE.
LUANT.	36101	INDRE.
LUREUIL.	36105	INDRE.
MARTIZAY.	36113	INDRE.
MEOBECQ.	36118	INDRE.
MEZIERES-EN-BRENNE.	36123	INDRE.
MIGNE.	36124	INDRE.
NEUILLAY-LES-BOIS.	36139	INDRE.
NIHERNE.	36142	INDRE.
NURET-LE-FERRON.	36144	INDRE.
PAULNAY.	36153	INDRE.
POULIGNY-SAINT-PIERRE.	36165	INDRE.
ROSNAY.	36173	INDRE.
RUFFEC.	36176	INDRE.
SAINTE-GEMME.	36193	INDRE.
SAINT-GENOU.	36194	INDRE.
SAINT-MAUR.	36202	INDRE.
SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.	36204	INDRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAULNAY.	36212	INDRE.
VELLES.	36231	INDRE.
VENDŒUVRES.	36232	INDRE.
BOSSAY-SUR-CLAISE.	37028	INDRE-ET-LOIRE.
CHARNIZAY.	37061	INDRE-ET-LOIRE.
PREUILLY-SUR-CLAISE.	37189	INDRE-ET-LOIRE.
TOURNON-SAINT-PIERRE.	37259	INDRE-ET-LOIRE.
YZEURES-SUR-CREUSE.	37282	INDRE-ET-LOIRE.
LES ABRETS.	38001	ISERE.
AGNIN.	38003	ISERE.
ANNOISIN-CHATELANS.	38010	ISERE.
ANTHON.	38011	ISERE.
AOSTE.	38012	ISERE.
ARANDON.	38014	ISERE.
ASSIEU.	38017	ISERE.
AUBERIVES-SUR-VAREZE.	38019	ISERE.
LES AVENIERES.	38022	ISERE.
LA BALME-LES-GROTTE.	38026	ISERE.
LE BOUCHAGE.	38050	ISERE.
BOUGE-CHAMBALUD.	38051	ISERE.
BOUVESSE-QUIRIEU.	38054	ISERE.
BRANGUES.	38055	ISERE.
CHANAS.	38072	ISERE.
CHARETTE.	38083	ISERE.
CHARVIEU-CHAVAGNEUX.	38085	ISERE.
CHASSE-SUR-RHONE.	38087	ISERE.
CHAVANOZ.	38097	ISERE.
CHEYSSIEU.	38101	ISERE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHIMILIN.	38104	ISERE.
CHONAS-L'AMBALLAN.	38107	ISERE.
CHUZELLES.	38110	ISERE.
CLONAS-SUR-VAREZE.	38114	ISERE.
CORBELIN.	38124	ISERE.
LES COTES-D'AREY.	38131	ISERE.
COURTENAY.	38135	ISERE.
CREMIEU.	38138	ISERE.
CREYS-MEPIEU.	38139	ISERE.
ESTRABLIN.	38157	ISERE.
GRANIEU.	38183	ISERE.
HIERES-SUR-AMBY.	38190	ISERE.
JANNEYRIAS.	38197	ISERE.
JARDIN.	38199	ISERE.
LEYRIEU.	38210	ISERE.
MONTALIEU-VERCIEU.	38247	ISERE.
MORESTEL.	38261	ISERE.
OPTEVOZ.	38282	ISERE.
PARMILIEU.	38295	ISERE.
PASSINS.	38297	ISERE.
LE PEAGE-DE-ROUSSILLON.	38298	ISERE.
LE PONT-DE-BEAUVOISIN.	38315	ISERE.
PONT-DE-CHERUY.	38316	ISERE.
PONT-EVEQUE.	38318	ISERE.
PORCIEU-AMBLAGNIEU.	38320	ISERE.
PRESSINS.	38323	ISERE.
REVENTIN-VAUGRIS.	38336	ISERE.
LES ROCHES-DE-CONDRIEU.	38340	ISERE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ROMAGNIEU.	38343	ISERE.
ROUSSILLON.	38344	ISERE.
SABLONS.	38349	ISERE.
SAINT-ALBAN-DU-RHONE.	38353	ISERE.
SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR.	38365	ISERE.
SAINT-CLAIR-DU-RHONE.	38378	ISERE.
SAINT-AURICE-L'EXIL.	38425	ISERE.
SAINT-PRIM.	38448	ISERE.
SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS.	38451	ISERE.
SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL.	38465	ISERE.
SALAISE-SUR-SANNE.	38468	ISERE.
SERPAIZE.	38484	ISERE.
SEYSSUEL.	38487	ISERE.
TIGNIEU-JAMEYZIEU.	38507	ISERE.
VERNAS.	38535	ISERE.
VERNIOZ.	38536	ISERE.
VERTRIEU.	38539	ISERE.
VEYRINS-THUELLIN.	38541	ISERE.
VEZERONCE-CURTIN.	38543	ISERE.
VLENNE.	38544	ISERE.
VILLEMOIRIEU.	38554	ISERE.
VILLE-SOUS-ANJOU.	38556	ISERE.
VILLETTE-D'ANTHON.	38557	ISERE.
VILLETTE-DE-VLENNE.	38558	ISERE.
AIRE-SUR-L'ADOUR.	40001	LANDES.
ARBOUCAVE.	40005	LANDES.
ARTASSENX.	40012	LANDES.
ARTHEZ-D'ARMAGNAC.	40013	LANDES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
AUBAGNAN.	40016	LANDES.
AUDIGNON.	40017	LANDES.
BAHUS-SOUBIRAN.	40022	LANDES.
BASCONS.	40025	LANDES.
BAS-MAUCO.	40026	LANDES.
BATS.	40029	LANDES.
BENQUET.	40037	LANDES.
BETBEZER-D'ARMAGNAC.	40039	LANDES.
BISCARROSSE.	40046	LANDES.
BORDERES-ET-LAMENSANS.	40049	LANDES.
BOSTENS.	40050	LANDES.
BOUGUE.	40051	LANDES.
BOURDALAT.	40052	LANDES.
BRETAGNE-DE-MARSAN.	40055	LANDES.
BUANES.	40057	LANDES.
CASTANDET.	40070	LANDES.
CASTELNAU-TURSAN.	40072	LANDES.
CAZERES-SUR-L'ADOUR.	40080	LANDES.
CLASSUN.	40082	LANDES.
CLEDES.	40083	LANDES.
COUDURES.	40086	LANDES.
CREON-D'ARMAGNAC.	40087	LANDES.
DUHORT-BACHEN.	40091	LANDES.
DUMES.	40092	LANDES.
ESCALANS.	40093	LANDES.
ESTIGARDE.	40096	LANDES.
EUGENIE-LES-BAINS.	40097	LANDES.
EYRES-MONCUBE.	40098	LANDES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FARGUES.	40099	LANDES.
LE FRECHE.	40100	LANDES.
GABARRET.	40102	LANDES.
GAILLERES.	40103	LANDES.
GEAUNE.	40110	LANDES.
GRENADE-SUR-L'ADOUR.	40117	LANDES.
HAGETMAU.	40119	LANDES.
HAUT-MAUCO.	40122	LANDES.
HERRE.	40124	LANDES.
HONTANX.	40127	LANDES.
HORSARRIEU.	40128	LANDES.
LABASTIDE-CHALOSSE.	40130	LANDES.
LABASTIDE-D'ARMAGNAC.	40131	LANDES.
LACAJUNTE.	40136	LANDES.
LACQUY.	40137	LANDES.
LACRABE.	40138	LANDES.
LAGLORIEUSE.	40139	LANDES.
LAGRANGE.	40140	LANDES.
LARRIVIERE.	40145	LANDES.
LATRILLE.	40146	LANDES.
LAURET.	40148	LANDES.
LOSSE.	40158	LANDES.
LUSSAGNET.	40166	LANDES.
MANT.	40172	LANDES.
MAURIES.	40174	LANDES.
MAURRIN.	40175	LANDES.
MAUVEZIN-D'ARMAGNAC.	40176	LANDES.
MAZEROLLES.	40178	LANDES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MIRAMONT-SENSACQ.	40185	LANDES.
MOMUY.	40188	LANDES.
MONGET.	40189	LANDES.
MONSEGUR.	40190	LANDES.
MONT-DE-MARSAN.	40192	LANDES.
MONTEGUT.	40193	LANDES.
MONTGAILLARD.	40195	LANDES.
MONTSOUE.	40196	LANDES.
MORGANX.	40198	LANDES.
PARLEBOSCO.	40218	LANDES.
PAYROS-CAZAUTETS.	40219	LANDES.
PECORADE.	40220	LANDES.
PERQUIE.	40221	LANDES.
PEYRE.	40223	LANDES.
PHILONDENX.	40225	LANDES.
PIMBO.	40226	LANDES.
POUDENX.	40232	LANDES.
POUYDESSEAUX.	40234	LANDES.
PUJO-LE-PLAN.	40238	LANDES.
PUYOL-CAZALET.	40239	LANDES.
RENUNG.	40240	LANDES.
RIMBEZ-ET-BAUDIETS.	40242	LANDES.
SAINT-AGNET.	40247	LANDES.
SAINTE-COLOMBE.	40252	LANDES.
SAINT-CRICQ-VILLENEUVE.	40255	LANDES.
SAINTE-FOY.	40258	LANDES.
SAINT-GEIN.	40259	LANDES.
SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC.	40265	LANDES.
SAINT-JUSTIN.	40267	LANDES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-LOUBOUER.	40270	LANDES.
SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR.	40275	LANDES.
SAINT-PIERRE-DU-MONT.	40281	LANDES.
SAINT-SEVER.	40282	LANDES.
SAMADET.	40286	LANDES.
SANGUINET.	40287	LANDES.
SARRAZIET.	40289	LANDES.
SARRON.	40290	LANDES.
SERRES-GASTON.	40298	LANDES.
SORBETS.	40305	LANDES.
URGONS.	40321	LANDES.
VIELLE-TURSAN.	40325	LANDES.
LE VIGNAU.	40329	LANDES.
VILLENEUVE-DE-MARSAN.	40331	LANDES.
AMIONS.	42004	LOIRE.
ANDREZIEUX-BOUTHEON.	42005	LOIRE.
ARTHUN.	42009	LOIRE.
AVEIZIEUX.	42010	LOIRE.
BALBIGNY.	42011	LOIRE.
BARD.	42012	LOIRE.
BELLEGARDE-EN-FOREZ.	42013	LOIRE.
BESSEY.	42018	LOIRE.
BOEN.	42019	LOIRE.
BOISSET-LES-MONTROND.	42020	LOIRE.
BOISSET-SAINT-PRIEST.	42021	LOIRE.
BONSON.	42022	LOIRE.
BUSSIÈRES.	42029	LOIRE.
BUSSY-ALBIEUX.	42030	LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CEZAY.	42035	LOIRE.
CHALAIN-D'UZORE.	42037	LOIRE.
CHALAIN-LE-COMTAL.	42038	LOIRE.
CHAMBEON.	42041	LOIRE.
CHAMBLES.	42042	LOIRE.
CHAMBŒUF.	42043	LOIRE.
CHAMPDIEU.	42046	LOIRE.
LA CHAPELLE-VILLARS.	42051	LOIRE.
CHATELNEUF.	42054	LOIRE.
CHAVANAY.	42056	LOIRE.
CHAZELLES-SUR-LYON.	42059	LOIRE.
CHENEREILLES.	42060	LOIRE.
CHUYER.	42064	LOIRE.
CIVENS.	42065	LOIRE.
CLEPPE.	42066	LOIRE.
CORDELLE.	42070	LOIRE.
COTTANCE.	42073	LOIRE.
CRAINTILLEUX.	42075	LOIRE.
CUZIEU.	42081	LOIRE.
DANCE.	42082	LOIRE.
ECOTAY-L'OLME.	42087	LOIRE.
EPERCIEUX-SAINT-PAUL.	42088	LOIRE.
ESSERTINES-EN-CHATELNEUF.	42089	LOIRE.
L'ETRAT.	42092	LOIRE.
FEURS.	42094	LOIRE.
LA FOUILLOUSE.	42097	LOIRE.
GREZIEUX-LE-FROMENTAL.	42105	LOIRE.
L'HOPITAL-LE-GRAND.	42108	LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
JAS.	42113	LOIRE.
LAVIEU.	42117	LOIRE.
LEIGNEUX.	42119	LOIRE.
LEZIGNEUX.	42122	LOIRE.
LUPE.	42124	LOIRE.
MACLAS.	42129	LOIRE.
MAGNEUX-HAUTE-RIVE.	42130	LOIRE.
MALLEVAL.	42132	LOIRE.
MARCILLY-LE-CHATEL.	42134	LOIRE.
MARCLOPT.	42135	LOIRE.
MARCOUX.	42136	LOIRE.
MARGERIE-CHANTAGRET.	42137	LOIRE.
MARINGES.	42138	LOIRE.
MIZERIEUX.	42143	LOIRE.
MONTBRISON.	42147	LOIRE.
MONTROND-LES-BAINS.	42149	LOIRE.
MONTVERDUN.	42150	LOIRE.
MORNAND.	42151	LOIRE.
NERONDE.	42154	LOIRE.
NERVIEUX.	42155	LOIRE.
NOLLIEUX.	42160	LOIRE.
PANISSIERES.	42165	LOIRE.
PAVEZIN.	42167	LOIRE.
PELUSSIN.	42168	LOIRE.
PERIGNEUX.	42169	LOIRE.
PINAY.	42171	LOIRE.
POMMIERS.	42173	LOIRE.
PONCINS.	42174	LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
POUILLY-LES-FEURS.	42175	LOIRE.
PRALONG.	42179	LOIRE.
PRECIEUX.	42180	LOIRE.
RIVAS.	42185	LOIRE.
ROISEY.	42191	LOIRE.
ROZIER-EN-DONZY.	42193	LOIRE.
SAIL-SOUS-COUZAN.	42195	LOIRE.
SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE.	42197	LOIRE.
SAINT-ANDRE-LE-PUY.	42200	LOIRE.
SAINT-BARTHELEMY-LESTRA.	42202	LOIRE.
SAINT-BONNET-LE-COURREAU.	42205	LOIRE.
SAINT-BONNET-LES-OULES.	42206	LOIRE.
SAINT-CYPRIEN.	42211	LOIRE.
SAINT-CYR-LES-VIGNES.	42214	LOIRE.
SAINT-ETIENNE.	42218	LOIRE.
SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD.	42219	LOIRE.
SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE.	42221	LOIRE.
SAINT-GALMIER.	42222	LOIRE.
SAINT-GENEST-LERPT.	42223	LOIRE.
SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE.	42226	LOIRE.
SAINT-GEORGES-EN-COUZAN.	42227	LOIRE.
SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE.	42228	LOIRE.
SAINT-GERMAIN-LAVAL.	42230	LOIRE.
SAINT-HEAND.	42234	LOIRE.
SAINT-JODARD.	42241	LOIRE.
SAINT-JULIEN-D'ODDES.	42243	LOIRE.
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE.	42251	LOIRE.
SAINT-MARCEL-DE-FELINES.	42254	LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ.	42256	LOIRE.
SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE.	42260	LOIRE.
SAINT-MEDARD-EN-FOREZ.	42264	LOIRE.
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE.	42265	LOIRE.
SAINT-PAUL-DE-VEZELIN.	42268	LOIRE.
SAINT-PAUL-D'UZORE.	42269	LOIRE.
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF.	42272	LOIRE.
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ.	42275	LOIRE.
SAINT-PRIEST-LA-ROCHE.	42277	LOIRE.
SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT.	42279	LOIRE.
SAINT-ROMAIN-LE-PUY.	42285	LOIRE.
SAINT-SIXTE.	42288	LOIRE.
SAINT-THOMAS-LA-GARDE.	42290	LOIRE.
SALT-EN-DONZY.	42296	LOIRE.
SALVIZINET.	42297	LOIRE.
SAVIGNEUX.	42299	LOIRE.
SOLEYMIEUX.	42301	LOIRE.
SOUTERNON.	42303	LOIRE.
SURY-LE-COMTAL.	42304	LOIRE.
TRELINS.	42313	LOIRE.
UNIAS.	42315	LOIRE.
VALEILLE.	42319	LOIRE.
VEAUCHE.	42323	LOIRE.
VEAUCHETTE.	42324	LOIRE.
VERIN.	42327	LOIRE.
VILLARS.	42330	LOIRE.
VIRIGNEUX.	42336	LOIRE.
ARTHON-EN-RETZ.	44005	LOIRE-ATLANTIQUE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ASSERAC.	44006	LOIRE-ATLANTIQUE.
BASSE-GOULAIN.	44009	LOIRE-ATLANTIQUE.
BATZ-SUR-MER.	44010	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA BERNERIE-EN-RETZ.	44012	LOIRE-ATLANTIQUE.
BESNE.	44013	LOIRE-ATLANTIQUE.
LE BIGNON.	44014	LOIRE-ATLANTIQUE.
BOUAYE.	44018	LOIRE-ATLANTIQUE.
BOUEE.	44019	LOIRE-ATLANTIQUE.
BOUGUENAI.	44020	LOIRE-ATLANTIQUE.
BOURGNEUF-EN-RETZ.	44021	LOIRE-ATLANTIQUE.
BRAINS.	44024	LOIRE-ATLANTIQUE.
CAMPBON.	44025	LOIRE-ATLANTIQUE.
CARQUEFOU.	44026	LOIRE-ATLANTIQUE.
CASSON.	44027	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA CHAPELLE-BASSE-MER.	44029	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA CHAPELLE-DES-MARAI.	44030	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA CHAPELLE-HEULIN.	44032	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA CHAPELLE-LAUNAY.	44033	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.	44035	LOIRE-ATLANTIQUE.
CHAUVE.	44038	LOIRE-ATLANTIQUE.
CHEIX-EN-RETZ.	44039	LOIRE-ATLANTIQUE.
CHEMERE.	44040	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA CHEVROLIERE.	44041	LOIRE-ATLANTIQUE.
CORDEMAIS.	44045	LOIRE-ATLANTIQUE.
CORSEPT.	44046	LOIRE-ATLANTIQUE.
COUERON.	44047	LOIRE-ATLANTIQUE.
LE CROISIC.	44049	LOIRE-ATLANTIQUE.
CROSSAC.	44050	LOIRE-ATLANTIQUE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
DONGES.	44052	LOIRE-ATLANTIQUE.
DREFFEAC.	44053	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA BAULE-ESCOUBLAC.	44055	LOIRE-ATLANTIQUE.
FRESNAY-EN-RETZ.	44059	LOIRE-ATLANTIQUE.
FROSSAY.	44061	LOIRE-ATLANTIQUE.
GUERANDE.	44069	LOIRE-ATLANTIQUE.
HAUTE-GOULAIN.	44071	LOIRE-ATLANTIQUE.
HERBIGNAC.	44072	LOIRE-ATLANTIQUE.
INDRE.	44074	LOIRE-ATLANTIQUE.
LAVAU-SUR-LOIRE.	44080	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA LIMOUZINIÈRE.	44083	LOIRE-ATLANTIQUE.
MACHECOUL.	44087	LOIRE-ATLANTIQUE.
MALVILLE.	44089	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA MARNE.	44090	LOIRE-ATLANTIQUE.
MAUVES-SUR-LOIRE.	44094	LOIRE-ATLANTIQUE.
MESQUER.	44097	LOIRE-ATLANTIQUE.
MISSILLAC.	44098	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA MONTAGNE.	44101	LOIRE-ATLANTIQUE.
MONTOIR-DE-BRETAGNE.	44103	LOIRE-ATLANTIQUE.
LES MOUTIERS-EN-RETZ.	44106	LOIRE-ATLANTIQUE.
NANTES.	44109	LOIRE-ATLANTIQUE.
ORVAULT.	44114	LOIRE-ATLANTIQUE.
PAIMBŒUF.	44116	LOIRE-ATLANTIQUE.
LE PELLERIN.	44120	LOIRE-ATLANTIQUE.
PETIT-MARS.	44122	LOIRE-ATLANTIQUE.
PIRIAC-SUR-MER.	44125	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA PLAINE-SUR-MER.	44126	LOIRE-ATLANTIQUE.
PONTCHATEAU.	44129	LOIRE-ATLANTIQUE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PONT-SAINT-MARTIN.	44130	LOIRE-ATLANTIQUE.
PORNIC.	44131	LOIRE-ATLANTIQUE.
PORNICHET.	44132	LOIRE-ATLANTIQUE.
PORT-SAINT-PERE.	44133	LOIRE-ATLANTIQUE.
LE POULIGUEN.	44135	LOIRE-ATLANTIQUE.
PREFAILLES.	44136	LOIRE-ATLANTIQUE.
PRINQUIAU.	44137	LOIRE-ATLANTIQUE.
REZE.	44143	LOIRE-ATLANTIQUE.
ROUANS.	44145	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU.	44150	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-ANDRE-DES-EAUX.	44151	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET.	44152	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-BREVIN-LES-PINS.	44154	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-COLOMBAN.	44155	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC.	44158	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-GILDAS-DES-BOIS.	44161	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-HERBLAIN.	44162	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS.	44164	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-JEAN-DE-BOISEAU.	44166	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-JOACHIM.	44168	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES.	44169	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-LEGER-LES-VIGNES.	44171	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE.	44172	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS.	44174	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-LYPHARD.	44175	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-MALO-DE-GUERSAC.	44176	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-MARS-DE-COUTAIS.	44178	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-MARS-DU-DESERT.	44179	LOIRE-ATLANTIQUE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-MEME-LE-TENU.	44181	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF.	44182	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-MOLF.	44183	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-NAZAIRE.	44184	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINTE-PAZANNE.	44186	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-PERE-EN-RETZ.	44187	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.	44188	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE.	44189	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE.	44190	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-VIAUD.	44192	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAUTRON.	44194	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAVENAY.	44195	LOIRE-ATLANTIQUE.
SEVERAC.	44196	LOIRE-ATLANTIQUE.
LES SORINIERES.	44198	LOIRE-ATLANTIQUE.
SUCE-SUR-ERDRE.	44201	LOIRE-ATLANTIQUE.
LE TEMPLE-DE-BRETAGNE.	44203	LOIRE-ATLANTIQUE.
THOUARE-SUR-LOIRE.	44204	LOIRE-ATLANTIQUE.
TRIGNAC.	44210	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA TURBALLE.	44211	LOIRE-ATLANTIQUE.
VERTOU.	44215	LOIRE-ATLANTIQUE.
VUE.	44220	LOIRE-ATLANTIQUE.
GENESTON.	44223	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-PE-SAINT-SIMON.	47266	LOT-ET-GARONNE.
SOS.	47302	LOT-ET-GARONNE.
FRESVILLE.	50194	MANCHE.
AIREL.	50004	MANCHE.
AMFREVILLE.	50005	MANCHE.
AMIGNY.	50006	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ANCTOVILLE-SUR-BOSCO.	50008	MANCHE.
ANGEY.	50009	MANCHE.
ANGOVILLE-AU-PLAIN.	50010	MANCHE.
APPEVILLE.	50016	MANCHE.
ARGOUGES.	50018	MANCHE.
AUCEY-LA-PLAINE.	50019	MANCHE.
AUDOUVILLE-LA-HUBERT.	50021	MANCHE.
AUVERS.	50023	MANCHE.
AUXAIS.	50024	MANCHE.
AVRANCHES.	50025	MANCHE.
AZEVILLE.	50026	MANCHE.
BACILLY.	50027	MANCHE.
BAUDREVILLE.	50035	MANCHE.
BAUPTÉ.	50036	MANCHE.
BEAUVOIR.	50042	MANCHE.
BESNEVILLE.	50049	MANCHE.
BEUZEVILLE-AU-PLAIN.	50051	MANCHE.
BEUZEVILLE-LA-BASTILLE.	50052	MANCHE.
BINIVILLE.	50055	MANCHE.
BLOSVILLE.	50059	MANCHE.
BOLLEVILLE.	50063	MANCHE.
LA BONNEVILLE.	50064	MANCHE.
JULLOUVILLE.	50066	MANCHE.
BOUTTEVILLE.	50070	MANCHE.
BREVANDS.	50080	MANCHE.
BRICQUEBEC.	50082	MANCHE.
BRUCHEVILLE.	50089	MANCHE.
CANVILLE-LA-ROCQUE.	50097	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CARENTAN.	50099	MANCHE.
CARNET.	50100	MANCHE.
CARQUEBUT.	50103	MANCHE.
CATTEVILLE.	50105	MANCHE.
CAVIGNY.	50106	MANCHE.
CATZ.	50107	MANCHE.
CEAUX.	50108	MANCHE.
LES CHAMBRES.	50114	MANCHE.
CHAMPCERVON.	50115	MANCHE.
CHAMPCEY.	50116	MANCHE.
CHAMPEAUX.	50117	MANCHE.
LES CHAMPS-DE-LOSQUE.	50119	MANCHE.
LA CHAPELLE-EN-JUGER.	50123	MANCHE.
CHAVOY.	50126	MANCHE.
CHEF-DU-PONT.	50127	MANCHE.
LES CHERIS.	50132	MANCHE.
COIGNY.	50136	MANCHE.
COLOMBY.	50138	MANCHE.
COURTILS.	50146	MANCHE.
CRETTEVILLE.	50153	MANCHE.
LA CROIX-AVRANCHIN.	50154	MANCHE.
CROLLON.	50155	MANCHE.
CROSVILLE-SUR-DOUVE.	50156	MANCHE.
DENNEVILLE.	50160	MANCHE.
LE DEZERT.	50161	MANCHE.
DONVILLE-LES-BAINS.	50165	MANCHE.
DOVILLE.	50166	MANCHE.
DRAGEY-RONTHON.	50167	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
DUCEY.	50168	MANCHE.
ECAUSSEVILLE.	50169	MANCHE.
ECOQUENEAUVILLE.	50170	MANCHE.
EMONDEVILLE.	50172	MANCHE.
EROUDEVILLE.	50175	MANCHE.
L'ETANG-BERTRAND.	50176	MANCHE.
ETIENVILLE.	50177	MANCHE.
FEUGERES.	50181	MANCHE.
FLOTTEMANVILLE.	50186	MANCHE.
FONTENAY-SUR-MER.	50190	MANCHE.
FOUCARVILLE.	50191	MANCHE.
GENETS.	50199	MANCHE.
LA GODEFROY.	50205	MANCHE.
LA GOHANNIERE.	50206	MANCHE.
GOLLEVILLE.	50207	MANCHE.
GONFREVILLE.	50208	MANCHE.
GORGES.	50210	MANCHE.
GOURBESVILLE.	50212	MANCHE.
GRAIGNES.	50216	MANCHE.
GRANVILLE.	50218	MANCHE.
LE HAM.	50227	MANCHE.
HAMELIN.	50229	MANCHE.
HAUTE VILLE-LA-GUICHARD.	50232	MANCHE.
HAUTTEVILLE-BOCAGE.	50233	MANCHE.
LA HAYE-DU-PUITS.	50236	MANCHE.
HEBECREVON.	50239	MANCHE.
HEMEVEZ.	50241	MANCHE.
HIESVILLE.	50246	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE HOMMET-D'ARTHENAY.	50248	MANCHE.
HOUESVILLE.	50249	MANCHE.
HOUTTEVILLE.	50250	MANCHE.
HUBERVILLE.	50251	MANCHE.
HUISNES-SUR-MER.	50253	MANCHE.
ISIGNY-LE-BUAT.	50256	MANCHE.
JOGANVILLE.	50258	MANCHE.
JUILLEY.	50259	MANCHE.
LAULNE.	50265	MANCHE.
LESTRE.	50268	MANCHE.
LIESVILLE-SUR-DOUVE.	50269	MANCHE.
LIEUSAIN.	50270	MANCHE.
LITHAIRE.	50273	MANCHE.
LOLIF.	50276	MANCHE.
LOZON.	50280	MANCHE.
LA LUCERNE-D'OUTREMER.	50281	MANCHE.
LE LUOT.	50282	MANCHE.
MACEY.	50284	MANCHE.
MAGNEVILLE.	50285	MANCHE.
MARCEY-LES-GREVES.	50288	MANCHE.
MARCHESIEUX.	50289	MANCHE.
MARCILLY.	50290	MANCHE.
MARIGNY.	50292	MANCHE.
LA MEAUFFE.	50297	MANCHE.
MEAUTIS.	50298	MANCHE.
LE MESNIL-AMEY.	50302	MANCHE.
LE MESNIL-ANGOT.	50303	MANCHE.
LE MESNILBUS.	50308	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE MESNIL-EURY.	50310	MANCHE.
LE MESNIL-OZENNE.	50317	MANCHE.
LE MESNIL-ROUXELIN.	50321	MANCHE.
LE MESNIL-VENERON.	50324	MANCHE.
LE MESNIL-VIGOT.	50325	MANCHE.
MILLIERES.	50328	MANCHE.
MOBECQ.	50330	MANCHE.
LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS.	50333	MANCHE.
MONTANEL.	50337	MANCHE.
MONTCUIT.	50340	MANCHE.
MONTEBOURG.	50341	MANCHE.
MONTGARDON.	50343	MANCHE.
MONTJOIE-SAINT-MARTIN.	50347	MANCHE.
MONTMARTIN-EN-GRAIGNES.	50348	MANCHE.
MONTREUIL-SUR-LOZON.	50352	MANCHE.
LE MONT-SAINT-MICHEL.	50353	MANCHE.
MONTVIRON.	50355	MANCHE.
MOON-SUR-ELLE.	50356	MANCHE.
MORVILLE.	50360	MANCHE.
LA MOUCHE.	50361	MANCHE.
NAY.	50368	MANCHE.
NEHOU.	50370	MANCHE.
NEUFMESNIL.	50372	MANCHE.
NEUVILLE-AU-PLAIN.	50373	MANCHE.
NEUVILLE-EN-BEAUMONT.	50374	MANCHE.
ORGLANDES.	50387	MANCHE.
OZEVILLE.	50390	MANCHE.
PERIERS.	50394	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PICAUVILLE.	50400	MANCHE.
LE PLESSIS-LASTELLE.	50405	MANCHE.
PLOMB.	50406	MANCHE.
POILLEY.	50407	MANCHE.
PONTAUBAULT.	50408	MANCHE.
PONT-HEBERT.	50409	MANCHE.
PONTORSON.	50410	MANCHE.
PONTS.	50411	MANCHE.
PRECEY.	50413	MANCHE.
PRETOT-SAINTÉ-SUZANNE.	50415	MANCHE.
QUINEVILLE.	50421	MANCHE.
RAIDS.	50422	MANCHE.
RAMPAN.	50423	MANCHE.
RAUVILLE-LA-PLACE.	50426	MANCHE.
RAVENOVILLE.	50427	MANCHE.
REIGNEVILLE-BOCAGE.	50430	MANCHE.
REMILLY-SUR-LOZON.	50431	MANCHE.
LA ROCHELLE-NORMANDE.	50434	MANCHE.
SACEY.	50443	MANCHE.
SAINT-ANDRÉ-DE-BOHON.	50445	MANCHE.
SAINT-AUBIN-DES-PREAUX.	50447	MANCHE.
SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE.	50448	MANCHE.
SAINT-AUBIN-DU-PERRON.	50449	MANCHE.
SAINT-BRICE.	50451	MANCHE.
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE.	50455	MANCHE.
SAINTÉ-COLOMBE.	50457	MANCHE.
SAINT-COMÉ-DU-MONT.	50458	MANCHE.
SAINT-CYR.	50461	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-FLOXEL.	50467	MANCHE.
SAINT-FROMOND.	50468	MANCHE.
SAINT-GEORGES-DE-BOHON.	50470	MANCHE.
SAINT-GEORGES-MONTCOCO.	50475	MANCHE.
SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT.	50478	MANCHE.
SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE.	50479	MANCHE.
SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES.	50482	MANCHE.
SAINT-HILAIRE-PETITVILLE.	50485	MANCHE.
SAINT-JACQUES-DE-NEHOU.	50486	MANCHE.
SAINT-JAMES.	50487	MANCHE.
SAINT-JEAN-DE-DAYE.	50488	MANCHE.
SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE.	50489	MANCHE.
SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY.	50491	MANCHE.
SAINT-JEAN-DES-CHAMPS.	50493	MANCHE.
SAINT-JEAN-LE-THOMAS.	50496	MANCHE.
SAINT-JORES.	50497	MANCHE.
SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE.	50500	MANCHE.
SAINT-LO-D'OURVILLE.	50503	MANCHE.
SAINT-LOUP.	50505	MANCHE.
SAINT-MARCOUF.	50507	MANCHE.
SAINT-MARIE-DU-MONT.	50509	MANCHE.
SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY.	50510	MANCHE.
SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE.	50511	MANCHE.
SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES.	50515	MANCHE.
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.	50516	MANCHE.
SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE.	50517	MANCHE.
SAINT-MERE-EGLISE.	50523	MANCHE.
SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE.	50524	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT.	50528	MANCHE.
SAINT-OVIN.	50531	MANCHE.
SAINT-PAIR-SUR-MER.	50532	MANCHE.
SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS.	50533	MANCHE.
SAINT-PELLERIN.	50534	MANCHE.
SAINT-PIERRE-LANGERS.	50540	MANCHE.
SAINT-PLANCHERS.	50541	MANCHE.
SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.	50543	MANCHE.
SAINT-REMY-DES-LANDES.	50544	MANCHE.
SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT.	50548	MANCHE.
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.	50551	MANCHE.
SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS.	50552	MANCHE.
SAINT-SENIER-DE-BEUVRON.	50553	MANCHE.
SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES.	50554	MANCHE.
SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS.	50558	MANCHE.
SAINTENY.	50564	MANCHE.
SARTILLY.	50565	MANCHE.
SEBEVILLE.	50571	MANCHE.
SERVON.	50574	MANCHE.
SORTOSVILLE.	50578	MANCHE.
SUBLIGNY.	50584	MANCHE.
SURVILLE.	50586	MANCHE.
TAILLEPIED.	50587	MANCHE.
TANIS.	50589	MANCHE.
TIREPIED.	50597	MANCHE.
TRIBEHOU.	50606	MANCHE.
TURQUEVILLE.	50609	MANCHE.
URVILLE.	50610	MANCHE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VAINS.	50612	MANCHE.
VALOGNES.	50615	MANCHE.
LE VAL-SAINT-PERE.	50616	MANCHE.
VARENGUEBEC.	50617	MANCHE.
VAUDREVILLE.	50621	MANCHE.
VAUDRIMESNIL.	50622	MANCHE.
VERGONCEY.	50627	MANCHE.
VESLY.	50629	MANCHE.
VESSEY.	50630	MANCHE.
LES VEYS.	50631	MANCHE.
VIERVILLE.	50636	MANCHE.
VILLIERS-LE-PRE.	50640	MANCHE.
VILLIERS-FOSSARD.	50641	MANCHE.
VINDEFONTAINE.	50642	MANCHE.
YQUELON.	50647	MANCHE.
YVETOT-BOCAGE.	50648	MANCHE.
ALLIANCELLES.	51006	MARNE.
AMBRIERES.	51008	MARNE.
ARRIGNY.	51016	MARNE.
ARZILLIERES-NEUVILLE.	51017	MARNE.
BIGNICOURT-SUR-SAULX.	51060	MARNE.
BLESME.	51068	MARNE.
BRANDONVILLERS.	51080	MARNE.
LE BUISSON.	51095	MARNE.
CHAPELAINE.	51125	MARNE.
CHATILLON-SUR-BROUE.	51135	MARNE.
CHEMINON.	51144	MARNE.
CLOYES-SUR-MARNE.	51156	MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CORBEIL.	51169	MARNE.
DOMPREMY.	51215	MARNE.
DROSNAV.	51219	MARNE.
ECOLLEMONT.	51223	MARNE.
ECRIENNES.	51224	MARNE.
ETREPY.	51240	MARNE.
FAVRESSE.	51246	MARNE.
GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT.	51269	MARNE.
GIGNY-BUSSY.	51270	MARNE.
SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT.	51277	MARNE.
HAUSSIGNEMONT.	51284	MARNE.
HAUTEVILLE.	51286	MARNE.
HEILTZ-LE-HUTIER.	51288	MARNE.
HEILTZ-LE-MAURUPT.	51289	MARNE.
ISLE-SUR-MARNE.	51300	MARNE.
LANDRICOURT.	51315	MARNE.
LARZICOURT.	51316	MARNE.
LIGNON.	51322	MARNE.
LUXEMONT-ET-VILLOTTE.	51334	MARNE.
MARGERIE-HANCOURT.	51349	MARNE.
MATIGNICOURT-GONCOURT.	51356	MARNE.
MAURUPT-LE-MONTOIS.	51358	MARNE.
MONCETZ-L'ABBAYE.	51373	MARNE.
NORROIS.	51406	MARNE.
ORCONTE.	51417	MARNE.
OUTINES.	51419	MARNE.
PARGNY-SUR-SAULX.	51423	MARNE.
PONTHION.	51441	MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-CHERON.	51475	MARNE.
SAINT-EULIEN.	51478	MARNE.
SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE.	51497	MARNE.
SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON.	51513	MARNE.
SAINT-UTIN.	51520	MARNE.
SAINT-VRAIN.	51521	MARNE.
SAPIGNICOURT.	51522	MARNE.
SCRUPT.	51528	MARNE.
SERMAIZE-LES-BAINS.	51531	MARNE.
SOMSOIS.	51551	MARNE.
THIEBLEMONT-FAREMONT.	51567	MARNE.
TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE.	51583	MARNE.
VAUCLERC.	51598	MARNE.
VOUILLERS.	51654	MARNE.
AHUILLE.	53001	MAYENNE.
ASTILLE.	53011	MAYENNE.
LA BACONNIERE.	53015	MAYENNE.
BALLOTS.	53018	MAYENNE.
BEAULIEU-SUR-ODON.	53026	MAYENNE.
LE BOURGNEUF-LA-FORET.	53039	MAYENNE.
BOURGON.	53040	MAYENNE.
LA BRULATTE.	53045	MAYENNE.
CHANGE.	53054	MAYENNE.
COSSE-LE-VIVIEN.	53077	MAYENNE.
COURBEVILLE.	53082	MAYENNE.
LA CROIXILLE.	53086	MAYENNE.
CUILLE.	53088	MAYENNE.
ERNEE.	53096	MAYENNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FONTAINE-COUVERTE.	53098	MAYENNE.
GASTINES.	53102	MAYENNE.
LE GENEST-SAINT-ISLE.	53103	MAYENNE.
LA GRAVELLE.	53108	MAYENNE.
L'HUISSERIE.	53119	MAYENNE.
JUVIGNE.	53123	MAYENNE.
LARCHAMP.	53126	MAYENNE.
LAUBRIERES.	53128	MAYENNE.
LAUNAY-VILLIERS.	53129	MAYENNE.
LAVAL.	53130	MAYENNE.
LIVRE.	53135	MAYENNE.
LOIRON.	53137	MAYENNE.
MERAL.	53151	MAYENNE.
MONTAUDIN.	53154	MAYENNE.
MONTENAY.	53155	MAYENNE.
MONTIGNE-LE-BRILLANT.	53157	MAYENNE.
MONTJEAN.	53158	MAYENNE.
NUILLE-SUR-VICOIN.	53168	MAYENNE.
OLIVET.	53169	MAYENNE.
LA PELLERINE.	53177	MAYENNE.
PORT-BRILLET.	53182	MAYENNE.
LA ROE.	53191	MAYENNE.
RUILLE-LE-GRAVELAIS.	53194	MAYENNE.
SAINT-BERTHEVIN.	53201	MAYENNE.
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS.	53209	MAYENNE.
SAINT-ELLIER-DU-MAINE.	53213	MAYENNE.
SAINT-HILAIRE-DU-MAINE.	53226	MAYENNE.
SAINT-MICHEL-DE-LA-ROE.	53242	MAYENNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-OUEN-DES-TOITS.	53243	MAYENNE.
SAINT-PIERRE-DES-LANDES.	53245	MAYENNE.
SAINT-PIERRE-LA-COUR.	53247	MAYENNE.
SAINT-POIX.	53250	MAYENNE.
LA SELLE-CRAONNAISE.	53258	MAYENNE.
AMENONCOURT	54013	MEURTHE-ET-MOSELLE.
ANDILLY	54016	MEURTHE-ET-MOSELLE.
ANSAUVILLE	54019	MEURTHE-ET-MOSELLE.
ARNAVILLE	54022	MEURTHE-ET-MOSELLE.
AUTREPIERRE	54030	MEURTHE-ET-MOSELLE.
AVRICOURT	54035	MEURTHE-ET-MOSELLE.
BAYONVILLE-SUR-MAD	54055	MEURTHE-ET-MOSELLE.
BEAUMONT	54057	MEURTHE-ET-MOSELLE.
BERNECOURT	54063	MEURTHE-ET-MOSELLE.
BOUCQ	54086	MEURTHE-ET-MOSELLE.
BOUILLONVILLE	54087	MEURTHE-ET-MOSELLE.
BOUVRON	54088	MEURTHE-ET-MOSELLE.
CHAMBLEY-BUSSIERES	54112	MEURTHE-ET-MOSELLE.
CHAREY	54119	MEURTHE-ET-MOSELLE.
COINCOURT	54133	MEURTHE-ET-MOSELLE.
DAMPVITOUX	54153	MEURTHE-ET-MOSELLE.
DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54166	MEURTHE-ET-MOSELLE.
EMBERMENIL	54177	MEURTHE-ET-MOSELLE.
ESSEY-ET-MAIZERAIS	54182	MEURTHE-ET-MOSELLE.
EUVEZIN	54187	MEURTHE-ET-MOSELLE.
FLIREY	54200	MEURTHE-ET-MOSELLE.
FOUG	54205	MEURTHE-ET-MOSELLE.
GOGNEY	54230	MEURTHE-ET-MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GONDREXON	54233	MEURTHE-ET-MOSELLE.
GRAND-FAILLY	54236	MEURTHE-ET-MOSELLE.
GROSROUVRES	54240	MEURTHE-ET-MOSELLE.
HAGEVILLE	54244	MEURTHE-ET-MOSELLE.
HAMONVILLE	54248	MEURTHE-ET-MOSELLE.
IGNEY	54271	MEURTHE-ET-MOSELLE.
JAULNY	54275	MEURTHE-ET-MOSELLE.
LAGNEY	54288	MEURTHE-ET-MOSELLE.
LANEUVILLE-DERRIERE-FOUG	54298	MEURTHE-ET-MOSELLE.
LAY-SAINT-REMY	54306	MEURTHE-ET-MOSELLE.
LEINTREY	54308	MEURTHE-ET-MOSELLE.
LUCEY	54327	MEURTHE-ET-MOSELLE.
MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54343	MEURTHE-ET-MOSELLE.
MANONCOURT-EN-WOEVRE	54346	MEURTHE-ET-MOSELLE.
MENIL-LA-TOUR	54360	MEURTHE-ET-MOSELLE.
MINORVILLE	54370	MEURTHE-ET-MOSELLE.
MOUACOURT	54388	MEURTHE-ET-MOSELLE.
ONVILLE	54410	MEURTHE-ET-MOSELLE.
PAGNY-SUR-MOSELLE	54415	MEURTHE-ET-MOSELLE.
PANNES	54416	MEURTHE-ET-MOSELLE.
PETIT-FAILLY	54420	MEURTHE-ET-MOSELLE.
PRENY	54435	MEURTHE-ET-MOSELLE.
REILLON	54452	MEURTHE-ET-MOSELLE.
REMBERCOURT-SUR-MAD	54453	MEURTHE-ET-MOSELLE.
REMONCOURT	54457	MEURTHE-ET-MOSELLE.
REPAIX	54458	MEURTHE-ET-MOSELLE.
ROYAUMEIX	54466	MEURTHE-ET-MOSELLE.
SAINT-BAUSSANT	54470	MEURTHE-ET-MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54477	MEURTHE-ET-MOSELLE.
SANZEY	54492	MEURTHE-ET-MOSELLE.
SEICHEPREY	54499	MEURTHE-ET-MOSELLE.
SPONVILLE	54511	MEURTHE-ET-MOSELLE.
THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54518	MEURTHE-ET-MOSELLE.
TRONDES	54534	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VANDELAINVILLE	54544	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VANDIERES	54546	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VAUCOURT	54551	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VEHO	54556	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VIEVILLE-EN-HAYE	54564	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VILCEY-SUR-TREY	54566	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VILLECEY-SUR-MAD	54570	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VILLERS-SOUS-PRENY	54579	MEURTHE-ET-MOSELLE.
VITTONVILLE	54589	MEURTHE-ET-MOSELLE.
WAVILLE	54593	MEURTHE-ET-MOSELLE.
XAMMES	54594	MEURTHE-ET-MOSELLE.
XONVILLE	54599	MEURTHE-ET-MOSELLE.
XOUSSE	54600	MEURTHE-ET-MOSELLE.
XURES	54601	MEURTHE-ET-MOSELLE.
AMEL-SUR-L'ETANG	55008	MEUSE.
APREMONT-LA-FORET	55012	MEUSE.
AVILLERS-SAINT-CROIX	55021	MEUSE.
AZANNES-ET-SOUMAZANNES	55024	MEUSE.
BEAUMONT-EN-VERDUNOIS	55039	MEUSE.
BENEY-EN-WOEVRE	55046	MEUSE.
BILLY-SOUS-MANGIENNES	55053	MEUSE.
BONCOURT-SUR-MEUSE	55058	MEUSE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BOUCONVILLE-SUR-MADT	55062	MEUSE.
BRABANT-SUR-MEUSE	55070	MEUSE.
BREHEVILLE	55076	MEUSE.
BROUSSEY-RAULECOURT	55085	MEUSE.
BUXIERES-SOUS-LES-COTES	55093	MEUSE.
CHAILLON	55096	MEUSE.
CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS	55107	MEUSE.
CONSENVOYE	55124	MEUSE.
DAMVILLERS	55145	MEUSE.
DELUT	55149	MEUSE.
DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	55153	MEUSE.
DOMBRAS	55156	MEUSE.
DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55163	MEUSE.
DUZEY	55168	MEUSE.
ECUREY-EN-VERDUNOIS	55170	MEUSE.
ETAIN	55181	MEUSE.
ETON	55182	MEUSE.
ETRAYE	55183	MEUSE.
EUVILLE	55184	MEUSE.
FOAMEIX-ORNEL	55191	MEUSE.
FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55196	MEUSE.
FROMZEY	55201	MEUSE.
GINCREY	55211	MEUSE.
GIRAUVOISIN	55212	MEUSE.
GOURAINCOURT	55216	MEUSE.
GREMILLY	55218	MEUSE.
HAN-SUR-MEUSE	55229	MEUSE.
HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES	55245	MEUSE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
JAMETZ	55255	MEUSE.
JONVILLE-EN-WOEVRE	55256	MEUSE.
GEVILLE	55258	MEUSE.
LABEUVILLE	55265	MEUSE.
LACHAUSSEE	55267	MEUSE.
LAHAYVILLE	55270	MEUSE.
LAMORVILLE	55274	MEUSE.
LATOUR-EN-WOEVRE	55281	MEUSE.
LISSEY	55297	MEUSE.
LOISON	55299	MEUSE.
LOUPMONT	55303	MEUSE.
MANGIENNES	55316	MEUSE.
MARVILLE	55324	MEUSE.
MAUCOURT-SUR-ORNE	55325	MEUSE.
MECRIN	55329	MEUSE.
MERLES-SUR-LOISON	55336	MEUSE.
MOGEVILLE	55339	MEUSE.
MOIREY-FLABAS-CREPION	55341	MEUSE.
MONTSEC	55353	MEUSE.
MORGEMOULIN	55357	MEUSE.
MUZERAY	55367	MEUSE.
NONSARD-LAMARCHE	55386	MEUSE.
ORNES	55394	MEUSE.
PAGNY-SUR-MEUSE	55398	MEUSE.
PEUVILLERS	55403	MEUSE.
PILLON	55405	MEUSE.
PONT-SUR-MEUSE	55407	MEUSE.
RAMBUCOURT	55412	MEUSE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
REMOIVILLE	55425	MEUSE.
REVILLE-AUX-BOIS	55428	MEUSE.
RICHECOURT	55431	MEUSE.
ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	55437	MEUSE.
ROUVRES-EN-WOEVRE	55443	MEUSE.
RUPT-SUR-OTHAIN	55450	MEUSE.
SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55460	MEUSE.
SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN	55461	MEUSE.
SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES	55462	MEUSE.
SAINT-MIHIEL	55463	MEUSE.
SENON	55481	MEUSE.
SIVRY-SUR-MEUSE	55490	MEUSE.
SORCY-SAINT-MARTIN	55496	MEUSE.
TROUSSEY	55520	MEUSE.
VARNEVILLE	55528	MEUSE.
VALBOIS	55530	MEUSE.
VAUDONCOURT	55535	MEUSE.
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	55551	MEUSE.
VIGNOT	55553	MEUSE.
VILLE-DEVANT-CHAUMONT	55556	MEUSE.
VILLERS-LES-MANGIENNES	55563	MEUSE.
VILOSNES-HARAUMONT	55571	MEUSE.
VITTARVILLE	55572	MEUSE.
WAVRILLE	55580	MEUSE.
WOEL	55583	MEUSE.
XIVRAY-ET-MARVOISIN	55586	MEUSE.
ANCERVILLE.	55010	MEUSE.
ANDERNAY.	55011	MEUSE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BAUDONVILLIERS.	55031	MEUSE.
BEUREY-SUR-SAULX.	55049	MEUSE.
CONTRISSON.	55125	MEUSE.
COUSANCES-LES-FORGES.	55132	MEUSE.
COUVONGES.	55134	MEUSE.
FAINS-VEEL.	55186	MEUSE.
LISLE-EN-RIGAULT.	55296	MEUSE.
MOGNEVILLE.	55340	MEUSE.
VAL-D'ORNAIN.	55366	MEUSE.
RANCOURT-SUR-ORNAIN.	55414	MEUSE.
REMENNECOURT.	55424	MEUSE.
ROBERT-ESPAGNE.	55435	MEUSE.
SAUDRUPT.	55470	MEUSE.
SOMMELONNE.	55494	MEUSE.
TREMONT-SUR-SAULX.	55514	MEUSE.
VASSINCOURT.	55531	MEUSE.
VILLE-SUR-SAULX.	55568	MEUSE.
AMBON.	56002	MORBIHAN.
ARRADON.	56003	MORBIHAN.
ARZON.	56005	MORBIHAN.
AURAY.	56007	MORBIHAN.
BADEN.	56008	MORBIHAN.
BRECH.	56023	MORBIHAN.
CAMOEL.	56030	MORBIHAN.
CARNAC.	56034	MORBIHAN.
CRACH.	56046	MORBIHAN.
DAMGAN.	56052	MORBIHAN.
FEREL.	56058	MORBIHAN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE HEZO.	56084	MORBIHAN.
ILE-AUX-MOINES.	56087	MORBIHAN.
ILE-D'ARZ.	56088	MORBIHAN.
LARMOR-BADEN.	56106	MORBIHAN.
LAUZACH.	56109	MORBIHAN.
LOCMARIAQUER.	56116	MORBIHAN.
NIVILLAC.	56147	MORBIHAN.
NOYALO.	56150	MORBIHAN.
PLESCOP.	56158	MORBIHAN.
PLOEMEL.	56161	MORBIHAN.
PLOEREN.	56164	MORBIHAN.
PLOUGOUMELÉN.	56167	MORBIHAN.
PLUMERGAT.	56175	MORBIHAN.
PLUNERET.	56176	MORBIHAN.
LA ROCHE-BERNARD.	56195	MORBIHAN.
SAINT-ARMEL.	56205	MORBIHAN.
SAINT-AVE.	56206	MORBIHAN.
SAINT-DOLAY.	56212	MORBIHAN.
SAINT-GILDAS-DE-RHUY.	56214	MORBIHAN.
SAINT-NOLFF.	56231	MORBIHAN.
SAINT-PHILIBERT.	56233	MORBIHAN.
SARZEAU.	56240	MORBIHAN.
SENE.	56243	MORBIHAN.
SULNIAC.	56247	MORBIHAN.
SURZUR.	56248	MORBIHAN.
THEHILLAC.	56250	MORBIHAN.
THEIX.	56251	MORBIHAN.
LE TOUR-DU-PARC.	56252	MORBIHAN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
TREFFLEAN.	56255	MORBIHAN.
LA TRINITE-SUR-MER.	56258	MORBIHAN.
LA TRINITE-SURZUR.	56259	MORBIHAN.
VANNES.	56260	MORBIHAN.
BONO.	56262	MORBIHAN.
SAINTE-ANNE-D'AURAY.	56263	MORBIHAN.
ADELANGE	57008	MOSELLE.
ALBESTROFF	57011	MOSELLE.
ALTRIPPE	57014	MOSELLE.
AMNEVILLE	57019	MOSELLE.
ANCY-SUR-MOSELLE	57021	MOSELLE.
ANTILLY	57024	MOSELLE.
APACH	57026	MOSELLE.
ARGANCY	57028	MOSELLE.
ARRY	57030	MOSELLE.
ARS-LAQUENEXY	57031	MOSELLE.
ARS-SUR-MOSELLE	57032	MOSELLE.
ASPACH	57034	MOSELLE.
ASSENONCOURT	57035	MOSELLE.
AUGNY	57039	MOSELLE.
AVRICOURT	57042	MOSELLE.
AY-SUR-MOSELLE	57043	MOSELLE.
AZOUDANGE	57044	MOSELLE.
LE BAN-SAINT-MARTIN	57049	MOSELLE.
BARCHAIN	57050	MOSELLE.
BARONVILLE	57051	MOSELLE.
BASSING	57053	MOSELLE.
BEBING	57056	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BENESTROFF	57060	MOSELLE.
BERG-SUR-MOSELLE	57062	MOSELLE.
BERIG-VINTRANGE	57063	MOSELLE.
BERMERING	57065	MOSELLE.
BERTHELMING	57066	MOSELLE.
BERTRANGE	57067	MOSELLE.
BETTBORN	57071	MOSELLE.
BEYREN-LES-SIERCK	57076	MOSELLE.
BEZANGE-LA-PETITE	57077	MOSELLE.
BIDESTROFF	57081	MOSELLE.
BIDING	57082	MOSELLE.
BELLES-FORETS	57086	MOSELLE.
BISTROFF	57088	MOSELLE.
BLANCHE-ÉGLISE	57090	MOSELLE.
BOURGALTROFF	57098	MOSELLE.
BOURDONNAY	57099	MOSELLE.
BOUSSE	57102	MOSELLE.
BOUST	57104	MOSELLE.
BOUSTROFF	57105	MOSELLE.
BREISTROFF-LA-GRANDE	57109	MOSELLE.
CATTENOM	57124	MOSELLE.
CHAILLY-LES-ENNERY	57125	MOSELLE.
CHARLY-ORADOUR	57129	MOSELLE.
CHATEAU-VOUE	57133	MOSELLE.
CHATEL-SAINT-GERMAIN	57134	MOSELLE.
CHIEULLES	57142	MOSELLE.
COINCY	57145	MOSELLE.
COIN-LES-CUVRY	57146	MOSELLE.
CONTHIL	57151	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CONTZ-LES-BAINS	57152	MOSELLE.
CORNY-SUR-MOSELLE	57153	MOSELLE.
CUTTING	57161	MOSELLE.
CUVRY	57162	MOSELLE.
DESSELING	57173	MOSELLE.
DIANE-CAPELLE	57175	MOSELLE.
DIEUZE	57177	MOSELLE.
DISTROFF	57179	MOSELLE.
DOLVING	57180	MOSELLE.
DOMNON-LES-DIEUZE	57181	MOSELLE.
DONNELAY	57183	MOSELLE.
DORNOT	57184	MOSELLE.
EINCHEVILLE	57189	MOSELLE.
ELZANGE	57191	MOSELLE.
ENNERY	57193	MOSELLE.
ERSTROFF	57198	MOSELLE.
FAMECK	57206	MOSELLE.
FENETRANGE	57210	MOSELLE.
FEVES	57211	MOSELLE.
FEY	57212	MOSELLE.
FIXEM	57214	MOSELLE.
FLEVY	57219	MOSELLE.
FLORANGE	57221	MOSELLE.
FOLSCHVILLER	57224	MOSELLE.
FOULCREY	57229	MOSELLE.
FRANCALTROFF	57232	MOSELLE.
FREMESTROFF	57237	MOSELLE.
FREYBOUSE	57239	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FRIBOURG	57241	MOSELLE.
GANDRANGE	57242	MOSELLE.
GAVISSE	57245	MOSELLE.
GELUCOURT	57246	MOSELLE.
GIVRYCOURT	57248	MOSELLE.
GONDREXANGE	57253	MOSELLE.
GORZE	57254	MOSELLE.
GOSSELMING	57255	MOSELLE.
GRAVELOTTE	57256	MOSELLE.
GRENING	57258	MOSELLE.
GROSTENQUIN	57262	MOSELLE.
GUEBESTROFF	57265	MOSELLE.
GUEBLANGE-LES-DIEUZE	57266	MOSELLE.
GUEBLING	57268	MOSELLE.
GUENANGE	57269	MOSELLE.
VAL-DE-BRIDE	57270	MOSELLE.
GUERMANGE	57272	MOSELLE.
GUESSLING-HEMERING	57275	MOSELLE.
GUINZELING	57278	MOSELLE.
HABOUDANGE	57281	MOSELLE.
HAGONDANGE	57283	MOSELLE.
BASSE-HAM	57287	MOSELLE.
HARAUCCOURT-SUR-SEILLE	57295	MOSELLE.
HARPRICH	57297	MOSELLE.
HATTIGNY	57302	MOSELLE.
HAUCCONCOURT	57303	MOSELLE.
HAUT-CLOCHER	57304	MOSELLE.
HAYANGE	57306	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
HELLERING-LES-FENETRANGE	57310	MOSELLE.
HELLIMER	57311	MOSELLE.
HEMING	57314	MOSELLE.
HERMELANGE	57318	MOSELLE.
HERTZING	57320	MOSELLE.
HETTANGE-GRANDE	57323	MOSELLE.
HONSKIRCH	57335	MOSELLE.
HUNTING	57341	MOSELLE.
IBIGNY	57342	MOSELLE.
ILLANGE	57343	MOSELLE.
IMLING	57344	MOSELLE.
INGLANGE	57345	MOSELLE.
INSMING	57346	MOSELLE.
INSVILLER	57347	MOSELLE.
JOUY-AUX-ARCHES	57350	MOSELLE.
JUSSY	57352	MOSELLE.
JUVELIZE	57353	MOSELLE.
KERLING-LES-SIERCK	57361	MOSELLE.
KERPRICH-AUX-BOIS	57362	MOSELLE.
KIRSCH-LES-SIERCK	57364	MOSELLE.
KOENIGSMACKER	57370	MOSELLE.
HAUTE-KONTZ	57371	MOSELLE.
KUNTZIG	57372	MOSELLE.
LAGARDE	57375	MOSELLE.
LANDANGE	57377	MOSELLE.
LANDROFF	57379	MOSELLE.
LANGATTE	57382	MOSELLE.
LANGUIMBERG	57383	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LANING	57384	MOSELLE.
LELLING	57389	MOSELLE.
LENING	57394	MOSELLE.
LESSY	57396	MOSELLE.
LEY	57397	MOSELLE.
LEZEY	57399	MOSELLE.
LIDREZING	57401	MOSELLE.
LINDRE-BASSE	57404	MOSELLE.
LINDRE-HAUTE	57405	MOSELLE.
LIXING-LES-SAINT-AVOLD	57409	MOSELLE.
LHOR	57410	MOSELLE.
LONGEVILLE-LES-METZ	57412	MOSELLE.
LORQUIN	57414	MOSELLE.
LORRY-LES-METZ	57415	MOSELLE.
LORRY-MARDIGNY	57416	MOSELLE.
LOSTROFF	57417	MOSELLE.
LOUDREFING	57418	MOSELLE.
MAIZIERES-LES-METZ	57433	MOSELLE.
MAIZIERES-LES-VIC	57434	MOSELLE.
MALLING	57437	MOSELLE.
MALROY	57438	MOSELLE.
MANOM	57441	MOSELLE.
MARANGE-SILVANGE	57443	MOSELLE.
MARIEULLES	57445	MOSELLE.
MARIMONT-LES-BENESTROFF	57446	MOSELLE.
MARLY	57447	MOSELLE.
MARSAL	57448	MOSELLE.
LA MAXE	57452	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MAXSTADT	57453	MOSELLE.
MERSCHWEILLER	57459	MOSELLE.
METZ	57463	MOSELLE.
MEY	57467	MOSELLE.
MITTERSHEIM	57469	MOSELLE.
MOLRING	57470	MOSELLE.
MONCOURT	57473	MOSELLE.
MONDELANGE	57474	MOSELLE.
MONTDIDIER	57478	MOSELLE.
MONTENACH	57479	MOSELLE.
MONTIGNY-LES-METZ	57480	MOSELLE.
MONTOY-FLANVILLE	57482	MOSELLE.
MORHANGE	57483	MOSELLE.
MOULINS-LES-METZ	57487	MOSELLE.
MOUSSEY	57488	MOSELLE.
MULCEY	57493	MOSELLE.
MUNSTER	57494	MOSELLE.
NEBING	57496	MOSELLE.
NELLING	57497	MOSELLE.
NEUFMOULINS	57500	MOSELLE.
NEUFVILLAGE	57501	MOSELLE.
NIEDERSTINZEL	57506	MOSELLE.
NORROY-LE-VENEUR	57511	MOSELLE.
NOUILLY	57512	MOSELLE.
NOVEANT-SUR-MOSELLE	57515	MOSELLE.
OBERSTINZEL	57518	MOSELLE.
OMMERAY	57524	MOSELLE.
LOUDRENNÉ	57531	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PELTRE	57534	MOSELLE.
PETIT-TENQUIN	57536	MOSELLE.
PEVANGE	57539	MOSELLE.
PLAPPEVILLE	57545	MOSELLE.
PLESNOIS	57546	MOSELLE.
PONTPIERRE	57549	MOSELLE.
POSTROFF	57551	MOSELLE.
POUILLY	57552	MOSELLE.
POURNOY-LA-CHETIVE	57553	MOSELLE.
RACRANGE	57560	MOSELLE.
RECHICOURT-LE-CHATEAU	57564	MOSELLE.
RENING	57573	MOSELLE.
RETTTEL	57576	MOSELLE.
REZONVILLE	57578	MOSELLE.
RHODES	57579	MOSELLE.
RICHE	57580	MOSELLE.
RICHEMONT	57582	MOSELLE.
RICHEVAL	57583	MOSELLE.
RODALBE	57587	MOSELLE.
RODEMACK	57588	MOSELLE.
ROMELFING	57592	MOSELLE.
RORBACH-LES-DIEUZE	57595	MOSELLE.
ROZERIEULLES	57601	MOSELLE.
RURANGE-LES-THIONVILLE	57602	MOSELLE.
RUSTROFF	57604	MOSELLE.
SAINT-GEORGES	57611	MOSELLE.
SAINT-JEAN-DE-BASSEL	57613	MOSELLE.
SAINT-JULIEN-LES-METZ	57616	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-MEDARD	57621	MOSELLE.
SAINT-E-RUFFINE	57624	MOSELLE.
SARRALTROFF	57629	MOSELLE.
SARREBOURG	57630	MOSELLE.
SAULNY	57634	MOSELLE.
SCY-CHAZELLES	57642	MOSELLE.
SEMECOURT	57645	MOSELLE.
SEREMANGE-ERZANGE	57647	MOSELLE.
SIERCK-LES-BAINS	57650	MOSELLE.
SOTZELING	57657	MOSELLE.
TALANGE	57663	MOSELLE.
TARQUIMPOL	57664	MOSELLE.
TERVILLE	57666	MOSELLE.
TETING-SUR-NIED	57668	MOSELLE.
THIONVILLE	57672	MOSELLE.
TORCHEVILLE	57675	MOSELLE.
TREMERY	57677	MOSELLE.
UCKANGE	57683	MOSELLE.
VAHL-EBERSING	57684	MOSELLE.
VAHL-LES-BENESTROFF	57685	MOSELLE.
VAHL-LES-FAULQUEMONT	57686	MOSELLE.
VALLERANGE	57687	MOSELLE.
VALMESTROFF	57689	MOSELLE.
VANTOUX	57693	MOSELLE.
VANY	57694	MOSELLE.
VAUX	57701	MOSELLE.
VERGAVILLE	57706	MOSELLE.
VIBERSVILLER	57711	MOSELLE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VILLER	57717	MOSELLE.
VIRMING	57723	MOSELLE.
VITTERSBOURG	57725	MOSELLE.
VOLSTROFF	57733	MOSELLE.
WOIPPY	57751	MOSELLE.
WUISSE	57753	MOSELLE.
XOUAXANGE	57756	MOSELLE.
YUTZ	57757	MOSELLE.
ZARBELING	57759	MOSELLE.
ZOMMANGE	57763	MOSELLE.
STUCKANGE	57767	MOSELLE.
COLLINE-BEAUMONT.	62231	PAS-DE-CALAIS.
CONCHIL-LE-TEMPLE.	62233	PAS-DE-CALAIS.
GROFFLIERS.	62390	PAS-DE-CALAIS.
WABEN.	62866	PAS-DE-CALAIS.
BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE.	64141	PYRENEES-ATLANTIQUES.
GARLIN.	64233	PYRENEES-ATLANTIQUES.
MALAUSSANNE.	64365	PYRENEES-ATLANTIQUES.
POURSIUGUES-BOUCOUE.	64457	PYRENEES-ATLANTIQUES.
ALENYA.	66002	PYRENEES-ORIENTALES.
ARGELES-SUR-MER.	66008	PYRENEES-ORIENTALES.
LE BARCARES.	66017	PYRENEES-ORIENTALES.
CABESTANY.	66028	PYRENEES-ORIENTALES.
CANET-EN-ROUSSILLON.	66037	PYRENEES-ORIENTALES.
CORNEILLA-DEL-VERCOL.	66059	PYRENEES-ORIENTALES.
ELNE.	66065	PYRENEES-ORIENTALES.
LATOIR-BAS-ELNE.	66094	PYRENEES-ORIENTALES.
PERPIGNAN.	66136	PYRENEES-ORIENTALES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-CYPRIEN.	66171	PYRENEES-ORIENTALES.
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE.	66180	PYRENEES-ORIENTALES.
SAINTE-MARIE.	66182	PYRENEES-ORIENTALES.
SAINT-NAZAIRE.	66186	PYRENEES-ORIENTALES.
SALE ILLES.	66189	PYRENEES-ORIENTALES.
THEZA.	66208	PYRENEES-ORIENTALES.
TORREILLES.	66212	PYRENEES-ORIENTALES.
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE.	66224	PYRENEES-ORIENTALES.
AMPUIS.	69007	RHONE.
BRON.	69029	RHONE.
CAILLOUX-SUR-FONTAINES.	69033	RHONE.
CALUIRE-ET-CUIRE.	69034	RHONE.
CHARLY.	69046	RHONE.
CHASSAGNY.	69048	RHONE.
COLLONGES-AU-MONT-D'OR.	69063	RHONE.
CONDRIEU.	69064	RHONE.
ECHALAS.	69080	RHONE.
FLEURIEU-SUR-SAONE.	69085	RHONE.
FONTAINES-SAINT-MARTIN.	69087	RHONE.
FONTAINES-SUR-SAONE.	69088	RHONE.
GIVORS.	69091	RHONE.
GRIGNY.	69096	RHONE.
LES HAIES.	69097	RHONE.
IRIGNY.	69100	RHONE.
LOIRE-SUR-RHONE.	69118	RHONE.
LONGES.	69119	RHONE.
LYON.	69123	RHONE.
MILLERY.	69133	RHONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MONTAGNY.	69136	RHONE.
LA MULATIERE.	69142	RHONE.
NEUVILLE-SUR-SAONE.	69143	RHONE.
OULLINS.	69149	RHONE.
PIERRE-BENITE.	69152	RHONE.
QUINCIEUX.	69163	RHONE.
SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU.	69179	RHONE.
SAINTE-COLOMBE.	69189	RHONE.
SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE.	69193	RHONE.
SAINT-FONS.	69199	RHONE.
SAINTE-FOY-LES-LYON.	69202	RHONE.
SAINT-GENIS-LAVAL.	69204	RHONE.
SAINT-ROMAIN-EN-GAL.	69235	RHONE.
SAINT-ROMAIN-EN-GIER.	69236	RHONE.
TREVES.	69252	RHONE.
TUPIN-ET-SEMONS.	69253	RHONE.
VAULX-EN-VELIN.	69256	RHONE.
VENISSIEUX.	69259	RHONE.
VERNAISON.	69260	RHONE.
VILLEURBANNE.	69266	RHONE.
VOURLES.	69268	RHONE.
CHASSIEU.	69271	RHONE.
COMMUNAY.	69272	RHONE.
CORBAS.	69273	RHONE.
DECINES-CHARPIEU.	69275	RHONE.
FEYZIN.	69276	RHONE.
GENAS.	69277	RHONE.
GENAY.	69278	RHONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
JONAGE.	69279	RHONE.
JONS.	69280	RHONE.
MARENNES.	69281	RHONE.
MEYZIEU.	69282	RHONE.
MONTANAY.	69284	RHONE.
PUSIGNAN.	69285	RHONE.
RILLIEUX-LA-PAPE.	69286	RHONE.
SAINT-PRIEST.	69290	RHONE.
SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON.	69291	RHONE.
SATHONAY-CAMP.	69292	RHONE.
SATHONAY-VILLAGE.	69293	RHONE.
SEREZIN-DU-RHONE.	69294	RHONE.
SIMANDRES.	69295	RHONE.
SOLAIZE.	69296	RHONE.
TERNAY.	69297	RHONE.
COLOMBIER-SAUGNIEU.	69299	RHONE.
AIX-LES-BAINS.	73008	SAVOIE.
ALBENS.	73010	SAVOIE.
AVRESSIEUX.	73025	SAVOIE.
LA BALME.	73028	SAVOIE.
BELMONT-TRAMONET.	73039	SAVOIE.
BILLIEME.	73042	SAVOIE.
LA BIOLLE.	73043	SAVOIE.
BOURDEAU.	73050	SAVOIE.
LE BOURGET-DU-LAC.	73051	SAVOIE.
BRISON-SAINT-INNOCENT.	73059	SAVOIE.
CESSENS.	73062	SAVOIE.
CHAMBERY.	73065	SAVOIE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHAMPAGNEUX.	73070	SAVOIE.
CHANAZ.	73073	SAVOIE.
LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT.	73076	SAVOIE.
CHINDRIEUX.	73085	SAVOIE.
CONJUX.	73091	SAVOIE.
DOMESSIN.	73100	SAVOIE.
DRUMETTAZ-CLARAFOND.	73103	SAVOIE.
GRESIN.	73127	SAVOIE.
GRESY-SUR-AIX.	73128	SAVOIE.
JONGIEUX.	73140	SAVOIE.
LOISIEUX.	73147	SAVOIE.
LUCEY.	73149	SAVOIE.
MARCIEUX.	73152	SAVOIE.
MERY.	73155	SAVOIE.
MEYRIEUX-TROUET.	73156	SAVOIE.
LA MOTTE-SERVOLEX.	73179	SAVOIE.
MOTZ.	73180	SAVOIE.
MOUXY.	73182	SAVOIE.
NANCES.	73184	SAVOIE.
ONTEX.	73193	SAVOIE.
LE PONT-DE-BEAUVOISIN.	73204	SAVOIE.
PUGNY-CHATENOD.	73208	SAVOIE.
ROCHFORT.	73214	SAVOIE.
RUFFIEUX.	73218	SAVOIE.
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS.	73236	SAVOIE.
SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE.	73238	SAVOIE.
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU.	73245	SAVOIE.
SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS.	73260	SAVOIE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-PAUL.	73269	SAVOIE.
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE.	73273	SAVOIE.
SAINT-SULPICE.	73281	SAVOIE.
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE.	73286	SAVOIE.
SONNAZ.	73288	SAVOIE.
TRAIZE.	73299	SAVOIE.
TRESSERVE.	73300	SAVOIE.
VERTHEMEX.	73313	SAVOIE.
VIONS.	73327	SAVOIE.
VIVIERS-DU-LAC.	73328	SAVOIE.
VOGLANS.	73329	SAVOIE.
YENNE.	73330	SAVOIE.
ANNET-SUR-MARNE.	77005	SEINE-ET-MARNE.
BABY.	77015	SEINE-ET-MARNE.
CARNETIN.	77062	SEINE-ET-MARNE.
CHALIFERT.	77075	SEINE-ET-MARNE.
CHARMENTRAY.	77094	SEINE-ET-MARNE.
CHARNY.	77095	SEINE-ET-MARNE.
CONDE-SAINT-LIBIAIRE.	77125	SEINE-ET-MARNE.
COUPVRAY.	77132	SEINE-ET-MARNE.
DAMPMART.	77155	SEINE-ET-MARNE.
ESBLY.	77171	SEINE-ET-MARNE.
FRESNES-SUR-MARNE.	77196	SEINE-ET-MARNE.
GRISY-SUR-SEINE.	77218	SEINE-ET-MARNE.
ISLES-LES-VILLE NOY.	77232	SEINE-ET-MARNE.
JABLINES.	77234	SEINE-ET-MARNE.
JAULNES.	77236	SEINE-ET-MARNE.
LESCHES.	77248	SEINE-ET-MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MAREUIL-LES-MEAUX.	77276	SEINE-ET-MARNE.
MONTRY.	77315	SEINE-ET-MARNE.
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS.	77335	SEINE-ET-MARNE.
PASSY-SUR-SEINE.	77356	SEINE-ET-MARNE.
PRECY-SUR-MARNE.	77376	SEINE-ET-MARNE.
QUINCY-VOISINS.	77382	SEINE-ET-MARNE.
THORIGNY-SUR-MARNE.	77464	SEINE-ET-MARNE.
TRILBARDOU.	77474	SEINE-ET-MARNE.
VIGNELY.	77498	SEINE-ET-MARNE.
VILLENAUXE-LA-PETITE.	77507	SEINE-ET-MARNE.
VILLENNOY.	77513	SEINE-ET-MARNE.
VILLEROY.	77515	SEINE-ET-MARNE.
VILLUIS.	77523	SEINE-ET-MARNE.
AUBERVILLE-LA-CAMPAGNE.	76031	SEINE-MARITIME.
LA CERLANGUE.	76169	SEINE-MARITIME.
EPRETOT.	76239	SEINE-MARITIME.
FONTAINE-LA-MALLET.	76270	SEINE-MARITIME.
LA FRENAYE.	76281	SEINE-MARITIME.
GAINNEVILLE.	76296	SEINE-MARITIME.
GONFREVILLE-L'ORCHER.	76305	SEINE-MARITIME.
GRUCHET-LE-VALASSE.	76329	SEINE-MARITIME.
HARFLEUR.	76341	SEINE-MARITIME.
LE HAVRE.	76351	SEINE-MARITIME.
LILLEBONNE.	76384	SEINE-MARITIME.
LINTOT.	76388	SEINE-MARITIME.
LA MAILLERAYE-SUR-SEINE.	76401	SEINE-MARITIME.
MELAMARE.	76421	SEINE-MARITIME.
MONTIVILLIERS.	76447	SEINE-MARITIME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
NORVILLE.	76471	SEINE-MARITIME.
NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT.	76473	SEINE-MARITIME.
NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON.	76476	SEINE-MARITIME.
OCTEVILLE-SUR-MER.	76481	SEINE-MARITIME.
OUDALLE.	76489	SEINE-MARITIME.
PETIVILLE.	76499	SEINE-MARITIME.
LA REMUEE.	76522	SEINE-MARITIME.
ROGERVILLE.	76533	SEINE-MARITIME.
SAINTE-ADRESSE.	76552	SEINE-MARITIME.
SAINT-ANTOINE-LA-FORET.	76556	SEINE-MARITIME.
SAINT-AUBIN-ROUTOT.	76563	SEINE-MARITIME.
SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE.	76592	SEINE-MARITIME.
SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT.	76596	SEINE-MARITIME.
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR.	76616	SEINE-MARITIME.
SAINT-MAURICE-D'ETELAN.	76622	SEINE-MARITIME.
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT.	76625	SEINE-MARITIME.
SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE.	76627	SEINE-MARITIME.
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC.	76647	SEINE-MARITIME.
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE.	76657	SEINE-MARITIME.
SAINT-VINCENT-CRAMESNIL.	76658	SEINE-MARITIME.
SANDOUVILLE.	76660	SEINE-MARITIME.
TANCARVILLE.	76684	SEINE-MARITIME.
TOUFFREVILLE-LA-CABLE.	76701	SEINE-MARITIME.
LA TRINITE-DU-MONT.	76712	SEINE-MARITIME.
TRIQUERVILLE.	76713	SEINE-MARITIME.
VATTEVILLE-LA-RUE.	76727	SEINE-MARITIME.
VILLEQUIER.	76742	SEINE-MARITIME.
ABBEVILLE.	80001	SOMME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ALLENAY.	80018	SOMME.
ARREST.	80029	SOMME.
ARRY.	80030	SOMME.
AULT.	80039	SOMME.
s.	80087	SOMME.
BOISMONT.	80110	SOMME.
BOURSEVILLE.	80124	SOMME.
BRUTELLES.	80146	SOMME.
BUIGNY-SAINT-MACLOU.	80149	SOMME.
CAHON.	80161	SOMME.
CAMBRON.	80163	SOMME.
CAYEUX-SUR-MER.	80182	SOMME.
CRECY-EN-PONTHIEU.	80222	SOMME.
LE CROTOY.	80228	SOMME.
ESTREBOEUF.	80287	SOMME.
FAVIERES.	80303	SOMME.
FOREST-L'ABBAYE.	80331	SOMME.
FOREST-MONTIERS.	80332	SOMME.
FORT-MAHON-PLAGE.	80333	SOMME.
FRIAUCOURT.	80364	SOMME.
GRAND-LAVIERS.	80385	SOMME.
HAUTVILLERS-OUVILLE.	80422	SOMME.
LAMOTTE-BULEUX.	80462	SOMME.
LANCHERES.	80464	SOMME.
MACHIEL.	80496	SOMME.
MACHY.	80497	SOMME.
MERS-LES-BAINS.	80533	SOMME.
MIANNAY.	80546	SOMME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MONS-BOUBERT.	80556	SOMME.
MOYENNEVILLE.	80578	SOMME.
NIBAS.	80597	SOMME.
NOUVION.	80598	SOMME.
NOYELLES-SUR-MER.	80600	SOMME.
PENDE.	80618	SOMME.
PONTHOILE.	80633	SOMME.
PORT-LE-GRAND.	80637	SOMME.
QUEND.	80649	SOMME.
QUESNOY-LE-MONTANT.	80654	SOMME.
REGNIERE-ECLUSE.	80665	SOMME.
RUE.	80688	SOMME.
SAIGNEVILLE.	80691	SOMME.
SAILLY-FLIBEAUCOURT.	80692	SOMME.
SAINT-BLIMONT.	80700	SOMME.
SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT.	80713	SOMME.
SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY.	80714	SOMME.
SAINT-VALERY-SUR-SOMME.	80721	SOMME.
LE TITRE.	80763	SOMME.
VAUDRICOURT.	80780	SOMME.
VERCOURT.	80787	SOMME.
VILLERS-SUR-AUTHIE.	80806	SOMME.
VIRONCHAUX.	80808	SOMME.
VRON.	80815	SOMME.
WOIGNARUE.	80826	SOMME.
YONVAL.	80836	SOMME.
GINASSERVIS.	83066	VAR.
RIANS.	83104	VAR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VINON-SUR-VERDON.	83150	VAR.
ANSOUIS.	84002	VAUCLUSE.
AVIGNON.	84007	VAUCLUSE.
LA BASTIDE-DES-JOURDANS.	84009	VAUCLUSE.
LA BASTIDONNE.	84010	VAUCLUSE.
BEAUMONT-DE-PERTUIS.	84014	VAUCLUSE.
BOLLENE.	84019	VAUCLUSE.
BONNIEUX.	84020	VAUCLUSE.
CADENET.	84026	VAUCLUSE.
CAUMONT-SUR-DURANCE.	84034	VAUCLUSE.
CAVAILLON.	84035	VAUCLUSE.
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE.	84036	VAUCLUSE.
CHEVAL-BLANC.	84038	VAUCLUSE.
CUCURON.	84042	VAUCLUSE.
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE.	84043	VAUCLUSE.
GRAMBOIS.	84052	VAUCLUSE.
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE.	84054	VAUCLUSE.
JONQUERETTES.	84055	VAUCLUSE.
LACOSTE.	84058	VAUCLUSE.
LAPALUD.	84064	VAUCLUSE.
LAURIS.	84065	VAUCLUSE.
LOURMARIN.	84068	VAUCLUSE.
MAUBEC.	84071	VAUCLUSE.
MENERBES.	84073	VAUCLUSE.
MERINDOL.	84074	VAUCLUSE.
MIRABEAU.	84076	VAUCLUSE.
MORIERES-LES-AVIGNON.	84081	VAUCLUSE.
OPPEDE.	84086	VAUCLUSE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PERTUIS.	84089	VAUCLUSE.
LE PONTET.	84092	VAUCLUSE.
PUGET.	84093	VAUCLUSE.
PUYVERT.	84095	VAUCLUSE.
ROBION.	84099	VAUCLUSE.
SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON.	84119	VAUCLUSE.
SORGUES.	84129	VAUCLUSE.
TAILLADES.	84131	VAUCLUSE.
LE THOR.	84132	VAUCLUSE.
LA TOUR-D'AIGUES.	84133	VAUCLUSE.
VAUGINES.	84140	VAUCLUSE.
VEDENE.	84141	VAUCLUSE.
VILLELAURE.	84147	VAUCLUSE.
L'AIGUILLON-SUR-MER.	85001	VENDEE.
ANGLES.	85004	VENDEE.
AUZAY.	85009	VENDEE.
AVRILLE.	85010	VENDEE.
BARBATRE.	85011	VENDEE.
LA BARRE-DE-MONTS.	85012	VENDEE.
BEAUVOIR-SUR-MER.	85018	VENDEE.
BENET.	85020	VENDEE.
LE BERNARD.	85022	VENDEE.
BESSAY.	85023	VENDEE.
BOIS-DE-CENE.	85024	VENDEE.
LA BOISSIERE-DES-LANDES.	85026	VENDEE.
BOUILLE-COURDAULT.	85028	VENDEE.
BOUIN.	85029	VENDEE.
LA BRETONNIERE.	85036	VENDEE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHAILLE-LES-MARAIS.	85042	VENDEE.
CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX.	85043	VENDEE.
CHAIX.	85044	VENDEE.
CHAMPAGNE-LES-MARAIS.	85049	VENDEE.
LE CHAMP-SAINT-PERE.	85050	VENDEE.
CHASNAIS.	85058	VENDEE.
CHATEAU-GUIBERT.	85061	VENDEE.
CHATEAUNEUF.	85062	VENDEE.
LA CLAYE.	85068	VENDEE.
CORPE.	85073	VENDEE.
LA COUTURE.	85074	VENDEE.
CURZON.	85077	VENDEE.
DAMVIX.	85078	VENDEE.
DOIX.	85080	VENDEE.
L'EPINE.	85083	VENDEE.
FONTAINES.	85091	VENDEE.
FONTENAY-LE-COMTE.	85092	VENDEE.
LE GIVRE.	85101	VENDEE.
GRUES.	85104	VENDEE.
LE GUE-DE-VELLUIRE.	85105	VENDEE.
LA GUERINIERE.	85106	VENDEE.
L'ILE-D'ELLE.	85111	VENDEE.
LA JONCHERE.	85116	VENDEE.
LAIROUX.	85117	VENDEE.
LE LANGON.	85121	VENDEE.
LIEZ.	85123	VENDEE.
LONGEVES.	85126	VENDEE.
LONGEVILLE-SUR-MER.	85127	VENDEE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LUÇON.	85128	VENDEE.
LES MAGNILS-REIGNIERS.	85131	VENDEE.
MAILLE.	85132	VENDEE.
MAILLEZAIS.	85133	VENDEE.
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.	85135	VENDEE.
LE MAZEAU.	85139	VENDEE.
MONTREUIL.	85148	VENDEE.
MOREILLES.	85149	VENDEE.
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS.	85156	VENDEE.
MOUTIERS-SUR-LE-LAY.	85157	VENDEE.
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN.	85158	VENDEE.
NALLIERS.	85159	VENDEE.
NIEUL-SUR-L'AUTISE.	85162	VENDEE.
NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE.	85163	VENDEE.
NOTRE-DAME-DE-MONTS.	85164	VENDEE.
L'ORBRIE.	85167	VENDEE.
OULMES.	85168	VENDEE.
PEAULT.	85171	VENDEE.
PETOSSE.	85174	VENDEE.
PISSOTTE.	85176	VENDEE.
LE POIRE-SUR-VELLUIRE.	85177	VENDEE.
POUILLE.	85181	VENDEE.
PUYRAVAULT.	85185	VENDEE.
ROSNAY.	85193	VENDEE.
SAINT-AUBIN-LA-PLAINE.	85199	VENDEE.
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES.	85200	VENDEE.
SAINT-BENOIST-SUR-MER.	85201	VENDEE.
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS.	85206	VENDEE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-DENIS-DU-PAYRE.	85207	VENDEE.
SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET.	85209	VENDEE.
SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.	85216	VENDEE.
SAINT-GERVAIS.	85221	VENDEE.
SAINTE-HERMINE.	85223	VENDEE.
SAINT-HILAIRE-DES-LOGES.	85227	VENDEE.
SAINT-HILAIRE-LA-FORET.	85231	VENDEE.
SAINT-JEAN-DE-BEUGNE.	85233	VENDEE.
SAINT-JEAN-DE-MONTS.	85234	VENDEE.
SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU.	85244	VENDEE.
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.	85255	VENDEE.
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ.	85256	VENDEE.
SAINTE-PEXINE.	85261	VENDEE.
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.	85265	VENDEE.
SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS.	85267	VENDEE.
SAINT-SIGISMOND.	85269	VENDEE.
SAINT-URBAIN.	85273	VENDEE.
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON.	85277	VENDEE.
SAINT-VINCENT-SUR-JARD.	85278	VENDEE.
SALLERTAINE.	85280	VENDEE.
SERIGNE.	85281	VENDEE.
LE TABLIER.	85285	VENDEE.
LA TAILLEE.	85286	VENDEE.
LA TRANCHE-SUR-MER.	85294	VENDEE.
TRIAIZE.	85297	VENDEE.
VELLUIRE.	85299	VENDEE.
VIX.	85303	VENDEE.
VOUILLE-LES-MARAIS.	85304	VENDEE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
XANTON-CHASSENON.	85306	VENDEE.
LA FAUTE-SUR-MER.	85307	VENDEE.

Partie 2

Communes composant les zones à risque particulier

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
AMBERIEU-EN-BUGEY.	01004	AIN.
AMBUTRIX.	01008	AIN.
ARBIGNY.	01016	AIN.
ASNIERES-SUR-SAONE.	01023	AIN.
BAGE-LA-VILLE.	01025	AIN.
BAGE-LE-CHATEL.	01026	AIN.
BEAUREGARD.	01030	AIN.
BETTANT.	01041	AIN.
BEY.	01042	AIN.
BIZIAT.	01046	AIN.
BOISSEY.	01050	AIN.
BOZ.	01057	AIN.
BRENAZ.	01059	AIN.
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE.	01094	AIN.
CHEVROUX.	01102	AIN.
CLEYZIEU.	01107	AIN.
COLOMIEU.	01110	AIN.
CONFRANÇON.	01115	AIN.
CONTREVOZ.	01116	AIN.
CORMORANCHE-SUR-SAONE.	01123	AIN.
CROTTET.	01134	AIN.
CRUZILLES-LES-MEPILLAT.	01136	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CURCIAT-DONGALON.	01139	AIN.
CURTAFOND.	01140	AIN.
CUZIEU.	01141	AIN.
DOMMARTIN.	01144	AIN.
DOUVRES.	01149	AIN.
FAREINS.	01157	AIN.
FEILLENS.	01159	AIN.
FRANS.	01166	AIN.
GARNERANS.	01167	AIN.
GENOUILLEUX.	01169	AIN.
GORREVOD.	01175	AIN.
GRIEGES.	01179	AIN.
GUEREINS.	01183	AIN.
INNIMOND.	01190	AIN.
JASSANS-RIOTTIER.	01194	AIN.
JOURNANS.	01197	AIN.
LAIZ.	01203	AIN.
LOMPNAS.	01219	AIN.
LURCY.	01225	AIN.
MANZIAT.	01231	AIN.
MESSIMY-SUR-SAONE.	01243	AIN.
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT.	01245	AIN.
MOGNENEINS.	01252	AIN.
MONTMERLE-SUR-SAONE.	01263	AIN.
OZAN.	01284	AIN.
PERREX.	01291	AIN.
PONT-DE-VAUX.	01305	AIN.
PONT-DE-VEYLE.	01306	AIN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PUGIEU.	01316	AIN.
REPLONGES.	01320	AIN.
REYSSOUZE.	01323	AIN.
SAINT-ANDRE-DE-BAGE.	01332	AIN.
SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT.	01334	AIN.
SAINT-BENIGNE.	01337	AIN.
SAINT-BERNARD.	01339	AIN.
SAINT-CYR-SUR-MENTHON.	01343	AIN.
SAINT-DENIS-EN-BUGEY.	01345	AIN.
SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT.	01346	AIN.
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE.	01348	AIN.
SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE.	01352	AIN.
SAINT-GENIS-SUR-MENTHON.	01355	AIN.
SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES.	01358	AIN.
SAINT-JEAN-LE-VIEUX.	01363	AIN.
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE.	01365	AIN.
SAINT-LAURENT-SUR-SAONE.	01370	AIN.
SAINT-SULPICE.	01387	AIN.
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.	01388	AIN.
SERMOYER.	01402	AIN.
TALISSIEU.	01415	AIN.
THOISSEY.	01420	AIN.
TORCIEU.	01421	AIN.
VERNOUX.	01433	AIN.
VESCOURS.	01437	AIN.
VESINES.	01439	AIN.
GANNAY-SUR-LOIRE.	03119	ALLIER.
LA BRILLANNE.	04034	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GREOUX-LES-BAINS.	04094	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
MANOSQUE.	04112	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
ORAISON.	04143	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SAINTE-TULLE.	04197	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VALE NSOLE.	04230	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VILLENEUVE.	04242	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
VOLX.	04245	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.
SAINT-JUST.	07259	ARDECHE.
COURCEROY.	10106	AUBE.
GUMERY.	10169	AUBE.
LE MERIOT.	10231	AUBE.
LA MOTTE-TILLY.	10259	AUBE.
BLIENSCHWILLER.	67051	BAS-RHIN.
ANNEBAULT.	14016	CALVADOS.
AUQUAINVILLE.	14028	CALVADOS.
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE.	14032	CALVADOS.
AUVILLARS.	14033	CALVADOS.
BASSENEVILLE.	14045	CALVADOS.
BEAUMONT-EN-AUGE.	14055	CALVADOS.
BELLOU.	14058	CALVADOS.
BENERVILLE-SUR-MER.	14059	CALVADOS.
BEUVILLERS.	14069	CALVADOS.
BLANGY-LE-CHATEAU.	14077	CALVADOS.
BLONVILLE-SUR-MER.	14079	CALVADOS.
LA BOISSIERE.	14082	CALVADOS.
BONNEBOSQ.	14083	CALVADOS.
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES.	14086	CALVADOS.
BOURGEAUVILLE.	14091	CALVADOS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BRANVILLE.	14093	CALVADOS.
LE BREUIL-EN-AUGE.	14102	CALVADOS.
LE BREVEDENT.	14104	CALVADOS.
LA BREVIÈRE.	14105	CALVADOS.
CAMBREMER.	14126	CALVADOS.
CANAPVILLE.	14131	CALVADOS.
CERNAY.	14147	CALVADOS.
CERQUEUX.	14148	CALVADOS.
CHEFFREVILLE-TONNENCOURT.	14155	CALVADOS.
CLARBEC.	14161	CALVADOS.
CLEVILLE.	14163	CALVADOS.
COQUAINVILLIERS.	14177	CALVADOS.
CORBON.	14178	CALVADOS.
CORDEBUGLE.	14179	CALVADOS.
COUDRAY-RABUT.	14185	CALVADOS.
COURTONNE-LA-MEURDRAC.	14193	CALVADOS.
COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES.	14194	CALVADOS.
CREVECŒUR-EN-AUGE.	14201	CALVADOS.
LA CROUPTE.	14210	CALVADOS.
DANESTAL.	14218	CALVADOS.
DRUBEC.	14230	CALVADOS.
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE.	14238	CALVADOS.
FAMILLY.	14259	CALVADOS.
FAUGUERNON.	14260	CALVADOS.
LE FAULQ.	14261	CALVADOS.
FERVAQUES.	14265	CALVADOS.
FIERVILLE-LES-PARCS.	14269	CALVADOS.
FIRFOL.	14270	CALVADOS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FORMENTIN.	14280	CALVADOS.
LE FOURNET.	14285	CALVADOS.
FRIARDEL.	14292	CALVADOS.
FUMICHON.	14293	CALVADOS.
GLANVILLE.	14302	CALVADOS.
GLOS.	14303	CALVADOS.
GRANDCHAMP-LE-CHATEAU.	14313	CALVADOS.
HERMIVAL-LES-VAUX.	14326	CALVADOS.
HEULAND.	14329	CALVADOS.
L'HOTELLERIE.	14334	CALVADOS.
HOTOT-EN-AUGE.	14335	CALVADOS.
LA HOUBLONNIERE.	14337	CALVADOS.
JANVILLE.	14344	CALVADOS.
LEAUPARTIE.	14358	CALVADOS.
LECAUDE.	14359	CALVADOS.
LESSARD-ET-LE-CHENE.	14362	CALVADOS.
LISIEUX.	14366	CALVADOS.
LISORES.	14368	CALVADOS.
LIVAROT.	14371	CALVADOS.
MAGNY-LE-FREULE.	14387	CALVADOS.
MANERBE.	14398	CALVADOS.
MANNEVILLE-LA-PIPARD.	14399	CALVADOS.
MAROLLES.	14403	CALVADOS.
MERY-CORBON.	14410	CALVADOS.
LE MESNIL-DURAND.	14418	CALVADOS.
LE MESNIL-EUDES.	14419	CALVADOS.
LE MESNIL-GERMAIN.	14420	CALVADOS.
LE MESNIL-GUILLAUME.	14421	CALVADOS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE MESNIL-MAUGER.	14422	CALVADOS.
LE MESNIL-SIMON.	14425	CALVADOS.
LE MESNIL-SUR-BLANGY.	14426	CALVADOS.
MEULLES.	14429	CALVADOS.
MEZIDON-CANON.	14431	CALVADOS.
LES MONCEAUX.	14435	CALVADOS.
MONTEILLE.	14444	CALVADOS.
MONTREUIL-EN-AUGE.	14448	CALVADOS.
LES MOUTIERS-HUBERT.	14459	CALVADOS.
MOYAUX.	14460	CALVADOS.
NOROLLES.	14466	CALVADOS.
NOTRE-DAME-DE-COURSON.	14471	CALVADOS.
NOTRE-DAME-DE-LIVAYE.	14473	CALVADOS.
NOTRE-DAME-D'ESTREES.	14474	CALVADOS.
OUILLY-DU-HOULEY.	14484	CALVADOS.
OUILLY-LE-VICOMTE.	14487	CALVADOS.
PIERRE FITTE-EN-AUGE.	14500	CALVADOS.
LE PIN.	14504	CALVADOS.
PONT-L'ÉVÊQUE.	14514	CALVADOS.
PREAUX-SAINT-SEBASTIEN.	14518	CALVADOS.
LE PRE-D'AUGE.	14520	CALVADOS.
PRETREVILLE.	14522	CALVADOS.
BIEVILLE-QUETIEVILLE.	14527	CALVADOS.
REUX.	14534	CALVADOS.
ROCQUES.	14540	CALVADOS.
LA ROQUE-BAIGNARD.	14541	CALVADOS.
SAINT-CYR-DU-RONCERAY.	14570	CALVADOS.
SAINT-DENIS-DE-MAILLOC.	14571	CALVADOS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-DESIR.	14574	CALVADOS.
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE.	14575	CALVADOS.
SAINTE-FOY-DE-MONTGOMMERY.	14576	CALVADOS.
SAINT-GERMAIN-DE-LIVET.	14582	CALVADOS.
SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY.	14583	CALVADOS.
SAINT-HYMER.	14593	CALVADOS.
SAINT-JEAN-DE-LIVET.	14595	CALVADOS.
SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC.	14599	CALVADOS.
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE.	14601	CALVADOS.
SAINT-LAURENT-DU-MONT.	14604	CALVADOS.
SAINT-LOUP-DE-FRIBOIS.	14608	CALVADOS.
SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES.	14615	CALVADOS.
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS.	14620	CALVADOS.
SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE.	14625	CALVADOS.
SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC.	14626	CALVADOS.
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER.	14637	CALVADOS.
SAINT-OUEN-LE-HOUX.	14638	CALVADOS.
SAINT-OUEN-LE-PIN.	14639	CALVADOS.
SAINT-PAIR.	14640	CALVADOS.
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS.	14644	CALVADOS.
SAINT-PIERRE-AZIF.	14645	CALVADOS.
SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC.	14647	CALVADOS.
SAINT-PIERRE-DES-IFS.	14648	CALVADOS.
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET.	14651	CALVADOS.
SAINT-SAMSON.	14657	CALVADOS.
SAINT-VAAST-EN-AUGE.	14660	CALVADOS.
SURVILLE.	14682	CALVADOS.
TORDOQUET.	14693	CALVADOS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LE TORQUESNE. TOURVILLE-EN-AUGE.	14694 14706	CALVADOS. CALVADOS.
TROARN.	14712	CALVADOS.
VALSEME.	14723	CALVADOS.
VAUVILLE.	14731	CALVADOS.
VIEUX-BOURG.	14748	CALVADOS.
VILLERS-SUR-MER.	14754	CALVADOS.
LE CHATEAU-D'OLERON.	17093	CHARENTE-MARITIME.
DOLUS-D'OLERON.	17140	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-DENIS-D'OLERON.	17323	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-GEORGES-D'OLERON.	17337	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-PIERRE-D'OLERON.	17385	CHARENTE-MARITIME.
SAINT-TROJAN-LES-BAINS.	17411	CHARENTE-MARITIME.
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE.	17485	CHARENTE-MARITIME.
LA BREE-LES-BAINS.	17486	CHARENTE-MARITIME.
ACHERES.	18001	CHER.
ALLOGNY.	18004	CHER.
ALLOUIS.	18005	CHER.
APREMONT-SUR-ALLIER.	18007	CHER.
ARGENT-SUR-SAULDRE.	18011	CHER.
AUBIGNY-SUR-NERE.	18015	CHER.
BLANCAFORT.	18030	CHER.
BRINAY.	18036	CHER.
BRINON-SUR-SAULDRE.	18037	CHER.
LA CHAPELLE-D'ANGILLON.	18047	CHER.
CLEMONT.	18067	CHER.
COURS-LES-BARRES.	18075	CHER.
CUFFY.	18082	CHER.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ENNORDRES.	18088	CHER.
FOECY.	18096	CHER.
IVOY-LE-PRE.	18115	CHER.
MENETREOL-SUR-SAULDRE.	18147	CHER.
MEREAU.	18148	CHER.
MERY-ES-BOIS.	18149	CHER.
MERY-SUR-CHER.	18150	CHER.
NANCAY.	18159	CHER.
NEUVY-SUR-BARANGEON.	18165	CHER.
OIZON.	18170	CHER.
PRESLY.	18185	CHER.
SAINT-ELOY-DE-GY.	18206	CHER.
SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE.	18210	CHER.
SAINT-HILAIRE-DE-COURT.	18214	CHER.
SAINT-LAURENT.	18219	CHER.
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.	18223	CHER.
SAINTE-MONTAINE.	18227	CHER.
SAINT-PALAIS.	18229	CHER.
THENIOUX.	18263	CHER.
VIERZON.	18279	CHER.
VIGNOUX-SUR-BARANGEON.	18281	CHER.
VOUZERON.	18290	CHER.
ARGILLY.	21022	COTE-D'OR.
ATHEE.	21028	COTE-D'OR.
AUBIGNY-EN-PLAINE.	21031	COTE-D'OR.
AUVILLARS-SUR-SAONE.	21035	COTE-D'OR.
AUXONNE.	21038	COTE-D'OR.
BAGNOT.	21042	COTE-D'OR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BEZOUOTTE.	21072	COTE-D'OR.
BILLEY.	21074	COTE-D'OR.
BONNENCONTRE.	21089	COTE-D'OR.
BOUSSELANGE.	21095	COTE-D'OR.
BRAZEY-EN-PLAINE.	21103	COTE-D'OR.
BROIN.	21112	COTE-D'OR.
CHAMBEIRE.	21130	COTE-D'OR.
CHAMBLANC.	21131	COTE-D'OR.
CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE.	21135	COTE-D'OR.
CHAMPDOTRE.	21138	COTE-D'OR.
CHARMES.	21146	COTE-D'OR.
CHARREY-SUR-SAONE.	21148	COTE-D'OR.
CHEUGE.	21167	COTE-D'OR.
CHEVIGNY-EN-VALIERE.	21170	COTE-D'OR.
CHIVRES.	21172	COTE-D'OR.
CIREY-LES-PONTAILLER.	21175	COTE-D'OR.
CLERY.	21180	COTE-D'OR.
COLLONGES-LES-PREMIERES.	21183	COTE-D'OR.
CORBERON.	21189	COTE-D'OR.
CORGENGOUX.	21193	COTE-D'OR.
DRAMBON.	21233	COTE-D'OR.
ECHENON.	21239	COTE-D'OR.
ESBARRES.	21249	COTE-D'OR.
ETEVAUX.	21256	COTE-D'OR.
FLAGEY-LES-AUXONNE.	21268	COTE-D'OR.
FLAMMERANS.	21269	COTE-D'OR.
FRANXAULT.	21285	COTE-D'OR.
GERLAND.	21294	COTE-D'OR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GLANON.	21301	COTE-D'OR.
GROSBOIS-LES-TICHEY.	21311	COTE-D'OR.
HEUILLEY-SUR-SAONE.	21316	COTE-D'OR.
JALLANGES.	21322	COTE-D'OR.
JANCIGNY.	21323	COTE-D'OR.
LABERGEMENT-LES-AUXONNE.	21331	COTE-D'OR.
LABERGEMENT-LES-SEURRE.	21332	COTE-D'OR.
LABRUYERE.	21333	COTE-D'OR.
LAMARCHE-SUR-SAONE.	21337	COTE-D'OR.
LANTHES.	21340	COTE-D'OR.
LAPERRIERE-SUR-SAONE.	21342	COTE-D'OR.
LECHATELET.	21344	COTE-D'OR.
LONGCHAMP.	21351	COTE-D'OR.
LOSNE.	21356	COTE-D'OR.
MAGNY-LES-AUBIGNY.	21366	COTE-D'OR.
MAGNY-MONTARLOT.	21367	COTE-D'OR.
LES MAILLYS.	21371	COTE-D'OR.
MARANDEUIL.	21376	COTE-D'OR.
MARIGNY-LES-REULLEE.	21387	COTE-D'OR.
MAXILLY-SUR-SAONE.	21398	COTE-D'OR.
MEURSANGES.	21411	COTE-D'OR.
MONTAGNY-LES-SEURRE.	21424	COTE-D'OR.
MONTMAIN.	21436	COTE-D'OR.
MONTMANCON.	21437	COTE-D'OR.
MONTOT.	21440	COTE-D'OR.
PAGNY-LA-VILLE.	21474	COTE-D'OR.
PAGNY-LE-CHATEAU.	21475	COTE-D'OR.
PERRIGNY-SUR-L'OGNON.	21482	COTE-D'OR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PONCEY-LES-ATHEE.	21493	COTE-D'OR.
PONT.	21495	COTE-D'OR.
PONTAILLER-SUR-SAONE.	21496	COTE-D'OR.
POUILLY-SUR-SAONE.	21502	COTE-D'OR.
PREMIERES.	21507	COTE-D'OR.
RENEVE.	21522	COTE-D'OR.
SAINT-JEAN-DE-LOSNE.	21554	COTE-D'OR.
SAINT-LEGER-TRIEY.	21556	COTE-D'OR.
SAINT-SAUVEUR.	21571	COTE-D'OR.
SAINT-SEINE-EN-BACHE.	21572	COTE-D'OR.
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE.	21575	COTE-D'OR.
SAINT-USAGE.	21577	COTE-D'OR.
SAMEREY.	21581	COTE-D'OR.
SEURRE.	21607	COTE-D'OR.
SOIRANS.	21609	COTE-D'OR.
SOISSONS-SUR-NACEY.	21610	COTE-D'OR.
TALMAY.	21618	COTE-D'OR.
TELLECEY.	21624	COTE-D'OR.
TICHEY.	21637	COTE-D'OR.
TILLENAY.	21639	COTE-D'OR.
TRECLUN.	21643	COTE-D'OR.
TROCHERES.	21644	COTE-D'OR.
TROUHANS.	21645	COTE-D'OR.
TRUGNY.	21647	COTE-D'OR.
VIELVERGE.	21680	COTE-D'OR.
VILLERS-LES-POTS.	21699	COTE-D'OR.
VILLERS-ROTIN.	21701	COTE-D'OR.
VILLY-LE-MOUTIER.	21708	COTE-D'OR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VONGES.	21713	COTE-D'OR.
BERHET.	22006	COTES-D'ARMOR.
ILE-DE-BREHAT.	22016	COTES-D'ARMOR.
BRELIDY.	22018	COTES-D'ARMOR.
CAMLEZ.	22028	COTES-D'ARMOR.
CAVAN.	22034	COTES-D'ARMOR.
COATASCORN.	22041	COTES-D'ARMOR.
COATREVEN.	22042	COTES-D'ARMOR.
CREHEN.	22049	COTES-D'ARMOR.
LE FAOUE.	22057	COTES-D'ARMOR.
HENANBIHEN.	22076	COTES-D'ARMOR.
HENGOAT.	22078	COTES-D'ARMOR.
HILLION.	22081	COTES-D'ARMOR.
KERBORS.	22085	COTES-D'ARMOR.
KERFOT.	22086	COTES-D'ARMOR.
LANCIEUX.	22094	COTES-D'ARMOR.
LANGOAT.	22101	COTES-D'ARMOR.
LANGROLAY-SUR-RANCE.	22103	COTES-D'ARMOR.
LANGUENAN.	22105	COTES-D'ARMOR.
LANGUEUX.	22106	COTES-D'ARMOR.
LANLEFF.	22108	COTES-D'ARMOR.
LANMERIN.	22110	COTES-D'ARMOR.
LANMODEZ.	22111	COTES-D'ARMOR.
LEZARDRIEUX.	22127	COTES-D'ARMOR.
MANTALLOT.	22141	COTES-D'ARMOR.
MATIGNON.	22143	COTES-D'ARMOR.
LA MEAUGON.	22144	COTES-D'ARMOR.
MINIHY-TREGUIER.	22152	COTES-D'ARMOR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PAIMPOL.	22162	COTES-D'ARMOR.
PENVENAN.	22166	COTES-D'ARMOR.
PLAINE-HAUTE.	22170	COTES-D'ARMOR.
PLANCOET.	22172	COTES-D'ARMOR.
PLEBOULLE.	22174	COTES-D'ARMOR.
PLEDRAN.	22176	COTES-D'ARMOR.
FREHEL.	22179	COTES-D'ARMOR.
PLERIN.	22187	COTES-D'ARMOR.
PLESLIN-TRIGAVOU.	22190	COTES-D'ARMOR.
PLESSIX-BALISSON.	22192	COTES-D'ARMOR.
PLESTIN-LES-GREVES.	22194	COTES-D'ARMOR.
PLEUBIAN.	22195	COTES-D'ARMOR.
PLEUDANIEL.	22196	COTES-D'ARMOR.
PLEUDIHEN-SUR-RANCE.	22197	COTES-D'ARMOR.
PLEUMEUR-GAUTIER.	22199	COTES-D'ARMOR.
PLEVENON.	22201	COTES-D'ARMOR.
PLOEZAL.	22204	COTES-D'ARMOR.
PLOUBALAY.	22209	COTES-D'ARMOR.
PLOUBAZLANEC.	22210	COTES-D'ARMOR.
PLOUEC-DU-TRIEUX.	22212	COTES-D'ARMOR.
PLOUER-SUR-RANCE.	22213	COTES-D'ARMOR.
PLOUEZEC.	22214	COTES-D'ARMOR.
PLOUFRAGAN.	22215	COTES-D'ARMOR.
PLOUGRESCANT.	22218	COTES-D'ARMOR.
PLOUGUIEL.	22221	COTES-D'ARMOR.
PLOURIVO.	22233	COTES-D'ARMOR.
PLUDUNO.	22237	COTES-D'ARMOR.
PLURIEN.	22242	COTES-D'ARMOR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
POMMERET.	22246	COTES-D'ARMOR.
POMMERIT-JAUDY.	22247	COTES-D'ARMOR.
PONTRIEUX.	22250	COTES-D'ARMOR.
POULDOURAN.	22253	COTES-D'ARMOR.
PRAT.	22254	COTES-D'ARMOR.
QUEMPEL-GUEZENNEC.	22256	COTES-D'ARMOR.
QUEMPELVEN.	22257	COTES-D'ARMOR.
QUESOY.	22258	COTES-D'ARMOR.
LA ROCHE-DERRIEN.	22264	COTES-D'ARMOR.
RUCA.	22268	COTES-D'ARMOR.
RUNAN.	22269	COTES-D'ARMOR.
SAINT-BRIEUC.	22278	COTES-D'ARMOR.
SAINT-CAST-LE-GUILDON.	22282	COTES-D'ARMOR.
SAINT-CLET.	22283	COTES-D'ARMOR.
SAINT-DONAN.	22287	COTES-D'ARMOR.
SAINT-JACUT-DE-LA-MER.	22302	COTES-D'ARMOR.
SAINT-JULIEN.	22307	COTES-D'ARMOR.
SAINT-LORMEL.	22311	COTES-D'ARMOR.
SAINT-POTAN.	22323	COTES-D'ARMOR.
TREDARZEC.	22347	COTES-D'ARMOR.
TREGON.	22357	COTES-D'ARMOR.
TREGUEUX.	22360	COTES-D'ARMOR.
TREGUIER.	22362	COTES-D'ARMOR.
TREMEREC.	22368	COTES-D'ARMOR.
TREMUSON.	22372	COTES-D'ARMOR.
TREZENY.	22381	COTES-D'ARMOR.
TROGUERY.	22383	COTES-D'ARMOR.
YFFINIAC.	22389	COTES-D'ARMOR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
YVIAS.	22390	COTES-D'ARMOR.
AIRVAULT.	79005	DEUX-SEVRES.
ASSAIS-LES-JUMEAUX.	79016	DEUX-SEVRES.
LE CHILLOU.	79089	DEUX-SEVRES.
GOURGE.	79135	DEUX-SEVRES.
LOUIN.	79156	DEUX-SEVRES.
SAINT-LOUP-LAMAIRE.	79268	DEUX-SEVRES.
BADEFOLS-SUR-DORDOGNE.	24022	DORDOGNE.
BANEUIL.	24023	DORDOGNE.
BERGERAC.	24037	DORDOGNE.
CALES.	24073	DORDOGNE.
CAUSE-DE-CLERANS.	24088	DORDOGNE.
COURS-DE-PILE.	24140	DORDOGNE.
COUZE-ET-SAINT-FRONT.	24143	DORDOGNE.
CREYSSE.	24145	DORDOGNE.
GARDONNE.	24194	DORDOGNE.
GINESTET.	24197	DORDOGNE.
LA FORCE.	24222	DORDOGNE.
LALINDE.	24223	DORDOGNE.
LAMONZIE-SAINT-MARTIN.	24225	DORDOGNE.
LAMOTHE-MONTRAVEL.	24226	DORDOGNE.
LANQUAIS.	24228	DORDOGNE.
LUNAS.	24246	DORDOGNE.
MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG.	24260	DORDOGNE.
MOULEYDIER.	24296	DORDOGNE.
PEZULS.	24327	DORDOGNE.
PONTOURS.	24334	DORDOGNE.
PORT-SAINT-FOY-ET-PONCHAPT.	24335	DORDOGNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PRESSIGNAC-VICQ.	24338	DORDOGNE.
PRIGONRIEUX.	24340	DORDOGNE.
SAINT-AGNE.	24361	DORDOGNE.
SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH.	24370	DORDOGNE.
SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE.	24382	DORDOGNE.
SAINTE-FOY-DE-LONGAS.	24407	DORDOGNE.
SAINT-GEORGES-BLANCANEIX.	24413	DORDOGNE.
SAINT-GERMAIN-ET-MONS.	24419	DORDOGNE.
SAINT-LAURENT-DES-VIGNES.	24437	DORDOGNE.
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD.	24487	DORDOGNE.
SAINT-SAUVEUR.	24499	DORDOGNE.
SAINT-SEURIN-DE-PRATS.	24501	DORDOGNE.
TREMOLAT.	24558	DORDOGNE.
VARENNES.	24566	DORDOGNE.
VELINES.	24568	DORDOGNE.
VERDON.	24570	DORDOGNE.
BREY-ET-MAISON-DU-BOIS.	25096	DOUBS.
GELLIN.	25263	DOUBS.
LES GRANGETTES.	25295	DOUBS.
LABERGEMENT-SAINTE-MARIE.	25320	DOUBS.
MALBUISSON.	25361	DOUBS.
MALPAS.	25362	DOUBS.
MONTPERREUX.	25405	DOUBS.
OYE-ET-PALLET.	25442	DOUBS.
REMORAY-BOUJEONS.	25486	DOUBS.
RONDEFONTAINE.	25501	DOUBS.
SAINT-ANTOINE.	25514	DOUBS.
SAINT-POINT-LAC.	25525	DOUBS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SARRAGEOIS.	25534	DOUBS.
TOUILLON-ET-LOUTELET.	25565	DOUBS.
VAUX-ET-CHANTEGRUE.	25592	DOUBS.
ACQUIGNY.	27003	EURE.
AILLY.	27005	EURE.
AMFREVILLE-SUR-ITON.	27014	EURE.
ASNIERES.	27021	EURE.
AUTHEUIL-AUTHOUILLET.	27025	EURE.
BAILLEUL-LA-VALLEE.	27035	EURE.
BARVILLE.	27042	EURE.
BONCOURT.	27081	EURE.
BREUILPONT.	27114	EURE.
BUEIL.	27119	EURE.
CAILLOUET-ORGEVILLE.	27123	EURE.
CAILLY-SUR-EURE.	27124	EURE.
CHAMBRAY.	27140	EURE.
LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX.	27147	EURE.
LA CHAPELLE-HARENG.	27149	EURE.
CROISY-SUR-EURE.	27190	EURE.
LA CROIX-SAINT-LEUFROY.	27191	EURE.
DRUCOURT.	27207	EURE.
DURANVILLE.	27208	EURE.
ECARDENVILLE-SUR-EURE.	27211	EURE.
EMALLEVILLE.	27216	EURE.
EZY-SUR-EURE.	27230	EURE.
FAINS.	27231	EURE.
FONTAINE-BELLENGER.	27249	EURE.
FONTAINE-HEUDEBOURG.	27250	EURE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FONTAINE-LA-LOUVET.	27252	EURE.
FONTAINE-SOUS-JOUY.	27254	EURE.
FRESNE-CAUVERVILLE.	27269	EURE.
GADENCOURT.	27273	EURE.
GARENNES-SUR-EURE.	27278	EURE.
HARDENCOURT-COCHEREL.	27312	EURE.
HECOURT.	27326	EURE.
HEUDEBOUVILLE.	27332	EURE.
HEUDREVILLE-SUR-EURE.	27335	EURE.
HONDOUVILLE.	27339	EURE.
HOULBEC-COCHEREL.	27343	EURE.
IRREVILLE.	27353	EURE.
IVRY-LA-BATAILLE.	27355	EURE.
JOUY-SUR-EURE.	27358	EURE.
MENILLES.	27397	EURE.
MEREY.	27400	EURE.
LE MESNIL-JOURDAIN.	27403	EURE.
MESNIL-SUR-L'ESTREE.	27406	EURE.
MORAINVILLE-JOUEAUX.	27415	EURE.
MUZY.	27423	EURE.
NEUILLY.	27429	EURE.
PACY-SUR-EURE.	27448	EURE.
PIENCOURT.	27455	EURE.
PINTERVILLE.	27456	EURE.
LES PLACES.	27459	EURE.
LE PLESSIS-HEBERT.	27465	EURE.
ROUVRAY.	27501	EURE.
SAINT-AQUILIN-DE-PACY.	27510	EURE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-AUBIN-DE-CELLON.	27512	EURE.
SAINT-GEORGES-MOTEL.	27543	EURE.
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE.	27548	EURE.
SAINT-VIGOR.	27611	EURE.
THIBERVILLE.	27629	EURE.
LA VACHERIE.	27666	EURE.
VAUX-SUR-EURE.	27674	EURE.
VERNEUSSES.	27680	EURE.
ABONDANT.	28001	EURE-ET-LOIR.
ALLAINVILLE.	28003	EURE-ET-LOIR.
AMILLY.	28006	EURE-ET-LOIR.
ANET.	28007	EURE-ET-LOIR.
BAILLEAU-ARMENONVILLE.	28023	EURE-ET-LOIR.
BARJOUVILLE.	28024	EURE-ET-LOIR.
BERCHERES-SAINT-GERMAIN.	28034	EURE-ET-LOIR.
BERCHERES-LES-PIERRES.	28035	EURE-ET-LOIR.
BILLANCELLES.	28040	EURE-ET-LOIR.
LA BOURDINIERE-SAINT-LOUP.	28048	EURE-ET-LOIR.
BONCOURT.	28050	EURE-ET-LOIR.
BOUGLAINVAL.	28052	EURE-ET-LOIR.
BRECHAMPS.	28058	EURE-ET-LOIR.
CHAMPHOL.	28070	EURE-ET-LOIR.
CHARPONT.	28082	EURE-ET-LOIR.
CHARTAINVILLIERS.	28084	EURE-ET-LOIR.
CHARTRES.	28085	EURE-ET-LOIR.
CHAUDON.	28094	EURE-ET-LOIR.
CHAUFFOURS.	28095	EURE-ET-LOIR.
LA CHAUSSEE-D'IVRY.	28096	EURE-ET-LOIR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHERISY.	28098	EURE-ET-LOIR.
CINTRAY.	28100	EURE-ET-LOIR.
COLTAINVILLE.	28104	EURE-ET-LOIR.
CORANCEZ.	28107	EURE-ET-LOIR.
LE COUDRAY.	28110	EURE-ET-LOIR.
COULOMBS.	28113	EURE-ET-LOIR.
COURVILLE-SUR-EURE.	28116	EURE-ET-LOIR.
CROISILLES.	28118	EURE-ET-LOIR.
DAMMARIE.	28122	EURE-ET-LOIR.
DREUX.	28134	EURE-ET-LOIR.
ECLUZELLES.	28136	EURE-ET-LOIR.
ERMENONVILLE-LA-GRANDE.	28141	EURE-ET-LOIR.
FONTAINE-LA-GUYON.	28154	EURE-ET-LOIR.
FONTENAY-SUR-EURE.	28158	EURE-ET-LOIR.
GASVILLE-OISEME.	28173	EURE-ET-LOIR.
GELLAINVILLE.	28177	EURE-ET-LOIR.
HANCHES.	28191	EURE-ET-LOIR.
HOUX.	28195	EURE-ET-LOIR.
JOUY.	28201	EURE-ET-LOIR.
LANDELLES.	28203	EURE-ET-LOIR.
LEVES.	28209	EURE-ET-LOIR.
LORMAYE.	28213	EURE-ET-LOIR.
LOUVILLIERS-EN-DROUAIS.	28216	EURE-ET-LOIR.
LUCE.	28218	EURE-ET-LOIR.
LUISANT.	28220	EURE-ET-LOIR.
LURAY.	28223	EURE-ET-LOIR.
MAINTENON.	28227	EURE-ET-LOIR.
MAINVILLIERS.	28229	EURE-ET-LOIR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MARVILLE-MOUTIERS-BRULE.	28239	EURE-ET-LOIR.
MESLAY-LE-GRENET.	28245	EURE-ET-LOIR.
MEVOISINS.	28249	EURE-ET-LOIR.
MEZIERES-EN-DROUAIS.	28251	EURE-ET-LOIR.
MIGNIERES.	28253	EURE-ET-LOIR.
MONTREUIL.	28267	EURE-ET-LOIR.
MORANCEZ.	28269	EURE-ET-LOIR.
NERON.	28275	EURE-ET-LOIR.
NOGENT-LE-ROI.	28279	EURE-ET-LOIR.
NOGENT-SUR-EURE.	28281	EURE-ET-LOIR.
OLLE.	28286	EURE-ET-LOIR.
ORROUER.	28290	EURE-ET-LOIR.
OUERRE.	28292	EURE-ET-LOIR.
OULINS.	28293	EURE-ET-LOIR.
PIERRES.	28298	EURE-ET-LOIR.
POISVILLIERS.	28301	EURE-ET-LOIR.
ROUVRES.	28321	EURE-ET-LOIR.
SAINT-ARNOULT-DES-BOIS.	28324	EURE-ET-LOIR.
SAINT-AUBIN-DES-BOIS.	28325	EURE-ET-LOIR.
SAINTE-GEMME-MORONVAL.	28332	EURE-ET-LOIR.
SAINT-GEORGES-SUR-EURE.	28337	EURE-ET-LOIR.
SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD.	28339	EURE-ET-LOIR.
SAINT-LUPERCE.	28350	EURE-ET-LOIR.
SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES.	28352	EURE-ET-LOIR.
SAINT-PIAT.	28357	EURE-ET-LOIR.
SAINT-PREST.	28358	EURE-ET-LOIR.
SAINT-REMY-SUR-AVRE.	28359	EURE-ET-LOIR.
SAUSSAY.	28371	EURE-ET-LOIR.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SOREL-MOUSSEL.	28377	EURE-ET-LOIR.
SOULAIRES.	28379	EURE-ET-LOIR.
THIVARS.	28388	EURE-ET-LOIR.
TREMBLAY-LES-VILLAGES.	28393	EURE-ET-LOIR.
VER-LES-CHARTRES.	28403	EURE-ET-LOIR.
VERNOUILLET.	28404	EURE-ET-LOIR.
VERT-EN-DROUAIS.	28405	EURE-ET-LOIR.
VILLEMEUX-SUR-EURE.	28415	EURE-ET-LOIR.
VILLIERS-LE-MORHIER.	28417	EURE-ET-LOIR.
YERMENONVILLE.	28423	EURE-ET-LOIR.
BANNALEC.	29004	FINISTERE.
BAYE.	29005	FINISTERE.
BENODET.	29006	FINISTERE.
BRASPARTS.	29016	FINISTERE.
BRIEC.	29020	FINISTERE.
BRIGNOGAN-PLAGE.	29021	FINISTERE.
CARANTEC.	29023	FINISTERE.
CLEDER.	29030	FINISTERE.
CLOHARS-CARNOET.	29031	FINISTERE.
CLOHARS-FOUESNANT.	29032	FINISTERE.
COMBRIT.	29037	FINISTERE.
CONCARNEAU.	29039	FINISTERE.
LE DRENNEC.	29047	FINISTERE.
EDERN.	29048	FINISTERE.
ERGUE-GABERIC.	29051	FINISTERE.
LE FOLGOET.	29055	FINISTERE.
LA FORET-FOUESNANT.	29057	FINISTERE.
FOUESNANT.	29058	FINISTERE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GARLAN.	29059	FINISTERE.
GOUESNACH.	29060	FINISTERE.
GOUEZEC.	29062	FINISTERE.
GOULVEN.	29064	FINISTERE.
GUENGAT.	29066	FINISTERE.
GUISSENY.	29077	FINISTERE.
HENVIC.	29079	FINISTERE.
KERLOUAN.	29091	FINISTERE.
KERNILIS.	29093	FINISTERE.
KERNOUES.	29094	FINISTERE.
LANARVILY.	29100	FINISTERE.
LANDREVARZEC.	29106	FINISTERE.
LANDUDAL.	29107	FINISTERE.
LANMEUR.	29113	FINISTERE.
LANNEUFFRET.	29116	FINISTERE.
LESNEVEN.	29124	FINISTERE.
LOC-BREVALAIRE.	29126	FINISTERE.
LOCQUENOLE.	29132	FINISTERE.
LOCQUIREC.	29133	FINISTERE.
LOCTUDY.	29135	FINISTERE.
LOTHEY.	29142	FINISTERE.
MELGVEN.	29146	FINISTERE.
MELLAC.	29147	FINISTERE.
MESPAUL.	29148	FINISTERE.
MOELAN-SUR-MER.	29150	FINISTERE.
MORLAIX.	29151	FINISTERE.
NEVEZ.	29153	FINISTERE.
PENMARCH.	29158	FINISTERE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PLEUVEN.	29161	FINISTERE.
PLOBANNALEC.	29165	FINISTERE.
PLOGONNEC.	29169	FINISTERE.
PLOMELIN.	29170	FINISTERE.
PLOMEUR.	29171	FINISTERE.
PLONEIS.	29173	FINISTERE.
PLONEOUR-LANVERN.	29174	FINISTERE.
PLOUEGAT-GUERAND.	29182	FINISTERE.
PLOUENAN.	29184	FINISTERE.
PLOUESCAT.	29185	FINISTERE.
PLOUEZSCH.	29186	FINISTERE.
PLOUGASNOU.	29188	FINISTERE.
PLOUGOULM.	29192	FINISTERE.
PLOUGUERNEAU.	29195	FINISTERE.
PLOUIDER.	29198	FINISTERE.
PLOUNEOUR-TREZ.	29203	FINISTERE.
PLOUNEVEZ-LOCHRIST.	29206	FINISTERE.
PLOUVIEN.	29209	FINISTERE.
PLUGUFFAN.	29216	FINISTERE.
PONT-AVEN.	29217	FINISTERE.
PONT-L'ABBE.	29220	FINISTERE.
QUIMPER.	29232	FINISTERE.
QUIMPERLE.	29233	FINISTERE.
REDENE.	29234	FINISTERE.
RIEC-SUR-BELON.	29236	FINISTERE.
LA ROCHE-MAURICE.	29237	FINISTERE.
ROSCOFF.	29239	FINISTERE.
SAINT-COULITZ.	29243	FINISTERE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-EVARZEC.	29247	FINISTERE.
SAINT-FREGANT.	29248	FINISTERE.
SAINT-JEAN-DU-DOIGT.	29251	FINISTERE.
SAINT-JEAN-TROLIMON.	29252	FINISTERE.
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.	29254	FINISTERE.
SAINT-MEEN.	29255	FINISTERE.
SAINT-POL-DE-LEON.	29259	FINISTERE.
SAINT-YVY.	29272	FINISTERE.
SANTEC.	29273	FINISTERE.
SIBIRIL.	29276	FINISTERE.
TAULE.	29279	FINISTERE.
TREFFIAGAT.	29284	FINISTERE.
TREFLAOUENAN.	29285	FINISTERE.
TREFLEZ.	29287	FINISTERE.
TREGARANTEC.	29288	FINISTERE.
TREGUENNEC.	29292	FINISTERE.
TREGUNC.	29293	FINISTERE.
TREMAOUEZAN.	29295	FINISTERE.
TREMEOC.	29296	FINISTERE.
TREMEVEN.	29297	FINISTERE.
LE TREVOUX.	29300	FINISTERE.
TREZILIDE.	29301	FINISTERE.
BAGNOLS-SUR-CEZE.	30028	GARD.
CARSAN.	30070	GARD.
CHUSCLAN.	30081	GARD.
CODOLET.	30084	GARD.
CONNAUX.	30092	GARD.
LAUDUN.	30141	GARD.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LIRAC.	30149	GARD.
MONTFAUCON.	30178	GARD.
ORSAN.	30191	GARD.
PONT-SAINT-ESPRIT.	30202	GARD.
PUJAUT.	30209	GARD.
ROQUEMAURE.	30221	GARD.
SAINT-ALEXANDRE.	30226	GARD.
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS.	30251	GARD.
SAINT-GENIES-DE-COMOLAS.	30254	GARD.
SAINT-GERVAIS.	30256	GARD.
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES.	30278	GARD.
SAINT-NAZAIRE.	30288	GARD.
SAINT-PAULET-DE-CAISSON.	30290	GARD.
SAINT-VICTOR-LA-COSTE.	30302	GARD.
SAUVETERRE.	30312	GARD.
TAVEL.	30326	GARD.
TRESQUES.	30331	GARD.
VENEJAN.	30342	GARD.
SAINT-PAUL-LES-FONTS.	30355	GARD.
ARVEYRES.	33015	GIRONDE.
ASQUES.	33016	GIRONDE.
BRANNE.	33071	GIRONDE.
CABARA.	33078	GIRONDE.
CADARSAC.	33079	GIRONDE.
CADILLAC-EN-FRONSADAIS.	33082	GIRONDE.
CASTILLON-LA-BATAILLE.	33108	GIRONDE.
CIVRAC-SUR-DORDOGNE.	33127	GIRONDE.
CUBZAC-LES-PONTS.	33143	GIRONDE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
DOULEZON.	33153	GIRONDE.
EYNESSE.	33160	GIRONDE.
FLAUJAGUES.	33168	GIRONDE.
FRONSAC.	33174	GIRONDE.
GENISSAC.	33185	GIRONDE.
GREZILLAC.	33194	GIRONDE.
IZON.	33207	GIRONDE.
JUILLAC.	33210	GIRONDE.
LIBOURNE.	33243	GIRONDE.
LUGAIGNAC.	33257	GIRONDE.
LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY.	33259	GIRONDE.
MOULIETS-ET-VILLEMARTIN.	33296	GIRONDE.
MOULON.	33298	GIRONDE.
NERIGEAN.	33303	GIRONDE.
PESSAC-SUR-DORDOGNE.	33319	GIRONDE.
PUJOLS.	33344	GIRONDE.
LA RIVIERE.	33356	GIRONDE.
SAINT-AIGNAN.	33365	GIRONDE.
SAINT-AUBIN-DE-BRANNE.	33375	GIRONDE.
SAINT-AVIT-DE-SOULEGE.	33377	GIRONDE.
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE.	33378	GIRONDE.
SAINT-FLORENCE.	33401	GIRONDE.
SAINT-FOY-LA-GRANDE.	33402	GIRONDE.
SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE.	33414	GIRONDE.
SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC.	33421	GIRONDE.
SAINT-LOUBES.	33433	GIRONDE.
SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON.	33437	GIRONDE.
SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC.	33451	GIRONDE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-PEY-DE-CASTETS.	33460	GIRONDE.
SAINTE-RADEGONDE.	33468	GIRONDE.
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE.	33470	GIRONDE.
SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS.	33480	GIRONDE.
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC.	33483	GIRONDE.
SAINTE-TERRE.	33485	GIRONDE.
SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS.	33488	GIRONDE.
TIZAC-DE-CURTON.	33531	GIRONDE.
VAYRES.	33539	GIRONDE.
VIGNONET.	33546	GIRONDE.
ENFONVELLE.	52185	HAUTE-MARNE.
MELAY.	52318	HAUTE-MARNE.
NEUVELLE-LES-VOISEY.	52350	HAUTE-MARNE.
VOISEY.	52544	HAUTE-MARNE.
ABONCOURT-GESINCOURT.	70002	HAUTE-SAONE.
AISEY-ET-RICHECOURT.	70009	HAUTE-SAONE.
AMANCE.	70012	HAUTE-SAONE.
AMONCOURT.	70015	HAUTE-SAONE.
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL.	70017	HAUTE-SAONE.
ANCIER.	70018	HAUTE-SAONE.
ANGIREY.	70022	HAUTE-SAONE.
APREMONT.	70024	HAUTE-SAONE.
ARBECEY.	70025	HAUTE-SAONE.
ARC-LES-GRAY.	70026	HAUTE-SAONE.
AROZ.	70028	HAUTE-SAONE.
ARSANS.	70030	HAUTE-SAONE.
AUGICOURT.	70035	HAUTE-SAONE.
AUTET.	70037	HAUTE-SAONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
AUTREY-LES-GRAY.	70041	HAUTE-SAONE.
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE.	70043	HAUTE-SAONE.
BARGES.	70049	HAUTE-SAONE.
LES BATIES.	70053	HAUTE-SAONE.
BATTRANS.	70054	HAUTE-SAONE.
BAULAY.	70056	HAUTE-SAONE.
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR.	70058	HAUTE-SAONE.
BETACOURT.	70066	HAUTE-SAONE.
BLONDEFONTAINE.	70074	HAUTE-SAONE.
BOUGEY.	70078	HAUTE-SAONE.
BOUGNON.	70079	HAUTE-SAONE.
BOUHANS-ET-FEURG.	70080	HAUTE-SAONE.
BOURBEVELLE.	70086	HAUTE-SAONE.
BOURGUIGNON-LES-CONFLANS.	70087	HAUTE-SAONE.
BOUSSERAUCOURT.	70091	HAUTE-SAONE.
BREUREY-LES-FAVERNEY.	70095	HAUTE-SAONE.
BROTTE-LES-RAY.	70099	HAUTE-SAONE.
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY.	70101	HAUTE-SAONE.
BUCEY-LES-TRAVES.	70105	HAUTE-SAONE.
BUFFIGNECOURT.	70106	HAUTE-SAONE.
CEMBOING.	70112	HAUTE-SAONE.
CENDRECOURT.	70114	HAUTE-SAONE.
CHAMPTONNAY.	70124	HAUTE-SAONE.
CHAMPVANS.	70125	HAUTE-SAONE.
CHANTES.	70127	HAUTE-SAONE.
LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN.	70129	HAUTE-SAONE.
CHARGEY-LES-GRAY.	70132	HAUTE-SAONE.
CHARGEY-LES-PORT.	70133	HAUTE-SAONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHASSEY-LES-SCEY.	70138	HAUTE-SAONE.
CHAUX-LES-PORT.	70146	HAUTE-SAONE.
CHEMILLY.	70148	HAUTE-SAONE.
CHEVIGNEY.	70151	HAUTE-SAONE.
COMBEAUFONTAINE.	70165	HAUTE-SAONE.
CONFLANDEY.	70167	HAUTE-SAONE.
CONFRACOURT.	70169	HAUTE-SAONE.
CONTREGLISE.	70170	HAUTE-SAONE.
CORRE.	70177	HAUTE-SAONE.
CRESANCEY.	70185	HAUTE-SAONE.
CUBRY-LES-FAVERNEY.	70190	HAUTE-SAONE.
CUGNEY.	70192	HAUTE-SAONE.
DAMPIERRE-SUR-SALON.	70198	HAUTE-SAONE.
DEMANGEVELLE.	70202	HAUTE-SAONE.
DENEVRE.	70204	HAUTE-SAONE.
ESMOULINS.	70218	HAUTE-SAONE.
ESSERTENNE-ET-CECEY.	70220	HAUTE-SAONE.
FAVERNEY.	70228	HAUTE-SAONE.
FEDRY.	70230	HAUTE-SAONE.
FERRIERES-LES-RAY.	70231	HAUTE-SAONE.
FERRIERES-LES-SCEY.	70232	HAUTE-SAONE.
FLEUREY-LES-FAVERNEY.	70236	HAUTE-SAONE.
FOUCHECOURT.	70244	HAUTE-SAONE.
FRESNE-SAINT-MAMES.	70255	HAUTE-SAONE.
GERMIGNEY.	70265	HAUTE-SAONE.
GEVIGNEY-ET-MERCEY.	70267	HAUTE-SAONE.
GRANDECOURT.	70274	HAUTE-SAONE.
GRATTERY.	70278	HAUTE-SAONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GRAY.	70279	HAUTE-SAONE.
GRAY-LA-VILLE.	70280	HAUTE-SAONE.
GREUCOURT.	70281	HAUTE-SAONE.
HURECOURT.	70287	HAUTE-SAONE.
IGNY.	70289	HAUTE-SAONE.
JONVELLE.	70291	HAUTE-SAONE.
JUSSEY.	70292	HAUTE-SAONE.
LAMBREY.	70293	HAUTE-SAONE.
LAVONCOURT.	70299	HAUTE-SAONE.
LIEUCOURT.	70302	HAUTE-SAONE.
MAGNY-LES-JUSSEY.	70320	HAUTE-SAONE.
MANTOCHE.	70331	HAUTE-SAONE.
MEMBREY.	70340	HAUTE-SAONE.
MENOUX.	70341	HAUTE-SAONE.
MERCEY-SUR-SAONE.	70342	HAUTE-SAONE.
MERSUAY.	70343	HAUTE-SAONE.
MONTCOURT.	70359	HAUTE-SAONE.
MONTIGNY-LES-CHERLIEU.	70362	HAUTE-SAONE.
MONTIGNY-LES-VESOUL.	70363	HAUTE-SAONE.
MONTOT.	70368	HAUTE-SAONE.
MONT-SAINT-LEGER.	70369	HAUTE-SAONE.
MONTUREUX-ET-PRANTIGNY.	70371	HAUTE-SAONE.
MONTUREUX-LES-BAULAY.	70372	HAUTE-SAONE.
MOTÉY-SUR-SAONE.	70375	HAUTE-SAONE.
NANTILLY.	70376	HAUTE-SAONE.
LA NEUVILLE-LES-SCEY.	70386	HAUTE-SAONE.
NOIDANS-LE-FERROUX.	70387	HAUTE-SAONE.
NOIRON.	70389	HAUTE-SAONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ONAY.	70394	HAUTE-SAONE.
ORMOY.	70399	HAUTE-SAONE.
OVANCHES.	70401	HAUTE-SAONE.
OYRIERES.	70402	HAUTE-SAONE.
PESMES.	70408	HAUTE-SAONE.
POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE.	70415	HAUTE-SAONE.
PONTCEY.	70417	HAUTE-SAONE.
LE PONT-DE-PLANCHES.	70418	HAUTE-SAONE.
PORT-SUR-SAONE.	70421	HAUTE-SAONE.
POYANS.	70422	HAUTE-SAONE.
PROVENCHERE.	70426	HAUTE-SAONE.
PURGEROT.	70427	HAUTE-SAONE.
RAINCOURT.	70436	HAUTE-SAONE.
RANZEVILLE.	70437	HAUTE-SAONE.
RAY-SUR-SAONE.	70438	HAUTE-SAONE.
RAZE.	70439	HAUTE-SAONE.
RECOLOGNE.	70440	HAUTE-SAONE.
LA GRANDE-RESIE.	70443	HAUTE-SAONE.
RIGNY.	70446	HAUTE-SAONE.
ROSIERES-SUR-MANCE.	70454	HAUTE-SAONE.
RUPT-SUR-SAONE.	70457	HAUTE-SAONE.
SAINT-BROING.	70461	HAUTE-SAONE.
SAINT-GAND.	70463	HAUTE-SAONE.
SAINT-LOUP-NANTOUARD.	70466	HAUTE-SAONE.
SAINT-MARCEL.	70468	HAUTE-SAONE.
SAINTE-REINE.	70471	HAUTE-SAONE.
SAINT-REMY.	70472	HAUTE-SAONE.
SAPONCOURT.	70476	HAUTE-SAONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAUVIGNEY-LES-GRAY.	70479	HAUTE-SAONE.
SAUVIGNEY-LES-PESMES.	70480	HAUTE-SAONE.
SAVOYEUX.	70481	HAUTE-SAONE.
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.	70482	HAUTE-SAONE.
SCYE.	70483	HAUTE-SAONE.
SENONCOURT.	70488	HAUTE-SAONE.
SEVEUX.	70491	HAUTE-SAONE.
SOING-CUBRY-CHARENTENAY.	70492	HAUTE-SAONE.
TARTECOURT.	70496	HAUTE-SAONE.
THEULEY.	70499	HAUTE-SAONE.
TINCEY-ET-PONTREBEAU.	70502	HAUTE-SAONE.
TRAVERES.	70504	HAUTE-SAONE.
LE TREMBLOIS.	70505	HAUTE-SAONE.
VADANS.	70510	HAUTE-SAONE.
VAITE.	70511	HAUTE-SAONE.
VANNE.	70520	HAUTE-SAONE.
VAUCHOUX.	70524	HAUTE-SAONE.
VAUCONCOURT-NERVEZAIN.	70525	HAUTE-SAONE.
VELESMES-ECHEVANNE.	70528	HAUTE-SAONE.
VELET.	70529	HAUTE-SAONE.
VELLEMOZ.	70538	HAUTE-SAONE.
VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY.	70539	HAUTE-SAONE.
VELLOREILLE-LES-CHOYE.	70540	HAUTE-SAONE.
VENISEY.	70545	HAUTE-SAONE.
VEREUX.	70546	HAUTE-SAONE.
VERNOIS-SUR-MANCE.	70548	HAUTE-SAONE.
LA VERNOTTE.	70549	HAUTE-SAONE.
VEZET.	70551	HAUTE-SAONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VILLARS-LE-PAUTEL.	70554	HAUTE-SAONE.
VILLEFRANCON.	70557	HAUTE-SAONE.
VILLERS-SUR-PORT.	70566	HAUTE-SAONE.
VOUGECOURT.	70576	HAUTE-SAONE.
VY-LE-FERROUX.	70580	HAUTE-SAONE.
VY-LES-RUPT.	70582	HAUTE-SAONE.
L'ABERGEMENT-DE-CUISERY.	71001	HAUTE-SAONE.
ANNECY.	74010	HAUTE-SAVOIE.
ANNECY-LE-VIEUX.	74011	HAUTE-SAVOIE.
ARGONAY.	74019	HAUTE-SAVOIE.
BLOYE.	74035	HAUTE-SAVOIE.
BOUSSY.	74046	HAUTE-SAVOIE.
CHAVANOD.	74067	HAUTE-SAVOIE.
CLERMONT.	74078	HAUTE-SAVOIE.
CRAN-GEVRIER.	74093	HAUTE-SAVOIE.
CREMIGNY-BONNEGUETE.	74095	HAUTE-SAVOIE.
EPAGNY.	74112	HAUTE-SAVOIE.
ETERCY.	74117	HAUTE-SAVOIE.
HAUTEVILLE-SUR-FIER.	74141	HAUTE-SAVOIE.
LOVAGNY.	74152	HAUTE-SAVOIE.
MARCELLAZ-ALBANAIS.	74161	HAUTE-SAVOIE.
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT.	74178	HAUTE-SAVOIE.
METZ-TESSY.	74181	HAUTE-SAVOIE.
MEYTHET.	74182	HAUTE-SAVOIE.
MONTAGNY-LES-LANCHES.	74186	HAUTE-SAVOIE.
NONGLARD.	74202	HAUTE-SAVOIE.
POISY.	74213	HAUTE-SAVOIE.
PRINGY.	74217	HAUTE-SAVOIE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
QUINTAL.	74219	HAUTE-SAVOIE.
RUMILLY.	74225	HAUTE-SAVOIE.
SAINT-EUSEBE.	74231	HAUTE-SAVOIE.
SALES.	74255	HAUTE-SAVOIE.
SEVRIER.	74267	HAUTE-SAVOIE.
SEYNOD.	74268	HAUTE-SAVOIE.
SILLINGY.	74272	HAUTE-SAVOIE.
THUSY.	74283	HAUTE-SAVOIE.
VALLIERES.	74289	HAUTE-SAVOIE.
VAULX.	74292	HAUTE-SAVOIE.
VERSIONNEX.	74297	HAUTE-SAVOIE.
VEYRIER-DU-LAC.	74299	HAUTE-SAVOIE.
AVAILLES-SUR-SEICHE.	35008	ILLE-ET-VILAINE.
BAINS-SUR-OUST.	35013	ILLE-ET-VILAINE.
BAIS.	35014	ILLE-ET-VILAINE.
BROUALAN.	35044	ILLE-ET-VILAINE.
LA CHAPELLE-DE-BRAIN.	35064	ILLE-ET-VILAINE.
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE.	35070	ILLE-ET-VILAINE.
CORNILLE.	35087	ILLE-ET-VILAINE.
CUGUEN.	35092	ILLE-ET-VILAINE.
DINARD.	35093	ILLE-ET-VILAINE.
EPINIAC.	35104	ILLE-ET-VILAINE.
GUIPRY.	35129	ILLE-ET-VILAINE.
LANGON.	35145	ILLE-ET-VILAINE.
LOUVIGNE-DE-BAIS.	35161	ILLE-ET-VILAINE.
MESSAC.	35176	ILLE-ET-VILAINE.
MINIAC-MORVAN.	35179	ILLE-ET-VILAINE.
LE MINIHC-SUR-RANCE.	35181	ILLE-ET-VILAINE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MOUTIERS.	35200	ILLE-ET-VILAINE.
NOYAL-SOUS-BAZOUGES.	35205	ILLE-ET-VILAINE.
PLERGUER.	35224	ILLE-ET-VILAINE.
PLEURTUIT.	35228	ILLE-ET-VILAINE.
REDON.	35236	ILLE-ET-VILAINE.
RENAC.	35237	ILLE-ET-VILAINE.
LA RICHARDAIS.	35241	ILLE-ET-VILAINE.
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE.	35249	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-AUBIN-DES-LANDES.	35252	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-BRIAC-SUR-MER.	35256	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-DIDIER.	35264	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-GANTON.	35268	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE.	35283	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-JUST.	35285	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-LUNAIRE.	35287	ILLE-ET-VILAINE.
SAINTE-MARIE.	35294	ILLE-ET-VILAINE.
SAINT-SULIAC.	35314	ILLE-ET-VILAINE.
LA SELLE-GUERCHAISE.	35325	ILLE-ET-VILAINE.
TORCE.	35338	ILLE-ET-VILAINE.
TREMEHEUC.	35342	ILLE-ET-VILAINE.
VERGEAL.	35350	ILLE-ET-VILAINE.
LA VILLE-ES-NONAI.	35358	ILLE-ET-VILAINE.
BEAUVOIR-EN-ROYANS.	38036	ISERE
LA BUISSIÈRE.	38062	ISERE
LE CHEYLAS.	38100	ISERE
FONTANIL-CORNILLON.	38170	ISERE
GONCELIN.	38181	ISERE
GRENOBLE.	38185	ISERE

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MORETEL-DE-MAILLES.	38262	ISERE
NOYAREY.	38281	ISERE
PONTCHARRA.	38314	ISERE
PRESLES.	38322	ISERE
PROVEYSIEUX.	38325	ISERE
QUAIX-EN-CHARTREUSE.	38328	ISERE
SAINT-EGREVE.	38382	ISERE
SAINTE-MARIE-D'ALLOIX.	38417	ISERE
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX.	38423	ISERE
SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD.	38439	ISERE
SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES.	38443	ISERE
SAINT-ROMANS.	38453	ISERE
SAINT-SAUVEUR.	38454	ISERE
SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE.	38466	ISERE
SASSENAGE.	38474	ISERE
LE TOUVET.	38511	ISERE
ABERGEMENT-LA-RONCE.	39001	JURA.
ANNOIRE.	39011	JURA.
ARCHELANGE.	39014	JURA.
ASNANS-BEAUVOISIN.	39022	JURA.
AUGERANS.	39026	JURA.
AUMUR.	39029	JURA.
AUTHUME.	39030	JURA.
BALAISEAUX.	39034	JURA.
BAVERANS.	39042	JURA.
BELMONT.	39048	JURA.
BIARNE.	39051	JURA.
BIEF-DU-FOURG.	39053	JURA.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BLETTERANS.	39056	JURA.
BLYE.	39058	JURA.
BREVANS.	39078	JURA.
CHAINÉE-DES-COUPIS.	39090	JURA.
CHAMPAGNEY.	39096	JURA.
CHAMPDIVERS.	39099	JURA.
CHAMPVANS.	39101	JURA.
CHAPELLE-VOLAND.	39104	JURA.
CHARCIER.	39107	JURA.
CHAREZIER.	39109	JURA.
CHATENOIS.	39121	JURA.
CHATILLON.	39122	JURA.
CHAUSSIN.	39128	JURA.
CHEMIN.	39138	JURA.
CHEVIGNY.	39141	JURA.
CHEVROTAINE.	39143	JURA.
CHOISEY.	39150	JURA.
COMMENAILLES.	39160	JURA.
COSGES.	39167	JURA.
CRISSEY.	39182	JURA.
DAMMARTIN-MARPAIN.	39188	JURA.
DAMPARIS.	39189	JURA.
LE DESCHAUX.	39193	JURA.
DESNES.	39194	JURA.
DOLE.	39198	JURA.
DOUCIER.	39201	JURA.
ECLANS-NENON.	39205	JURA.
LES ESSARDS-TAIGNEVAUX.	39211	JURA.
FALLETANS.	39220	JURA.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FONTAINEBRUX.	39229	JURA.
FONTENU.	39230	JURA.
FOUCHERANS.	39233	JURA.
FRASNE.	39238	JURA.
GATEY.	39245	JURA.
GEVRY.	39252	JURA.
GREDISANS.	39262	JURA.
LES HAYS.	39266	JURA.
JOUHE.	39270	JURA.
LARNAUD.	39279	JURA.
LONGWY-SUR-LE-DOUBS.	39299	JURA.
LA LOYE.	39305	JURA.
MARIGNY.	39313	JURA.
MENETRUX-EN-JOUX.	39322	JURA.
MENOTEY.	39323	JURA.
MESNOIS.	39326	JURA.
MIGNOVILLARD.	39331	JURA.
MOISSEY.	39335	JURA.
MOLAY.	39338	JURA.
MONNIERES.	39345	JURA.
MONTMIREY-LA-VILLE.	39360	JURA.
MONTMIREY-LE-CHATEAU.	39361	JURA.
MONT-SUR-MONNET.	39366	JURA.
MUTIGNEY.	39377	JURA.
NANCE.	39379	JURA.
NEUBLANS-ABERGEMENT.	39385	JURA.
NEVY-LES-DOLE.	39387	JURA.
PARCEY.	39405	JURA.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PEINTRE.	39409	JURA.
PESEUX.	39412	JURA.
PETIT-NOIR.	39415	JURA.
POINTRE.	39432	JURA.
PONT-DE-POITTE.	39435	JURA.
RAHON.	39448	JURA.
RAINANS.	39449	JURA.
RELANS.	39456	JURA.
ROCHEFORT-SUR-NENON.	39462	JURA.
RUFFEY-SUR-SEILLE.	39471	JURA.
SAFFLOZ.	39473	JURA.
SAINT-AUBIN.	39476	JURA.
SAINT-BARAING.	39477	JURA.
SAINT-LOUP.	39490	JURA.
SAMPANS.	39501	JURA.
SONGESON.	39518	JURA.
SOUVANS.	39520	JURA.
TAVAUX.	39526	JURA.
LA VIEILLE-LOYE.	39559	JURA.
VILLERS-ROBERT.	39571	JURA.
VILLETTE-LES-DOLE.	39573	JURA.
VILLEVIEUX.	39574	JURA.
ANGRESSE.	40004	LANDES.
BENESSE-MAREMNE.	40036	LANDES.
BIARROTTE.	40042	LANDES.
BIAUDOS.	40044	LANDES.
CAPBRETON.	40065	LANDES.
LABENNE.	40133	LANDES.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ONDRES.	40209	LANDES.
ORX.	40213	LANDES.
PORT-DE-LANNE.	40231	LANDES.
SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX.	40248	LANDES.
SAINT-BARTHELEMY.	40251	LANDES.
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE.	40256	LANDES.
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ.	40264	LANDES.
SAINT-LAURENT-DE-GOSSE.	40268	LANDES.
SAINT-MARIE-DE-GOSSE.	40271	LANDES.
SAINT-MARTIN-DE-HINX.	40272	LANDES.
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX.	40273	LANDES.
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.	40284	LANDES.
SAUBION.	40291	LANDES.
SAUBRIGUES.	40292	LANDES.
SOORTS-HOSSEGOR.	40304	LANDES.
TARNOS.	40312	LANDES.
AILLEUX.	42002	LOIRE.
CHALMAZEL.	42039	LOIRE.
CHAZELLES-SUR-LAVIEU.	42058	LOIRE.
CHEVRIERES.	42062	LOIRE.
LA COTE-EN-COUZAN.	42072	LOIRE.
DEBATS-RIVIERE-D'ORPRA.	42084	LOIRE.
ESSERTINES-EN-DONZY.	42090	LOIRE.
FONTANES.	42096	LOIRE.
LA GIMOND.	42100	LOIRE.
GREZOLLES.	42106	LOIRE.
L'HOPITAL-SOUS-ROCHEFORT.	42109	LOIRE.
JEANSAGNIERE.	42114	LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LERIGNEUX.	42121	LOIRE.
NEULISE.	42156	LOIRE.
PALOGNEUX.	42164	LOIRE.
ROCHE.	42188	LOIRE.
ROCHE-LA-MOLIERE.	42189	LOIRE.
SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT.	42217	LOIRE.
SAINT-JEAN-BONNEFONDS.	42237	LOIRE.
SAINT-JUST-EN-BAS.	42247	LOIRE.
SAINT-LAURENT-ROCHEFORT.	42252	LOIRE.
SAINT-THURIN.	42291	LOIRE.
SAUVAIN.	42298	LOIRE.
SORBIERS.	42302	LOIRE.
LA TALAUDIERE.	42305	LOIRE.
LA TOUR-EN-JAREZ.	42311	LOIRE.
LA VALLA.	42321	LOIRE.
VENDRANGES.	42325	LOIRE.
VERRIERES-EN-FOREZ.	42328	LOIRE.
VIRICELLES.	42335	LOIRE.
AVESSAC.	44007	LOIRE-ATLANTIQUE.
LA CHAPELLE-GLAIN.	44031	LOIRE-ATLANTIQUE.
FEGREAC.	44057	LOIRE-ATLANTIQUE.
GUEMENE-PENFAO.	44067	LOIRE-ATLANTIQUE.
GUENROUET.	44068	LOIRE-ATLANTIQUE.
JUIGNE-DES-MOUTIERS.	44078	LOIRE-ATLANTIQUE.
LE LOROUX-BOTTEREAU.	44084	LOIRE-ATLANTIQUE.
MASSERAC.	44092	LOIRE-ATLANTIQUE.
PIERRIC.	44123	LOIRE-ATLANTIQUE.
QUILLY.	44139	LOIRE-ATLANTIQUE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES.	44170	LOIRE-ATLANTIQUE.
SAINT-NICOLAS-DE-REDON.	44185	LOIRE-ATLANTIQUE.
ARDON.	45006	LOIRET.
BAULE.	45024	LOIRET.
BEAUGENCY.	45028	LOIRET.
CERDON.	45063	LOIRET.
CLERY-SAINT-ANDRE.	45098	LOIRET.
COULLONS.	45108	LOIRET.
DRY.	45130	LOIRET.
LA FERTE-SAINT-AUBIN.	45146	LOIRET.
ISDES.	45171	LOIRET.
JOUY-LE-POTIER.	45175	LOIRET.
LAILLY-EN-VAL.	45179	LOIRET.
LIGNY-LE-RIBAUT.	45182	LOIRET.
MARCILLY-EN-VILLETTE.	45193	LOIRET.
MENESTREAU-EN-VILLETTE.	45200	LOIRET.
MEZIERES-LEZ-CLERY.	45204	LOIRET.
SAINT-CYR-EN-VAL.	45272	LOIRET.
SENNELY.	45309	LOIRET.
TAVERS.	45317	LOIRET.
TIGY.	45324	LOIRET.
VANNES-SUR-COSSON.	45331	LOIRET.
VIENNE-EN-VAL.	45335	LOIRET.
VILLEMURLIN.	45340	LOIRET.
AVARAY.	41008	LOIR-ET-CHER.
BAUZY.	41013	LOIR-ET-CHER.
BILLY.	41016	LOIR-ET-CHER.
BRACIEUX.	41025	LOIR-ET-CHER.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CELLETES.	41031	LOIR-ET-CHER.
CHAMBORD.	41034	LOIR-ET-CHER.
CHAON.	41036	LOIR-ET-CHER.
LA CHAPELLE-MONTMARTIN.	41038	LOIR-ET-CHER.
CHATRES-SUR-CHER.	41044	LOIR-ET-CHER.
CHAUMONT-SUR-THARONNE.	41046	LOIR-ET-CHER.
CHEMERY.	41049	LOIR-ET-CHER.
CHEVERNY.	41050	LOIR-ET-CHER.
CHITENAY.	41052	LOIR-ET-CHER.
CHOUSSY.	41054	LOIR-ET-CHER.
CONTRES.	41059	LOIR-ET-CHER.
CORMERAY.	41061	LOIR-ET-CHER.
COUDES.	41062	LOIR-ET-CHER.
COURBOUZON.	41066	LOIR-ET-CHER.
COUR-CHEVERNY.	41067	LOIR-ET-CHER.
COURMEMIN.	41068	LOIR-ET-CHER.
CROUY-SUR-COSSON.	41071	LOIR-ET-CHER.
DHUIZON.	41074	LOIR-ET-CHER.
FEINGS.	41082	LOIR-ET-CHER.
LA FERTE-BEAUHARNAIS.	41083	LOIR-ET-CHER.
LA FERTE-IMBAULT.	41084	LOIR-ET-CHER.
LA FERTE-SAINT-CYR.	41085	LOIR-ET-CHER.
FONTAINES-EN-SOLOGNE.	41086	LOIR-ET-CHER.
FOUGERES-SUR-BIEVRE.	41092	LOIR-ET-CHER.
FRESNES.	41094	LOIR-ET-CHER.
GIEVRES.	41097	LOIR-ET-CHER.
GY-EN-SOLOGNE.	41099	LOIR-ET-CHER.
HUISSEAU-SUR-COSSON.	41104	LOIR-ET-CHER.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LAMOTTE-BEUVRON.	41106	LOIR-ET-CHER.
LANGON.	41110	LOIR-ET-CHER.
LASSAY-SUR-CROISNE.	41112	LOIR-ET-CHER.
LESTIOU.	41114	LOIR-ET-CHER.
LOREUX.	41118	LOIR-ET-CHER.
MARAY.	41122	LOIR-ET-CHER.
MARCILLY-EN-GAULT.	41125	LOIR-ET-CHER.
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE.	41127	LOIR-ET-CHER.
MASLIVES.	41129	LOIR-ET-CHER.
MENNETOU-SUR-CHER.	41135	LOIR-ET-CHER.
MILLANÇAY.	41140	LOIR-ET-CHER.
MONT-PRES-CHAMBORD.	41150	LOIR-ET-CHER.
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE.	41152	LOIR-ET-CHER.
MUIDES-SUR-LOIRE.	41155	LOIR-ET-CHER.
MUR-DE-SOLOGNE.	41157	LOIR-ET-CHER.
NEUNG-SUR-BEUVRON.	41159	LOIR-ET-CHER.
NEUVY.	41160	LOIR-ET-CHER.
NOUAN-LE-FUZELIER.	41161	LOIR-ET-CHER.
OISLY.	41166	LOIR-ET-CHER.
ORÇAY.	41168	LOIR-ET-CHER.
OUCHAMPS.	41170	LOIR-ET-CHER.
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE.	41176	LOIR-ET-CHER.
PRUNIER-SUR-SOLOGNE.	41185	LOIR-ET-CHER.
ROMORANTIN-LANTHENAY.	41194	LOIR-ET-CHER.
ROUGEOU.	41195	LOIR-ET-CHER.
SAINT-DYE-SUR-LOIRE.	41207	LOIR-ET-CHER.
SAINT-JULIEN-SUR-CHER.	41218	LOIR-ET-CHER.
SAINT-LAURENT-NOUAN.	41220	LOIR-ET-CHER.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-LOUP.	41222	LOIR-ET-CHER.
SAINT-VIATRE.	41231	LOIR-ET-CHER.
SALBRIS.	41232	LOIR-ET-CHER.
SASSAY.	41237	LOIR-ET-CHER.
SELLES-SAINT-DENIS.	41241	LOIR-ET-CHER.
SELLES-SUR-CHER.	41242	LOIR-ET-CHER.
SOINGS-EN-SOLOGNE.	41247	LOIR-ET-CHER.
SOUESMES.	41249	LOIR-ET-CHER.
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE.	41251	LOIR-ET-CHER.
THEILLAY.	41256	LOIR-ET-CHER.
THENAY.	41257	LOIR-ET-CHER.
THOURY.	41260	LOIR-ET-CHER.
TOUR-EN-SOLOGNE.	41262	LOIR-ET-CHER.
VEILLEINS.	41268	LOIR-ET-CHER.
VERNOU-EN-SOLOGNE.	41271	LOIR-ET-CHER.
VILLEFRANCHE-SUR-CHER.	41280	LOIR-ET-CHER.
VILLEHERVIERS.	41282	LOIR-ET-CHER.
VILLENY.	41285	LOIR-ET-CHER.
VOUZON.	41296	LOIR-ET-CHER.
YVOY-LE-MARRON.	41297	LOIR-ET-CHER.
ANDARD.	49004	MAINE-ET-LOIRE.
ANDIGNE.	49005	MAINE-ET-LOIRE.
ANGERS.	49007	MAINE-ET-LOIRE.
ARMAILLE.	49010	MAINE-ET-LOIRE.
AVIRE.	49014	MAINE-ET-LOIRE.
AVRILLE.	49015	MAINE-ET-LOIRE.
BARACE.	49017	MAINE-ET-LOIRE.
BAUNE.	49019	MAINE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BEAUCOUZE.	49020	MAINE-ET-LOIRE.
BOUCHEMAINE.	49035	MAINE-ET-LOIRE.
BRAIN-SUR-LONGUENEE.	49043	MAINE-ET-LOIRE.
BRIOLLAY.	49048	MAINE-ET-LOIRE.
BRISSARTHE.	49051	MAINE-ET-LOIRE.
CANTENAY-EPINARD.	49055	MAINE-ET-LOIRE.
CARBAY.	49056	MAINE-ET-LOIRE.
CHALLAIN-LA-POTHERIE.	49061	MAINE-ET-LOIRE.
CHAMBELLAY.	49064	MAINE-ET-LOIRE.
CHAMPIGNE.	49065	MAINE-ET-LOIRE.
CHAMPTEUSSE-SUR-BACONNE.	49067	MAINE-ET-LOIRE.
LA CHAPELLE-SAINT-LAUD.	49076	MAINE-ET-LOIRE.
LA CHAPELLE-SUR-LOUDON.	49077	MAINE-ET-LOIRE.
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE.	49080	MAINE-ET-LOIRE.
CHAUMONT-D'ANJOU.	49084	MAINE-ET-LOIRE.
CHEFFES.	49090	MAINE-ET-LOIRE.
CHEMIRE-SUR-SARTHE.	49093	MAINE-ET-LOIRE.
CHENILLE-CHANGE.	49095	MAINE-ET-LOIRE.
CHERRE.	49096	MAINE-ET-LOIRE.
CONTIGNE.	49105	MAINE-ET-LOIRE.
CORZE.	49110	MAINE-ET-LOIRE.
DAUMERAY.	49119	MAINE-ET-LOIRE.
DURTAL.	49127	MAINE-ET-LOIRE.
ECOULANT.	49129	MAINE-ET-LOIRE.
ECUILLE.	49130	MAINE-ET-LOIRE.
ETRICHE.	49132	MAINE-ET-LOIRE.
FENEU.	49135	MAINE-ET-LOIRE.
GENE.	49148	MAINE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GREZ-NEUVILLE.	49155	MAINE-ET-LOIRE.
HUILLE.	49159	MAINE-ET-LOIRE.
LA JAILLE-YVON.	49161	MAINE-ET-LOIRE.
JUVARDEIL.	49170	MAINE-ET-LOIRE.
LEZIGNE.	49174	MAINE-ET-LOIRE.
LE LION-D'ANGERS.	49176	MAINE-ET-LOIRE.
LOUVAINES.	49184	MAINE-ET-LOIRE.
MARCE.	49188	MAINE-ET-LOIRE.
MARIGNE.	49189	MAINE-ET-LOIRE.
LA MEIGNANNE.	49196	MAINE-ET-LOIRE.
LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE.	49200	MAINE-ET-LOIRE.
MIRE.	49205	MAINE-ET-LOIRE.
MONTGUILLON.	49208	MAINE-ET-LOIRE.
MONTREUIL-JUIGNE.	49214	MAINE-ET-LOIRE.
MONTREUIL-SUR-LOIR.	49216	MAINE-ET-LOIRE.
MONTREUIL-SUR-MAINE.	49217	MAINE-ET-LOIRE.
MORANNES.	49220	MAINE-ET-LOIRE.
NOELLET.	49226	MAINE-ET-LOIRE.
PELLOUAILLES-LES-VIGNES.	49238	MAINE-ET-LOIRE.
LE PLESSIS-GRAMMOIRE.	49241	MAINE-ET-LOIRE.
LE PLESSIS-MACE.	49242	MAINE-ET-LOIRE.
LES PONTS-DE-CE.	49246	MAINE-ET-LOIRE.
POUANCE.	49248	MAINE-ET-LOIRE.
LA POUEZE.	49249	MAINE-ET-LOIRE.
LA PREVIERE.	49250	MAINE-ET-LOIRE.
PRUILLE.	49251	MAINE-ET-LOIRE.
QUERRE.	49254	MAINE-ET-LOIRE.
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.	49267	MAINE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE.	49271	MAINE-ET-LOIRE.
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.	49278	MAINE-ET-LOIRE.
SAINT-MARTIN-DU-BOIS.	49305	MAINE-ET-LOIRE.
SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX.	49309	MAINE-ET-LOIRE.
SAINT-SAUVEUR-DE-FLEE.	49319	MAINE-ET-LOIRE.
SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU.	49323	MAINE-ET-LOIRE.
SARRIGNE.	49326	MAINE-ET-LOIRE.
SCEAUX-D'ANJOU.	49330	MAINE-ET-LOIRE.
SEICHES-SUR-LE-LOIR.	49333	MAINE-ET-LOIRE.
SCE URDRES.	49335	MAINE-ET-LOIRE.
SOUCELLES.	49337	MAINE-ET-LOIRE.
SOULAIRE-ET-BOURG.	49339	MAINE-ET-LOIRE.
THORIGNE-D'ANJOU.	49344	MAINE-ET-LOIRE.
TIERCE.	49347	MAINE-ET-LOIRE.
TRELAZE.	49353	MAINE-ET-LOIRE.
LE TREMBLAY.	49354	MAINE-ET-LOIRE.
VERN-D'ANJOU.	49367	MAINE-ET-LOIRE.
VILLEVEQUE.	49377	MAINE-ET-LOIRE.
ARGERS.	51015	MARNE.
AUVE.	51027	MARNE.
BASSU.	51039	MARNE.
BASSUET.	51040	MARNE.
BELVAL-EN-ARGONNE.	51047	MARNE.
BETTANCOURT-LA-LONGUE.	51057	MARNE.
BLACY.	51065	MARNE.
BRAUX-SAINTE-COHIERE.	51082	MARNE.
BRAUX-SAINT-REMY.	51083	MARNE.
BRUSSON.	51094	MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BUSSY-LE-REPOS.	51098	MARNE.
CHANGY.	51122	MARNE.
LA CHAPELLE-FELCOURT.	51126	MARNE.
CHARMONT.	51130	MARNE.
LES CHARMONTOIS.	51132	MARNE.
LE CHATELIER.	51133	MARNE.
CHATRICES.	51138	MARNE.
CHAUDEFONTAINE.	51139	MARNE.
LE CHEMIN.	51143	MARNE.
CONTAULT.	51166	MARNE.
COUVROT.	51195	MARNE.
LA CROIX-EN-CHAMPAGNE.	51197	MARNE.
DAMPIERRE-LE-CHATEAU.	51206	MARNE.
DOMMARTIN-DAMPIERRE.	51211	MARNE.
DOMMARTIN-SOUS-HANS.	51213	MARNE.
DOMMARTIN-VARIMONT.	51214	MARNE.
VAL-DE-VIERE.	51218	MARNE.
ECLAIRES.	51222	MARNE.
ELISE-DAUCOURT.	51228	MARNE.
EPENSE.	51229	MARNE.
FLORENT-EN-ARGONNE.	51253	MARNE.
LE FRESNE.	51260	MARNE.
FRIGNICOURT.	51262	MARNE.
GIVRY-EN-ARGONNE.	51272	MARNE.
GIZAUCOURT.	51274	MARNE.
HANS.	51283	MARNE.
HEILTZ-L'EVEQUE.	51290	MARNE.
HERPONT.	51292	MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
JUSSECOURT-MINECOURT.	51311	MARNE.
LISSE-EN-CHAMPAGNE.	51325	MARNE.
LOISY-SUR-MARNE.	51328	MARNE.
MAFFRECOURT.	51336	MARNE.
MAROLLES.	51352	MARNE.
MERLAUT.	51363	MARNE.
MOIREMONT.	51370	MARNE.
MOIVRE.	51371	MARNE.
LA NEUVILLE-AUX-BOIS.	51397	MARNE.
NOIRLIEU.	51404	MARNE.
OUTREPONT.	51420	MARNE.
PASSAVANT-EN-ARGONNE.	51424	MARNE.
PLICHANCOURT.	51433	MARNE.
POSSESSE.	51442	MARNE.
RAPSECOURT.	51452	MARNE.
REIMS-LA-BRULÉE.	51455	MARNE.
REMICOURT.	51456	MARNE.
SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE.	51489	MARNE.
SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE.	51496	MARNE.
SAINT-MARD-SUR-AUVE.	51498	MARNE.
SAINT-MARD-SUR-LE-MONT.	51500	MARNE.
SAINTE-MENEHOULD.	51507	MARNE.
SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS.	51510	MARNE.
SIVRY-ANTE.	51537	MARNE.
SOGNY-EN-L'ANGLE.	51539	MARNE.
SOMME-BIONNE.	51543	MARNE.
SOMME-YEVRE.	51549	MARNE.
VALMY.	51588	MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VANAULT-LE-CHATEL.	51589	MARNE.
VANAULT-LES-DAMES.	51590	MARNE.
VAVRAY-LE-GRAND.	51601	MARNE.
VAVRAY-LE-PETIT.	51602	MARNE.
VERNANCOURT.	51608	MARNE.
VERRIERES.	51610	MARNE.
LE VIEIL-DAMPIERRE.	51619	MARNE.
VILLERS-EN-ARGONNE.	51632	MARNE.
VILLERS-LE-SEC.	51635	MARNE.
VITRY-EN-PERTHOIS.	51647	MARNE.
VITRY-LE-FRANCOIS.	51649	MARNE.
VOILEMONT.	51650	MARNE.
VROIL.	51658	MARNE.
ARGENTON-NOTRE-DAME.	53006	MAYENNE.
ARON.	53008	MAYENNE.
ASSE-LE-BERENGER.	53010	MAYENNE.
AZE.	53014	MAYENNE.
LA BAZOGE-MONTPINÇON.	53021	MAYENNE.
LA BAZOUGE-DES-ALLEUX.	53023	MAYENNE.
BELGEARD.	53028	MAYENNE.
BIERNE.	53029	MAYENNE.
BLANDOUET.	53032	MAYENNE.
BREE.	53043	MAYENNE.
CHALONS-DU-MAINE.	53049	MAYENNE.
CHAMMES.	53050	MAYENNE.
CHAMPEON.	53051	MAYENNE.
LA CHAPELLE-ANTHENAISE.	53056	MAYENNE.
LA CHAPELLE-RAINSOUIN.	53059	MAYENNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHATELAIN.	53063	MAYENNE.
CHATRES-LA-FORET.	53065	MAYENNE.
CHEMAZE.	53066	MAYENNE.
COMMER.	53072	MAYENNE.
COUDRAY.	53078	MAYENNE.
DAON.	53089	MAYENNE.
DEUX-EVAILLES.	53092	MAYENNE.
EVRON.	53097	MAYENNE.
GESNES.	53105	MAYENNE.
GRAZAY.	53109	MAYENNE.
LA HAIE-TRAVERSAINE.	53111	MAYENNE.
HAMBERS.	53113	MAYENNE.
JUBLAINS.	53122	MAYENNE.
LIVET.	53134	MAYENNE.
LOUVERNE.	53140	MAYENNE.
MARCILLE-LA-VILLE.	53144	MAYENNE.
MARTIGNE-SUR-MAYENNE.	53146	MAYENNE.
MAYENNE.	53147	MAYENNE.
MENIL.	53150	MAYENNE.
MEZANGERS.	53153	MAYENNE.
MONTFLOURS.	53156	MAYENNE.
MONTOURTIER.	53159	MAYENNE.
MONTREUIL-POULAY.	53160	MAYENNE.
MONTSURS.	53161	MAYENNE.
MOULAY.	53162	MAYENNE.
NEAU.	53163	MAYENNE.
PONTMAIN.	53181	MAYENNE.
SACE.	53195	MAYENNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-CENERE.	53205	MAYENNE.
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT.	53207	MAYENNE.
SAINT-DENIS-D'ANJOU.	53210	MAYENNE.
SAINT-FORT.	53215	MAYENNE.
SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES.	53216	MAYENNE.
SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT.	53218	MAYENNE.
SAINT-GEORGES-SUR-ERVE.	53221	MAYENNE.
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX.	53224	MAYENNE.
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE.	53229	MAYENNE.
SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS.	53231	MAYENNE.
SAINT-LEGER.	53232	MAYENNE.
SAINT-LOUP-DU-GAST.	53234	MAYENNE.
SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE.	53238	MAYENNE.
SAINT-MICHEL-DE-FEINS.	53241	MAYENNE.
SAINT-OUEN-DES-VALLONS.	53244	MAYENNE.
SAINTE-SUZANNE.	53255	MAYENNE.
TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE.	53265	MAYENNE.
VOUTRE.	53276	MAYENNE.
AUTRECOURT-SUR-AIRE.	55017	MEUSE.
BEAULIEU-EN-ARGONNE.	55038	MEUSE.
BRABANT-LE-ROI.	55069	MEUSE.
BRIZEAUX.	55081	MEUSE.
CHARDOGNE.	55101	MEUSE.
CLERMONT-EN-ARGONNE.	55117	MEUSE.
LES HAUTS-DE-CHEE.	55123	MEUSE.
EVRES.	55185	MEUSE.
FOUCAUCOURT-SUR-THABAS.	55194	MEUSE.
FROIDOS.	55199	MEUSE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FUTEAU.	55202	MEUSE.
LES ISLETTES.	55253	MEUSE.
LAHEYCOURT.	55271	MEUSE.
LAIMONT.	55272	MEUSE.
LAVOYE.	55285	MEUSE.
LISLE-EN-BARROIS.	55295	MEUSE.
LOUPPY-LE-CHATEAU.	55304	MEUSE.
NETTANCOURT.	55378	MEUSE.
LE NEUFOUR.	55379	MEUSE.
NEUVILLE-SUR-ORNAIN.	55382	MEUSE.
NOYERS-AUZECOURT.	55388	MEUSE.
PRETZ-EN-ARGONNE.	55409	MEUSE.
RARECOURT.	55416	MEUSE.
REMBERCOURT-SOMMAISNE.	55423	MEUSE.
REVIGNY-SUR-ORNAIN.	55427	MEUSE.
SOMMEILLES.	55493	MEUSE.
SEUIL-D'ARGONNE.	55517	MEUSE.
VILLERS-AUX-VENTS.	55560	MEUSE.
VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY.	55569	MEUSE.
WALY.	55577	MEUSE.
ALLAIRE.	56001	MORBIHAN.
ARZAL.	56004	MORBIHAN.
BEGANNE.	56011	MORBIHAN.
BELZ.	56013	MORBIHAN.
BERRIC.	56015	MORBIHAN.
BILLIERS.	56018	MORBIHAN.
CADEN.	56028	MORBIHAN.
CAUDAN.	56036	MORBIHAN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ERDEVEN.	56054	MORBIHAN.
ETEL.	56055	MORBIHAN.
GAVRES.	56062	MORBIHAN.
GESTEL.	56063	MORBIHAN.
LE GUERNO.	56077	MORBIHAN.
GUIDEL.	56078	MORBIHAN.
HENNEBONT.	56083	MORBIHAN.
KERVIGNAC.	56094	MORBIHAN.
LANESTER.	56098	MORBIHAN.
LARMOR-PLAGE.	56107	MORBIHAN.
LIMERZEL.	56111	MORBIHAN.
LOCOAL-MENDON.	56119	MORBIHAN.
LORIENT.	56121	MORBIHAN.
MARZAN.	56126	MORBIHAN.
MERLEVEZ.	56130	MORBIHAN.
MUZILLAC.	56143	MORBIHAN.
NOYAL-MUZILLAC.	56149	MORBIHAN.
PEAULE.	56153	MORBIHAN.
PENESTIN.	56155	MORBIHAN.
PLOEMEUR.	56162	MORBIHAN.
PLOUHARNEL.	56168	MORBIHAN.
PLOUHINEC.	56169	MORBIHAN.
PONT-SCORFF.	56179	MORBIHAN.
PORT-LOUIS.	56181	MORBIHAN.
QUEVEN.	56185	MORBIHAN.
QUIBERON.	56186	MORBIHAN.
RIANTEC.	56193	MORBIHAN.
RIEUX.	56194	MORBIHAN.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-GORGON.	56216	MORBIHAN.
SAINTE-HELENE.	56220	MORBIHAN.
SAINT-JACUT-LES-PINS.	56221	MORBIHAN.
SAINT-JEAN-LA-POTERIE.	56223	MORBIHAN.
SAINT-PERREUX.	56232	MORBIHAN.
SAINT-PIERRE-QUIBERON.	56234	MORBIHAN.
SAINT-VINCENT-SUR-OUST.	56239	MORBIHAN.
AVRIL-SUR-LOIRE.	58020	NIEVRE.
AZY-LE-VIF.	58021	NIEVRE.
BEARD.	58025	NIEVRE.
BEAUMONT-SARDOLLES.	58028	NIEVRE.
CERCY-LA-TOUR.	58046	NIEVRE.
CHALLUY.	58051	NIEVRE.
CHAMPVERT.	58055	NIEVRE.
CHARRIN.	58060	NIEVRE.
CHEVENON.	58072	NIEVRE.
COSSAYE.	58087	NIEVRE.
COULANGES-LES-NEVERS.	58088	NIEVRE.
DECIZE.	58095	NIEVRE.
DEVAY.	58096	NIEVRE.
DRUY-PARIGNY.	58105	NIEVRE.
LA FERMETE.	58112	NIEVRE.
FLEURY-SUR-LOIRE.	58115	NIEVRE.
FOURCHAMBAULT.	58117	NIEVRE.
FOURS.	58118	NIEVRE.
GARCHIZY.	58121	NIEVRE.
GIMOUILLE.	58126	NIEVRE.
IMPHY.	58134	NIEVRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LAMENAY-SUR-LOIRE.	58137	NIEVRE.
LIMON.	58143	NIEVRE.
LUCENAY-LES-AIX.	58146	NIEVRE.
LUTHENAY-UXELOUP.	58148	NIEVRE.
LA MACHINE.	58151	NIEVRE.
MAGNY-COURS.	58152	NIEVRE.
MARZY.	58160	NIEVRE.
MONTAMBERT.	58172	NIEVRE.
MONTIGNY-AUX-AMOGNES.	58176	NIEVRE.
NEUVILLE-LES-DECIZE.	58192	NIEVRE.
NEVERS.	58194	NIEVRE.
LA NOCLE-MAULAIX.	58195	NIEVRE.
POUSSEAUX.	58217	NIEVRE.
SAINCAIZE-MEAUCE.	58225	NIEVRE.
SAINT-ELOI.	58238	NIEVRE.
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY.	58241	NIEVRE.
SAINT-HILAIRE-FONTAINE.	58245	NIEVRE.
SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES.	58247	NIEVRE.
SAINT-LEGER-DES-VIGNES.	58250	NIEVRE.
SAINT-MARTIN-D'HEUILLE.	58254	NIEVRE.
SAINT-OUEN-SUR-LOIRE.	58258	NIEVRE.
SAINT-PARIZE-EN-VIRY.	58259	NIEVRE.
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL.	58260	NIEVRE.
SAUVIGNY-LES-BOIS.	58273	NIEVRE.
SERMOISE-SUR-LOIRE.	58278	NIEVRE.
SOUGY-SUR-LOIRE.	58280	NIEVRE.
SURGY.	58282	NIEVRE.
TOURY-LURCY.	58293	NIEVRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
TROIS-VEVRES.	58297	NIEVRE.
URZY.	58300	NIEVRE.
VARENNES-VAUZELLES.	58303	NIEVRE.
VERNEUIL.	58306	NIEVRE.
BAVINCHOVE.	59054	NORD.
COURCHELETTES.	59156	NORD.
FERIN.	59228	NORD.
GRAND-FORT-PHILIPPE.	59272	NORD.
GRAVELINES.	59273	NORD.
LAMBRES-LEZ-DOUAI.	59329	NORD.
NIEURLET.	59433	NORD.
NOORDPEENE.	59436	NORD.
RENESECURE.	59497	NORD.
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA.	59532	NORD.
ZUYTPEENE.	59669	NORD.
AUBRY-LE-PANTHOU.	61010	ORNE.
AVERNES-SAINT-GOURGON.	61018	ORNE.
LE BOSC-RENOULT.	61054	ORNE.
CANAPVILLE.	61072	ORNE.
CHAUMONT.	61103	ORNE.
CISAI-SAINT-AUBIN.	61108	ORNE.
COULMER.	61122	ORNE.
COURMENIL.	61131	ORNE.
CROISILLES.	61138	ORNE.
LA FRESNAIE-FAYEL.	61178	ORNE.
GACE.	61181	ORNE.
GUERQUESALLES.	61198	ORNE.
HEUGON.	61205	ORNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MARDILLY.	61252	ORNE.
MENIL-HUBERT-EN-EXMES.	61268	ORNE.
MONNAI.	61282	ORNE.
NEUVILLE-SUR-TOUQUES.	61307	ORNE.
ORVILLE.	61320	ORNE.
PONTCHARDON.	61333	ORNE.
RESENLIEU.	61347	ORNE.
ROIVILLE.	61351	ORNE.
SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL.	61366	ORNE.
SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT.	61385	ORNE.
SAINT-GERMAIN-D'AUNAY.	61392	ORNE.
LE SAP.	61460	ORNE.
LE SAP-ANDRE.	61461	ORNE.
TICHEVILLE.	61485	ORNE.
LA TRINITE-DES-LAITIERS.	61493	ORNE.
VIMOUTIERS.	61508	ORNE.
ADINFER.	62009	PAS-DE-CALAIS.
AIRON-NOTRE-DAME.	62015	PAS-DE-CALAIS.
AIRON-SAINT-VAAST.	62016	PAS-DE-CALAIS.
ALETTE.	62021	PAS-DE-CALAIS.
ALLOUAGNE.	62023	PAS-DE-CALAIS.
AMES.	62028	PAS-DE-CALAIS.
ARQUES.	62040	PAS-DE-CALAIS.
AYETTE.	62068	PAS-DE-CALAIS.
BERCK.	62108	PAS-DE-CALAIS.
BERNIEULLES.	62116	PAS-DE-CALAIS.
BEUSSENT.	62123	PAS-DE-CALAIS.
BEZINGHEM.	62127	PAS-DE-CALAIS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BOIRY-SAINT-MARTIN.	62146	PAS-DE-CALAIS.
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE.	62147	PAS-DE-CALAIS.
BOISLEUX-AU-MONT.	62151	PAS-DE-CALAIS.
BOULOGNE-SUR-MER.	62160	PAS-DE-CALAIS.
BOURECQ.	62162	PAS-DE-CALAIS.
BREBIERES.	62173	PAS-DE-CALAIS.
BURBURE.	62188	PAS-DE-CALAIS.
BUSNES.	62190	PAS-DE-CALAIS.
CALONNE-SUR-LA-LYS.	62195	PAS-DE-CALAIS.
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES.	62205	PAS-DE-CALAIS.
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES.	62206	PAS-DE-CALAIS.
CLAIRMARAIS.	62225	PAS-DE-CALAIS.
CORBEHEM.	62240	PAS-DE-CALAIS.
CORMONT.	62241	PAS-DE-CALAIS.
CUCQ.	62261	PAS-DE-CALAIS.
DOUCHY-LES-AYETTE.	62272	PAS-DE-CALAIS.
ECQUEDECQUES.	62286	PAS-DE-CALAIS.
ENQUIN-SUR-BAILLONS.	62296	PAS-DE-CALAIS.
FERFAY.	62328	PAS-DE-CALAIS.
FICHEUX.	62332	PAS-DE-CALAIS.
GONNEHEM.	62376	PAS-DE-CALAIS.
GOUY-SOUS-BELLONNE.	62383	PAS-DE-CALAIS.
GUARBECQUE.	62391	PAS-DE-CALAIS.
GUEMPS.	62393	PAS-DE-CALAIS.
HAM-EN-ARTOIS.	62407	PAS-DE-CALAIS.
HENDECOURT-LES-RANSART.	62425	PAS-DE-CALAIS.
HINGES.	62454	PAS-DE-CALAIS.
HUBERSENT.	62460	PAS-DE-CALAIS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
INXENT.	62472	PAS-DE-CALAIS.
LEPINE.	62499	PAS-DE-CALAIS.
LESPESES.	62500	PAS-DE-CALAIS.
LESTREM.	62502	PAS-DE-CALAIS.
LIERES.	62508	PAS-DE-CALAIS.
LILLERS.	62516	PAS-DE-CALAIS.
MARCK.	62548	PAS-DE-CALAIS.
MERLIMONT.	62571	PAS-DE-CALAIS.
MONT-BERNANCHON.	62584	PAS-DE-CALAIS.
MONTCAVREL.	62585	PAS-DE-CALAIS.
NEMPONT-SAINT-FIRMIN.	62602	PAS-DE-CALAIS.
NOUVELLE-ÉGLISE.	62623	PAS-DE-CALAIS.
OFFEKERQUE.	62634	PAS-DE-CALAIS.
OUTREAU.	62643	PAS-DE-CALAIS.
OYE-PLAGE.	62645	PAS-DE-CALAIS.
PARENTY.	62648	PAS-DE-CALAIS.
LE PORTEL.	62667	PAS-DE-CALAIS.
PREURES.	62670	PAS-DE-CALAIS.
RANG-DU-FLIERS.	62688	PAS-DE-CALAIS.
ROBECQ.	62713	PAS-DE-CALAIS.
ROUSSENT.	62723	PAS-DE-CALAIS.
SAINT-AUBIN.	62742	PAS-DE-CALAIS.
SAINT-FOLQUIN.	62748	PAS-DE-CALAIS.
SAINT-JOSSE.	62752	PAS-DE-CALAIS.
SAINT-MARTIN-BOULOGNE.	62758	PAS-DE-CALAIS.
SAINT-OMER.	62765	PAS-DE-CALAIS.
SAINT-OMER-CAPELLE.	62766	PAS-DE-CALAIS.
SORRUS.	62799	PAS-DE-CALAIS.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
TIGNY-NOYELLE.	62815	PAS-DE-CALAIS.
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE.	62826	PAS-DE-CALAIS.
VERTON.	62849	PAS-DE-CALAIS.
VIEILLE-EGLISE.	62852	PAS-DE-CALAIS.
WAILLY-BEAUCAMP.	62870	PAS-DE-CALAIS.
WIMEREUX.	62893	PAS-DE-CALAIS.
WIMILLE.	62894	PAS-DE-CALAIS.
BAYONNE.	64102	PYRENEES-ATLANTIQUES.
BOUCAU.	64140	PYRENEES-ATLANTIQUES.
LAHONCE.	64304	PYRENEES-ATLANTIQUES.
URCUIT.	64540	PYRENEES-ATLANTIQUES.
URT.	64546	PYRENEES-ATLANTIQUES.
ALBIGNY-SUR-SAONE.	69003	RHONE.
ALIX.	69004	RHONE.
AMBERIEUX.	69005	RHONE.
ANSE.	69009	RHONE.
ARNAS.	69013	RHONE.
BAGNOLS.	69017	RHONE.
BELLEVILLE.	69019	RHONE.
BELMONT-D'AZERGUES.	69020	RHONE.
BLACE.	69023	RHONE.
CERCIE.	69036	RHONE.
CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR.	69040	RHONE.
CHARBONNIERES-LES-BAINS.	69044	RHONE.
CHARENTAY.	69045	RHONE.
CHARNAY.	69047	RHONE.
CHASSELAY.	69049	RHONE.
CHATILLON.	69050	RHONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHAZAY-D'AZERGUES.	69052	RHONE.
CHENAS.	69053	RHONE.
LES CHERES.	69055	RHONE.
CIVRIEUX-D'AZERGUES.	69059	RHONE.
COGNY.	69061	RHONE.
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS.	69065	RHONE.
COUZON-AU-MONT-D'OR.	69068	RHONE.
CURIS-AU-MONT-D'OR.	69071	RHONE.
DARDILLY.	69072	RHONE.
DENICE.	69074	RHONE.
DOMMARTIN.	69076	RHONE.
DRACE.	69077	RHONE.
ECULLY.	69081	RHONE.
FLEURIE.	69084	RHONE.
FRONTENAS.	69090	RHONE.
GLEIZE.	69092	RHONE.
JARNIOUX.	69101	RHONE.
JULIENAS.	69103	RHONE.
LACENAS.	69105	RHONE.
LACHASSAGNE.	69106	RHONE.
LANCIE.	69108	RHONE.
LIERGUES.	69114	RHONE.
LIMAS.	69115	RHONE.
LIMONEST.	69116	RHONE.
LISSIEU.	69117	RHONE.
LOZANNE.	69121	RHONE.
LUCENAY.	69122	RHONE.
MARCILLY-D'AZERGUES.	69125	RHONE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MARCY.	69126	RHONE.
MONTMELAS-SAINT-SORLIN.	69137	RHONE.
MORANCE.	69140	RHONE.
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR.	69153	RHONE.
POMMIERS.	69156	RHONE.
POUILLY-LE-MONIAL.	69159	RHONE.
RIVOLET.	69167	RHONE.
ROCHETAILLEE-SUR-SAONE.	69168	RHONE.
SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS.	69172	RHONE.
SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR.	69191	RHONE.
SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR.	69194	RHONE.
SAINT-ETIENNE-DES-OUILLIERES.	69197	RHONE.
SAINT-GEORGES-DE-RENEINS.	69206	RHONE.
SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR.	69207	RHONE.
SAINT-JEAN-D'ARDIERES.	69211	RHONE.
SAINT-JEAN-DES-VIGNES.	69212	RHONE.
SAINT-JULIEN.	69215	RHONE.
SAINT-LAGER.	69218	RHONE.
SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR.	69233	RHONE.
TAPONAS.	69242	RHONE.
TASSIN-LA-DEMI-LUNE.	69244	RHONE.
THEIZE.	69246	RHONE.
LA TOUR-DE-SALVAGNY.	69250	RHONE.
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.	69264	RHONE.
VILLE-SUR-JARNIOUX.	69265	RHONE.
VILLIE-MORGON.	69267	RHONE.
SAINT-BONNET-DE-MURE.	69287	RHONE.
L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE.	71002	SAONE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ALLEREY-SUR-SAONE.	71003	SAONE-ET-LOIRE.
ALLEROT.	71004	SAONE-ET-LOIRE.
AUTHUMES.	71013	SAONE-ET-LOIRE.
BANTANGES.	71018	SAONE-ET-LOIRE.
BAUDRIERES.	71023	SAONE-ET-LOIRE.
BEAUMONT-SUR-GROSNE.	71026	SAONE-ET-LOIRE.
BELLEVESVRE.	71029	SAONE-ET-LOIRE.
BEY.	71033	SAONE-ET-LOIRE.
LES BORDES.	71043	SAONE-ET-LOIRE.
BOSJEAN.	71044	SAONE-ET-LOIRE.
BOUHANS.	71045	SAONE-ET-LOIRE.
BOYER.	71052	SAONE-ET-LOIRE.
BRAGNY-SUR-SAONE.	71054	SAONE-ET-LOIRE.
BRANGES.	71056	SAONE-ET-LOIRE.
BRIENNE.	71061	SAONE-ET-LOIRE.
BRUAILLES.	71064	SAONE-ET-LOIRE.
BURGY.	71066	SAONE-ET-LOIRE.
BUSSIÈRES.	71069	SAONE-ET-LOIRE.
CHAINTE.	71074	SAONE-ET-LOIRE.
CHALON-SUR-SAONE.	71076	SAONE-ET-LOIRE.
CHAMPFORGEUIL.	71081	SAONE-ET-LOIRE.
CHANES.	71084	SAONE-ET-LOIRE.
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY.	71090	SAONE-ET-LOIRE.
LA CHAPELLE-NAUDE.	71092	SAONE-ET-LOIRE.
LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR.	71093	SAONE-ET-LOIRE.
LA CHAPELLE-THECLE.	71097	SAONE-ET-LOIRE.
CHARBONNIERES.	71099	SAONE-ET-LOIRE.
CHARDONNAY.	71100	SAONE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
CHARETTE-VARENNES.	71101	SAONE-ET-LOIRE.
LA CHARMEE.	71102	SAONE-ET-LOIRE.
CHARNAY-LES-CHALON.	71104	SAONE-ET-LOIRE.
CHARNAY-LES-MACON.	71105	SAONE-ET-LOIRE.
CHASSELAS.	71108	SAONE-ET-LOIRE.
CHATENOY-EN-BRESSE.	71117	SAONE-ET-LOIRE.
CHATENOY-LE-ROYAL.	71118	SAONE-ET-LOIRE.
LA CHAUX.	71121	SAONE-ET-LOIRE.
CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES.	71126	SAONE-ET-LOIRE.
CIEL.	71131	SAONE-ET-LOIRE.
CLESSE.	71135	SAONE-ET-LOIRE.
CLUX.	71138	SAONE-ET-LOIRE.
CRECHES-SUR-SAONE.	71150	SAONE-ET-LOIRE.
CRISSEY.	71154	SAONE-ET-LOIRE.
CRONAT.	71155	SAONE-ET-LOIRE.
CUISERY.	71158	SAONE-ET-LOIRE.
DAMEREY.	71167	SAONE-ET-LOIRE.
DAMPIERRE-EN-BRESSE.	71168	SAONE-ET-LOIRE.
DAVAYE.	71169	SAONE-ET-LOIRE.
DEMIGNY.	71170	SAONE-ET-LOIRE.
DEVROUZE.	71173	SAONE-ET-LOIRE.
DICONNE.	71175	SAONE-ET-LOIRE.
DRACY-LE-FORT.	71182	SAONE-ET-LOIRE.
ECUELLES.	71186	SAONE-ET-LOIRE.
EPERVANS.	71189	SAONE-ET-LOIRE.
FARGES-LES-CHALON.	71194	SAONE-ET-LOIRE.
FARGES-LES-MACON.	71195	SAONE-ET-LOIRE.
LE FAY.	71196	SAONE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
FRAGNES.	71204	SAONE-ET-LOIRE.
FRANGY-EN-BRESSE.	71205	SAONE-ET-LOIRE.
LA FRETTE.	71206	SAONE-ET-LOIRE.
FRETTERANS.	71207	SAONE-ET-LOIRE.
FRONTENARD.	71208	SAONE-ET-LOIRE.
FUISSE.	71210	SAONE-ET-LOIRE.
LA GENETE.	71213	SAONE-ET-LOIRE.
GERGY.	71215	SAONE-ET-LOIRE.
GIGNY-SUR-SAONE.	71219	SAONE-ET-LOIRE.
GIVRY.	71221	SAONE-ET-LOIRE.
GRANGES.	71225	SAONE-ET-LOIRE.
GUERFAND.	71228	SAONE-ET-LOIRE.
HUILLY-SUR-SEILLE.	71234	SAONE-ET-LOIRE.
HURIGNY.	71235	SAONE-ET-LOIRE.
JOUVENÇON.	71244	SAONE-ET-LOIRE.
JUGY.	71245	SAONE-ET-LOIRE.
JUIF.	71246	SAONE-ET-LOIRE.
JULLY-LES-BUXY.	71247	SAONE-ET-LOIRE.
LACROST.	71248	SAONE-ET-LOIRE.
LAIVES.	71249	SAONE-ET-LOIRE.
LAIZE.	71250	SAONE-ET-LOIRE.
LALHEUE.	71252	SAONE-ET-LOIRE.
LANS.	71253	SAONE-ET-LOIRE.
LAYS-SUR-LE-DOUBS.	71254	SAONE-ET-LOIRE.
LESSARD-EN-BRESSE.	71256	SAONE-ET-LOIRE.
LESSARD-LE-NATIONAL.	71257	SAONE-ET-LOIRE.
LEYNES.	71258	SAONE-ET-LOIRE.
LOISY.	71261	SAONE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LONGEPIERRE.	71262	SAONE-ET-LOIRE.
LOUHANS.	71263	SAONE-ET-LOIRE.
LA LOYERE.	71265	SAONE-ET-LOIRE.
LUGNY.	71267	SAONE-ET-LOIRE.
LUX.	71269	SAONE-ET-LOIRE.
MACON.	71270	SAONE-ET-LOIRE.
MANCEY.	71274	SAONE-ET-LOIRE.
MARNAY.	71283	SAONE-ET-LOIRE.
MENETREUIL.	71293	SAONE-ET-LOIRE.
MERVANS.	71295	SAONE-ET-LOIRE.
MESSEY-SUR-GROSNE.	71296	SAONE-ET-LOIRE.
MONTAGNY-PRES-LOUHANS.	71303	SAONE-ET-LOIRE.
MONTBELLET.	71305	SAONE-ET-LOIRE.
MONTCEAUX-RAGNY.	71308	SAONE-ET-LOIRE.
MONTCONY.	71311	SAONE-ET-LOIRE.
MONTCOY.	71312	SAONE-ET-LOIRE.
MONTJAY.	71314	SAONE-ET-LOIRE.
MONT-LES-SEURRE.	71315	SAONE-ET-LOIRE.
MONTPONT-EN-BRESSE.	71318	SAONE-ET-LOIRE.
MONTRET.	71319	SAONE-ET-LOIRE.
MOUTHIER-EN-BRESSE.	71326	SAONE-ET-LOIRE.
NAVILLY.	71329	SAONE-ET-LOIRE.
ORMES.	71332	SAONE-ET-LOIRE.
OSLON.	71333	SAONE-ET-LOIRE.
OUROUX-SUR-SAONE.	71336	SAONE-ET-LOIRE.
OZENAY.	71338	SAONE-ET-LOIRE.
PALLEAU.	71341	SAONE-ET-LOIRE.
PIERRE-DE-BRESSE.	71351	SAONE-ET-LOIRE.
LE PLANOIS.	71352	SAONE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
PLOTTES.	71353	SAONE-ET-LOIRE.
PONTOUX.	71355	SAONE-ET-LOIRE.
POURLANS.	71357	SAONE-ET-LOIRE.
PRETY.	71359	SAONE-ET-LOIRE.
PRISSE.	71360	SAONE-ET-LOIRE.
PRUZILLY.	71362	SAONE-ET-LOIRE.
LA RACINEUSE.	71364	SAONE-ET-LOIRE.
RANCY.	71365	SAONE-ET-LOIRE.
RATENELLE.	71366	SAONE-ET-LOIRE.
RATTE.	71367	SAONE-ET-LOIRE.
LA ROCHE-VINEUSE.	71371	SAONE-ET-LOIRE.
ROMANECHÉ-THORINS.	71372	SAONE-ET-LOIRE.
ROMENAY.	71373	SAONE-ET-LOIRE.
SAILLENARD.	71380	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-ALBAIN.	71383	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-AMBREUIL.	71384	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-AMOUR-BELLEVUE.	71385	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-ANDRÉ-EN-BRESSE.	71386	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-BONNET-EN-BRESSE.	71396	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-CRISTOPHE-EN-BRESSE.	71398	SAONE-ET-LOIRE.
SAINTÉ-CROIX.	71401	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-CYR.	71402	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-DIDIER-EN-BRESSE.	71405	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-ÉTIENNE-EN-BRESSE.	71410	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.	71419	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN.	71420	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-GERMAIN-LES-BUXY.	71422	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-GERVAIS-EN-VALLIÈRE.	71423	SAONE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SAINT-LOUP-DE-LA-SALLE.	71443	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-LOUP-DE-VARENNES.	71444	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-MARCEL.	71445	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE.	71448	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-MARTIN-DU-MONT.	71454	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-MARTIN-EN-BRESSE.	71456	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS.	71457	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE.	71462	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-REMY.	71475	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES.	71481	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-USUGE.	71484	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-VERAND.	71487	SAONE-ET-LOIRE.
SAINT-VINCENT-EN-BRESSE.	71489	SAONE-ET-LOIRE.
LA SALLE.	71494	SAONE-ET-LOIRE.
SANCE.	71497	SAONE-ET-LOIRE.
SASSENAY.	71502	SAONE-ET-LOIRE.
SAUNIERES.	71504	SAONE-ET-LOIRE.
SAVIGNY-SUR-SEILLE.	71508	SAONE-ET-LOIRE.
SENNECEY-LE-GRAND.	71512	SAONE-ET-LOIRE.
SENOZAN.	71513	SAONE-ET-LOIRE.
SENS-SUR-SEILLE.	71514	SAONE-ET-LOIRE.
SERLEY.	71516	SAONE-ET-LOIRE.
SERMESSE.	71517	SAONE-ET-LOIRE.
SERRIGNY-EN-BRESSE.	71519	SAONE-ET-LOIRE.
SEVREY.	71520	SAONE-ET-LOIRE.
SIMANDRE.	71522	SAONE-ET-LOIRE.
SIMARD.	71523	SAONE-ET-LOIRE.
SOLUTRE-POUILLY.	71526	SAONE-ET-LOIRE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SORNAY.	71528	SAONE-ET-LOIRE.
LE TARTRE.	71534	SAONE-ET-LOIRE.
THUREY.	71538	SAONE-ET-LOIRE.
TORPES.	71541	SAONE-ET-LOIRE.
TOURNUS.	71543	SAONE-ET-LOIRE.
TOUTENANT.	71544	SAONE-ET-LOIRE.
TRONCHY.	71548	SAONE-ET-LOIRE.
LA TRUCHERE.	71549	SAONE-ET-LOIRE.
UCHIZY.	71550	SAONE-ET-LOIRE.
VARENNES-LE-GRAND.	71555	SAONE-ET-LOIRE.
VARENNES-LES-MACON.	71556	SAONE-ET-LOIRE.
VERDUN-SUR-LE-DOUBS.	71566	SAONE-ET-LOIRE.
VERGISSON.	71567	SAONE-ET-LOIRE.
VERISSEY.	71568	SAONE-ET-LOIRE.
VERJUX.	71570	SAONE-ET-LOIRE.
VERS.	71572	SAONE-ET-LOIRE.
LE VILLARS.	71576	SAONE-ET-LOIRE.
VILLEGAUDIN.	71577	SAONE-ET-LOIRE.
LA VILLENEUVE.	71578	SAONE-ET-LOIRE.
VINCELLES.	71580	SAONE-ET-LOIRE.
VINZELLES.	71583	SAONE-ET-LOIRE.
VIRE.	71584	SAONE-ET-LOIRE.
VIREY-LE-GRAND.	71585	SAONE-ET-LOIRE.
FLEURVILLE.	71591	SAONE-ET-LOIRE.
LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ.	72061	SARTHE.
NOTRE-DAME-DU-PE.	72232	SARTHE.
PRECIGNE.	72244	SARTHE.
AIGUEBELETTE-LE-LAC.	73001	SAVOIE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ATTIGNAT-ONCIN.	73022	SAVOIE.
AYN.	73027	SAVOIE.
LA BRIDOIRE.	73058	SAVOIE.
LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN.	73078	SAVOIE.
DULLIN.	73104	SAVOIE.
GERBAIX.	73122	SAVOIE.
LEPIN-LE-LAC.	73145	SAVOIE.
NOVALAISE.	73191	SAVOIE.
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL.	73219	SAVOIE.
SAINTE-MARIE-D'ALVEY.	73254	SAVOIE.
SAINT-PIERRE-D'ALVEY.	73271	SAVOIE.
VEREL-DE-MONTBEL.	73309	SAVOIE.
AVON.	77014	SEINE-ET-MARNE.
BALLOY.	77019	SEINE-ET-MARNE.
BARBEY.	77021	SEINE-ET-MARNE.
BAZOCHES-LES-BRAY.	77025	SEINE-ET-MARNE.
BOIS-LE-ROI.	77037	SEINE-ET-MARNE.
BRAY-SUR-SEINE.	77051	SEINE-ET-MARNE.
LA BROSSE-MONTCEAUX.	77054	SEINE-ET-MARNE.
CANNES-ECLUSE.	77061	SEINE-ET-MARNE.
CHALAUTRE-LA-PETITE.	77073	SEINE-ET-MARNE.
CHALMAISON.	77076	SEINE-ET-MARNE.
CHAMPAGNE-SUR-SEINE.	77079	SEINE-ET-MARNE.
CHARTRETTES.	77096	SEINE-ET-MARNE.
LE CHATELET-EN-BRIE.	77100	SEINE-ET-MARNE.
CHATENAY-SUR-SEINE.	77101	SEINE-ET-MARNE.
COURCELLES-EN-BASSEE.	77133	SEINE-ET-MARNE.
DONNEMARIE-DONTILLY.	77159	SEINE-ET-MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
ECUELLES.	77166	SEINE-ET-MARNE.
EGLIGNY.	77167	SEINE-ET-MARNE.
EPISY.	77170	SEINE-ET-MARNE.
ESMANS.	77172	SEINE-ET-MARNE.
EVERLY.	77174	SEINE-ET-MARNE.
FERICY.	77179	SEINE-ET-MARNE.
FONTAINEBLEAU.	77186	SEINE-ET-MARNE.
FONTAINE-FOURCHES.	77187	SEINE-ET-MARNE.
FONTAINE-LE-PORT.	77188	SEINE-ET-MARNE.
FORGES.	77194	SEINE-ET-MARNE.
LA GENEVRAYE.	77202	SEINE-ET-MARNE.
GOUAIX.	77208	SEINE-ET-MARNE.
LA GRANDE-PAROISSE.	77210	SEINE-ET-MARNE.
GRAVON.	77212	SEINE-ET-MARNE.
GURCY-LE-CHATEL.	77223	SEINE-ET-MARNE.
HERICY.	77226	SEINE-ET-MARNE.
HERME.	77227	SEINE-ET-MARNE.
JUTIGNY.	77242	SEINE-ET-MARNE.
LAVAL-EN-BRIE.	77245	SEINE-ET-MARNE.
LIVRY-SUR-SEINE.	77255	SEINE-ET-MARNE.
LUISETAINES.	77263	SEINE-ET-MARNE.
MACHAULT.	77266	SEINE-ET-MARNE.
MAROLLES-SUR-SEINE.	77279	SEINE-ET-MARNE.
MELZ-SUR-SEINE.	77289	SEINE-ET-MARNE.
MISY-SUR-YONNE.	77293	SEINE-ET-MARNE.
MONS-EN-MONTOIS.	77298	SEINE-ET-MARNE.
MONTARLOT.	77299	SEINE-ET-MARNE.
MONTEREAU-FAULT-YONNE.	77305	SEINE-ET-MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
MONTIGNY-LE-GUESDIER.	77310	SEINE-ET-MARNE.
MONTIGNY-LENCOUP.	77311	SEINE-ET-MARNE.
MONTIGNY-SUR-LOING.	77312	SEINE-ET-MARNE.
MORET-SUR-LOING.	77316	SEINE-ET-MARNE.
MOUSSEAUX-LES-BRAY.	77321	SEINE-ET-MARNE.
MOUY-SUR-SEINE.	77325	SEINE-ET-MARNE.
NOYEN-SUR-SEINE.	77341	SEINE-ET-MARNE.
LES ORMES-SUR-VOULZIE.	77347	SEINE-ET-MARNE.
PAROY.	77355	SEINE-ET-MARNE.
SAINT-GERMAIN-LAVAL.	77409	SEINE-ET-MARNE.
SAINT-MAMMES.	77419	SEINE-ET-MARNE.
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY.	77434	SEINE-ET-MARNE.
SALINS.	77439	SEINE-ET-MARNE.
SAMOIS-SUR-SEINE.	77441	SEINE-ET-MARNE.
SAMOREAU.	77442	SEINE-ET-MARNE.
SIGY.	77452	SEINE-ET-MARNE.
SIVRY-COURTRY.	77453	SEINE-ET-MARNE.
SOISY-BOUY.	77456	SEINE-ET-MARNE.
SOURDUN.	77459	SEINE-ET-MARNE.
THENISY.	77461	SEINE-ET-MARNE.
THOMERY.	77463	SEINE-ET-MARNE.
LA TOMBE.	77467	SEINE-ET-MARNE.
VARENNES-SUR-SEINE.	77482	SEINE-ET-MARNE.
VAUX-LE-PENIL.	77487	SEINE-ET-MARNE.
VENEUX-LES-SABLONS.	77491	SEINE-ET-MARNE.
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE.	77494	SEINE-ET-MARNE.
VILLE-SAINT-JACQUES.	77516	SEINE-ET-MARNE.
VILLIERS-SUR-SEINE.	77522	SEINE-ET-MARNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
VIMPELLES.	77524	SEINE-ET-MARNE.
VULAINES-SUR-SEINE.	77533	SEINE-ET-MARNE.
BLANGY-SUR-BRESLE.	76101	SEINE-MARITIME.
EU.	76255	SEINE-MARITIME.
INCHEVILLE.	76374	SEINE-MARITIME.
LONGROY.	76394	SEINE-MARITIME.
MONCHAUX-SORENG.	76441	SEINE-MARITIME.
PONTS-ET-MARAIS.	76507	SEINE-MARITIME.
RIEUX.	76528	SEINE-MARITIME.
LE TREPORT.	76711	SEINE-MARITIME.
BEAUCHAMPS.	80063	SOMME.
BEUVRAIGNES.	80101	SOMME.
BOUILLANCOURT-EN-SERY.	80120	SOMME.
BOUTTENCOURT.	80126	SOMME.
BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE.	80127	SOMME.
BRAY-SUR-SOMME.	80136	SOMME.
CAPPY.	80172	SOMME.
CARREPUIS.	80176	SOMME.
CHUIGNES.	80194	SOMME.
CHUIGNOLLES.	80195	SOMME.
ETINEHEM.	80295	SOMME.
GAMACHES.	80373	SOMME.
GOYENCOURT.	80383	SOMME.
GRUNY.	80393	SOMME.
LAUCOURT.	80467	SOMME.
MERICOURT-SUR-SOMME.	80532	SOMME.
NAMPONT.	80580	SOMME.
NESLETTE.	80587	SOMME.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
LA NEUVILLE-LES-BRAY.	80593	SOMME.
OUST-MAREST.	80613	SOMME.
PROYART.	80644	SOMME.
RAMBURES.	80663	SOMME.
ROIGLISE.	80676	SOMME.
ROYE.	80685	SOMME.
SAINT-MARD.	80708	SOMME.
TILLOY-FLORVILLE.	80760	SOMME.
VERPILLIERES.	80790	SOMME.
VILLERS-LES-ROYE.	80803	SOMME.
LA ROCHE-GUYON.	95523	VAL-D'OISE.
BEDARRIDES.	84016	VAUCLUSE.
CADEROUSSE.	84027	VAUCLUSE.
CHATEAUNEUF-DU-PAPE.	84037	VAUCLUSE.
COURTHEZON.	84039	VAUCLUSE.
LAMOTTE-DU-RHONE.	84063	VAUCLUSE.
MONDRAGON.	84078	VAUCLUSE.
MORNAS.	84083	VAUCLUSE.
ORANGE.	84087	VAUCLUSE.
PIOLENC.	84091	VAUCLUSE.
UCHAUX.	84135	VAUCLUSE.
L'AIGUILLON-SUR-VIE.	85002	VENDEE.
BRETIGNOLLES-SUR-MER.	85035	VENDEE.
LA CHAIZE-GIRAUD.	85045	VENDEE.
LA CHAPELLE-ACHARD.	85052	VENDEE.
CHATEAU-D'OLONNE.	85060	VENDEE.
LE FENOUILLE.	85088	VENDEE.
LE GIROUARD.	85099	VENDEE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GIVRAND.	85100	VENDEE.
GROSBREUIL.	85103	VENDEE.
L'ILE-D'OLONNE.	85112	VENDEE.
JARD-SUR-MER.	85114	VENDEE.
LANDEVIEILLE.	85120	VENDEE.
LA MOTHE-ACHARD.	85152	VENDEE.
NIEUL-LE-DOLENT.	85161	VENDEE.
OLONNE-SUR-MER.	85166	VENDEE.
LE PERRIER.	85172	VENDEE.
POIROUX.	85179	VENDEE.
LES SABLES-D'OLONNE.	85194	VENDEE.
SAINTE-FOY.	85214	VENDEE.
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.	85222	VENDEE.
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.	85226	VENDEE.
SAINT-JULIEN-DES-LANDES.	85236	VENDEE.
BREM-SUR-MER.	85243	VENDEE.
SAINT-MATHURIN.	85250	VENDEE.
SAINT-REVEREND.	85268	VENDEE.
TALMONT-SAINT-HILAIRE.	85288	VENDEE.
VAIRE.	85298	VENDEE.
AMEUVELLE.	88007	VOSGES.
CHATILLON-SUR-SAONE.	88096	VOSGES.
GRIGNONCOURT.	88220	VOSGES.
ACCOLAY.	89001	YONNE.
APPOIGNY.	89013	YONNE.
ARMEAU.	89018	YONNE.
AUGY.	89023	YONNE.
AUXERRE.	89024	YONNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
BASSOU.	89029	YONNE.
BAZARNES.	89030	YONNE.
BEAUMONT.	89031	YONNE.
BEON.	89037	YONNE.
BONNARD.	89050	YONNE.
CEZY.	89067	YONNE.
CHAMPIGNY.	89074	YONNE.
CHAMPLAY.	89075	YONNE.
CHAMPS-SUR-YONNE.	89077	YONNE.
CHAMVRES.	89079	YONNE.
CHARMOY.	89085	YONNE.
CHATEL-CENSOIR.	89091	YONNE.
CHAUMONT.	89093	YONNE.
CHEMILLY-SUR-YONNE.	89096	YONNE.
CHENY.	89099	YONNE.
CHICHERY.	89105	YONNE.
COULANGES-LA-VINEUSE.	89118	YONNE.
COULANGES-SUR-YONNE.	89119	YONNE.
COURLON-SUR-YONNE.	89124	YONNE.
COURTOIS-SUR-YONNE.	89127	YONNE.
CRAIN.	89129	YONNE.
CRAVANT.	89130	YONNE.
CUY.	89136	YONNE.
EPINEAU-LES-VOVES.	89152	YONNE.
ESCOLIVES-SAINTÉ-CAMILLE.	89155	YONNE.
ETIGNY.	89160	YONNE.
EVRY.	89162	YONNE.
GISY-LES-NOBLES.	89189	YONNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
GRON.	89195	YONNE.
GURGY.	89198	YONNE.
IRANCY.	89202	YONNE.
JOIGNY.	89206	YONNE.
LA ROCHE-SAINT-CYDROINE.	89218	YONNE.
LICHERES-SUR-YONNE.	89225	YONNE.
LUCY-SUR-YONNE.	89234	YONNE.
MAILLOT.	89236	YONNE.
MAILLY-LA-VILLE.	89237	YONNE.
MAILLY-LE-CHATEAU.	89238	YONNE.
MARSANGY.	89245	YONNE.
MERRY-SUR-YONNE.	89253	YONNE.
MICHERY.	89255	YONNE.
MIGENNES.	89257	YONNE.
MONETEAU.	89263	YONNE.
PARON.	89287	YONNE.
PAROY-SUR-THOLON.	89289	YONNE.
PASSY.	89291	YONNE.
PONT-SUR-YONNE.	89309	YONNE.
PREGILBERT.	89314	YONNE.
ROUSSON.	89327	YONNE.
SAINT-AUBIN-SUR-YONNE.	89335	YONNE.
SAINT-BRIS-LE-VINEUX.	89337	YONNE.
SAINT-CLEMENT.	89338	YONNE.
SAINT-DENIS.	89342	YONNE.
SAINT-JULIEN-DU-SAULT.	89348	YONNE.
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.	89354	YONNE.
SAINTE-PALLAYE.	89363	YONNE.

COMMUNES	INSEE	DÉPARTEMENT
SENS.	89387	YONNE.
SERBONNES.	89390	YONNE.
SERY.	89394	YONNE.
TRUCY-SUR-YONNE.	89424	YONNE.
VERON.	89443	YONNE.
VILLEBLEVIN.	89449	YONNE.
VILLECIEN.	89452	YONNE.
VILLEMANOCHE.	89456	YONNE.
VILLENAVOTTE.	89458	YONNE.
VILLENEUVE-LA-GUYARD.	89460	YONNE.
VILLENEUVE-SUR-YONNE.	89464	YONNE.
VILLEPERROT.	89465	YONNE.
VILLEVALLIER.	89468	YONNE.
VINCELLES.	89478	YONNE.
VINCELOTES.	89479	YONNE.
VINNEUF.	89480	YONNE.
BENNECOURT.	78057	YVELINES.
BONNIERES-SUR-SEINE.	78089	YVELINES.
FRENEUSE.	78255	YVELINES.
GOMMECOURT.	78276	YVELINES.
GUERNES.	78290	YVELINES.
MERICOURT.	78391	YVELINES.
MOISSON.	78410	YVELINES.
MOUSSEAU-SUR-SEINE.	78437	YVELINES.
ROLLEBOISE.	78528	YVELINES.

ANNEXE C

« ANNEXE 7 : GUIDE DE BONNES PRATIQUES SANITAIRES DESTINÉES À LIMITER L'INTRODUCTION ET LA DIFFUSION DU VIRUS INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE DANS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES ET EN PARTICULIER DANS CEUX POURVUS D'UN PARCOURS PLEIN AIR »

I. – Objectifs et champ d'application

Ce guide précise les « bonnes pratiques sanitaires » (1) visant à prévenir les risques d'introduction dans les élevages (2) de volailles du virus influenza de sous-type H5N1 hautement pathogène à partir des oiseaux sauvages par voie directe ou indirecte. Il a également pour objectif de prévenir les risques de diffusion du virus à l'intérieur de l'élevage et vers d'autres élevages dans le délai pendant lequel il n'a pas encore été détecté.

Il est destiné à être appliqué dans les élevages de volailles (3) plein air, c'est-à-dire les élevages non confinés et non protégés par des filets.

Cependant il précise grâce à la mention : « (Pour tout type d'élevage) » les pratiques recommandées dans les élevages de volailles autres que les basses-cours qui sont soumis à l'obligation de confinement ou de protection par des filets.

Il comprend deux groupes de pratiques (cf. le tableau récapitulatif figurant au chapitre VI) :

1. Le premier groupe de pratiques sanitaires est d'application obligatoire dès que le risque épizootique défini par le ministère de l'agriculture et de la pêche se situe au niveau négligeable 1 ou à l'un des niveaux plus élevés ;

2. Le deuxième groupe de pratiques sanitaires est d'application facultative lorsque le risque épizootique se situe à l'un des niveaux négligeables ou faible afin de permettre aux éleveurs de se préparer ; il est d'application obligatoire (sauf exceptions) dans les zones à risque particulier prioritaires lorsque le risque passe au niveau modéré, et sur tout le territoire lorsque le risque passe aux niveaux élevé ou très élevé.

Des dispositions particulières de protection et de surveillance sont imposées aux élevages situés dans les zones réglementées établies par arrêté préfectoral, lors de foyer d'influenza aviaire ou de cas d'infection de la faune sauvage ; elles ne figurent pas dans ce guide.

(1) Les « bonnes pratiques sanitaires » au sens du présent guide sont assimilables à ce qui est dénommé par ailleurs des mesures de biosécurité.

(2) Le terme élevage au sens du présent guide est assimilable au terme exploitation d'élevage, lieu et installations destinées à l'élevage ou l'entretien d'animaux, excluant toute activité de transit.

(3) Les volailles sont des oiseaux appartenant aux espèces dont la chair, ou les produits sont susceptibles d'être cédés en vue de la consommation, dont notamment : poules, dindes, pintades, canards, oies, cailles, pigeons, faisans, perdrix, oiseaux coureurs (ratites).

II. – Prérequis

L'application de ce guide de bonnes pratiques sanitaires, qui relève de la responsabilité du détenteur (4), complète la mise en œuvre des dispositions déjà imposées par la réglementation existante, à savoir celles relatives : 1. à la déclaration de l'élevage en mairie ; 2. au registre d'élevage ; 3. aux installations classées (ou le cas échéant au règlement sanitaire départemental) ; 4. au bien-être animal ; 5. à la certification pour les échanges avec les pays étrangers ; 6. et à la lutte contre les infections à salmonelles.

(4) Le détenteur est assimilé à l'éleveur au sens du présent guide.

III. – Définitions

Zone d'élevage = zone comprenant un bâtiment d'élevage ou/et un parcours, un enclos ou une volière et leurs abords, où sont présentes des volailles.

Site d'élevage avicole = ensemble des différentes zones d'élevage existant sur le site de l'exploitation, pouvant s'étendre sur une partie ou sur la totalité de ce dernier, comprenant également les lieux de stockage des aliments, des litières, du matériel dédié à l'élevage des volailles ainsi que le bac d'équarrissage et le lieu de stockage des fientes et litières usagées. Il peut y avoir plusieurs sites d'élevage sur le site d'une exploitation si les zones d'élevage sont trop dispersées.

Abords : aire d'une largeur de 5 m entourant la zone d'élevage.

Aire bétonnée = zone bétonnée maintenue propre se trouvant devant l'entrée d'un bâtiment d'élevage, destinée exclusivement à déposer les litières neuves ou d'autres matériels à introduire dans les zones d'élevage et permettant de les préserver de toute souillure.

IV. – Premier groupe de pratiques sanitaires obligatoires dès le niveau de risque épizootique négligeable 1

Protection de l'alimentation et de l'abreuvement des volailles :

L'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau de boisson doit se faire à l'intérieur d'un bâtiment ou au moyen de distributeurs disposés à l'extérieur et protégés de telle façon que les oiseaux sauvages ne puissent accéder à ces dispositifs ni les souiller (pour tout type d'élevage).

Une technique d'alimentation possible à l'extérieur d'un bâtiment est l'utilisation de trémies qui ne sont ouvertes que pendant les heures de repas.

Une technique d'abreuvement possible à l'extérieur d'un bâtiment est l'utilisation de pipettes.

Les aliments et les céréales sont stockés dans des silos dont le contenu est inaccessible aux oiseaux sauvages (couvercle fermé, pose de filets, etc.), et il n'y a pas de trace d'aliment sous les silos (absence de fuites, vigilance pendant la livraison) (pour tout type d'élevage).

L'utilisation d'eau de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ainsi que pour l'abreuvement des oiseaux est interdite, sauf si elle est assainie par un traitement équivalent à un traitement de potabilisation (pour tout type d'élevage).

L'action de faucher, de plier ou de coucher des céréales cultivées sur les parcours est proscrite.

Conditions d'entrée des personnes dans la zone d'élevage appliquées dès le niveau faible :

Tout détenteur d'oiseaux doit prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage. Il doit également, lorsqu'il entre dans son élevage, porter une tenue vestimentaire et des chaussures exclusivement réservées à cet effet.

V. – Deuxième groupe de pratiques sanitaires

Ces pratiques sont d'application :

- facultative aux niveaux négligeables ou faible du risque épizootique sur tout le territoire métropolitain ;
- facultative au niveau modéré du risque sur tout le territoire métropolitain, excepté les zones à risque particulier ;
- obligatoire (sauf exception) :
 - au niveau modéré dans les zones à risque particulier prioritaires et
 - aux niveaux élevé ou très élevé sur tout le territoire.

Quoique facultatives, ces pratiques sont néanmoins recommandées aux niveaux négligeables et faible du risque épizootique afin d'en préparer l'application obligatoire aux niveaux plus élevés.

Identification et délimitation du site de l'élevage avicole et des différentes zones d'élevage (pour tout type d'élevage) :

La protection sanitaire commence dès l'entrée sur le site de l'élevage avicole. Les mesures de protection s'appliquent aux animaux, aux personnes et aux véhicules. La délimitation du site d'élevage doit être matérialisée (avec des chaînettes, des barrières ou du grillage, par exemple) pour permettre le contrôle des accès.

Chaque zone d'élevage doit être identifiée par une marque visible. Si celle-ci fait défaut, chaque zone d'élevage est identifiée sur le plan devant se trouver dans le registre d'élevage,

Contrôle de l'entrée des personnes dans le site d'élevage avicole (pour tout type d'élevage) :

Sas sanitaire : toute entrée de personnes (y compris l'éleveur) sur le site d'élevage doit se faire par un sas sanitaire.

Deux cas de figure sont possibles :

Soit chaque zone d'élevage dispose d'un sas sanitaire, local clos propre, rangé, nettoyé et désinfecté entre chaque bande, comportant :

- deux parties appelées zone « sale » (accès extérieur) et zone « propre » (accès intérieur), séparées, avec rappel visualisant la limite des deux parties ;
- un lavabo fonctionnel muni d'un savon et d'un essuie-main (papier jetable de préférence) ;
- un sol non poreux dans le sas ou un autre revêtement permettant une même qualité de nettoyage et de désinfection du sol ;
- une tenue spécifique de l'éleveur pour l'élevage avicole (chaussures propres dédiées au bâtiment et vêtements dédiés) ;
- une poubelle ;
- au moins deux portemanteaux ;
- des pédisacs et tenues pour les visiteurs.

Soit l'éleveur met en place un local sanitaire central répondant aux mêmes critères que le sas sanitaire tel que décrit ci-dessus, excepté le fait qu'il ne peut comporter qu'un seul accès. Les personnes, lors du trajet entre ce local et les différentes zones d'élevage, gardent leurs chaussures et ne les changent qu'à l'entrée dans chaque zone d'élevage.

Cependant, chaque bâtiment de plus de 150 m² doit disposer d'un sas dont le sol est non poreux ou constitué d'un autre revêtement permettant une même qualité de nettoyage et de désinfection des sols ; il peut comporter

un pédiluve ou tout autre moyen de désinfection des chaussures, un stockage de vêtements, de chaussures et de pédisacs dédiés au bâtiment ; ce sas doit être totalement isolé de l'intérieur du bâtiment et du parcours. Il doit être propre et rangé et il est nettoyé et désinfecté entre chaque bande.

Remarque : en cas d'utilisation de pédiluve, celui-ci doit être employé de manière à être efficace. Un système préalable de nettoyage doit être disponible et la solution désinfectante du pédiluve doit être maintenue propre et renouvelée tous les deux jours.

Seules les personnes indispensables pénètrent dans les zones d'élevage. Elles doivent être enregistrées dans le registre d'élevage.

L'éleveur doit changer de tenue complète avant de rentrer dans site d'élevage lorsqu'il revient d'une activité en lien avec un milieu naturel humide (chasse, pêche, entretien étangs, etc.).

Contrôle de l'entrée des animaux dans le site d'élevage avicole (pour tout type d'élevage) :

Aucun animal domestique autre que les volailles concernées ne peut pénétrer à l'intérieur des zones d'élevages occupées par les volailles. Aucun animal domestique ne divague à l'intérieur du site d'élevage.

Contrôle des véhicules et matériels provenant de l'extérieur du site d'élevage (pour tout type d'élevage) :

Une zone de parking est prévue à l'extérieur du site d'élevage.

Seuls pénètrent dans le site d'élevage les véhicules indispensables.

Des zones de circulation doivent être prévues à l'intérieur du site d'élevage.

Les véhicules extérieurs ne pénètrent pas à l'intérieur des zones d'élevage, sauf si leurs roues sont nettoyées et désinfectées à l'entrée et à la sortie des parcours.

Le camion d'équarrissage n'entre pas à l'intérieur du site d'élevage.

Le détenteur exige de son partenaire en charge de la livraison ou de l'enlèvement des volailles le nettoyage et la désinfection des camions et de leur matériel entre chaque tournée. Les caisses, cages ou emballages servant au transport des volailles vivantes ou des œufs doivent être à usage unique ou composés de matériaux nettoyables et désinfectables.

L'éleveur détenteur des volailles doit encourager ses partenaires qui introduisent ou enlèvent les oiseaux vivants à éviter les trajets multi-élevages des camions de transfert d'animaux. Dans le cas contraire, ces trajets doivent être réalisés de façon à minorer les risques sanitaires : commencer la tournée par les élevages pour lesquels l'enlèvement n'est pas total afin de limiter le risque de contamination croisée.

Le matériel devant servir à l'élevage avicole et qui provient de l'extérieur (en particulier suite à un emprunt ou une utilisation commune avec une autre exploitation avicole) doit avoir été nettoyé et désinfecté avant son introduction sur le site d'élevage avicole.

Cas particulier des ateliers de pondeuses :

Le détenteur exige de son partenaire en charge de l'enlèvement des œufs le nettoyage et la désinfection quotidienne des camions de ramassage des œufs.

Abords des parcours et des bâtiments et aire bétonnée :

Les abords des bâtiments et des parcours sont dégagés et propres : absence de zones boueuses, fauchés ou désherbage régulier, absence de matériel vétuste inutilisé, pas de trace d'aliment sous les silos d'aliment (pour tout type d'élevage).

Les bâtiments fixes de plus de 150 m² disposent d'une aire bétonnée qui est nettoyée et désinfectée après chaque opération salissante (enlèvement, lavage du matériel) (pour tout type d'élevage).

Quand il s'agit de bâtiment fixe, un aménagement doit être prévu devant les trappes de sortie des volailles sous l'auvent afin de préserver la propreté du bâtiment et empêcher l'apparition de zones humides ou boueuses (trottoir, caillebotis, ou autre dispositif de drainage, gravier ou galets...), il doit être nettoyé lors des vides sanitaires.

Des gouttières sont opérationnelles au-dessus des trappes.

Parcours (quand ils ne sont pas protégés intégralement par des filets) :

Les parcours sont clôturés afin d'empêcher toute sortie de volailles au-delà de leurs limites.

La surface du parcours par volaille est limitée à 2 m² au maximum, sauf pour les volailles AOC de la Bresse, pour lesquelles elle est limitée à 15 m² pour les poulets, poulardes et chapons et 20 m² pour les dindes, et pour les canards destinés au gibier de repeuplement, pour lesquels elle est limitée à 10 m².

Les volailles (excepté les canards prêts à gaver et les oies reproductrices) n'ont pas accès aux parcours durant la nuit.

Une clôture doit être mise en place instaurant une distance minimale de 20 m entre la clôture du parcours et les points d'eau naturels ou les cours d'eau.

Le silo d'alimentation est exclu du périmètre du parcours.

Les parcours (excepté ceux des élevages de palmipèdes destinés au repeuplement du gibier) ne comportent pas de trou d'eau et a fortiori de toute mare ou plan d'eau.

Ils sont propres et dégagés : absence de débris, détritrus, tas de bois ou fumier, de matériel ou d'herbe haute en présence des volailles.

Ils sont fauchés lors des vides sanitaires.

En cas de présence d'arbres fruitiers sur les parcours, les fruits sont cueillis ou ramassés sans retard. Les systèmes d'effarouchement sont mis en place dès qu'ils ont été validés :

– dans les élevages de canards PAG qui restent sur les parcours la nuit ; et

- dans les élevages AOC de volailles de Bresse dont le parcours est situé à moins de 50 m d'un point d'eau de plus de 1 000 m².

Les élevages de gibier non confinés et non protégés par des filets, disposant d'un accès à des points d'eau sont soumis à une surveillance particulière (cf. chapitre relatif à la surveillance).

Nettoyage/désinfection des bâtiments et des abords (pour tout type d'élevage). Il faut au préalable :

- que les soubassements des bâtiments de plus de 150 m² soient recouverts d'un enduit lisse permettant un nettoyage et une désinfection efficaces sur tout le périmètre intérieur du bâtiment d'une hauteur de 30 à 40 cm ; et
- que le plan de nettoyage et de désinfection soit écrit sous forme d'un document disponible.

Il faut ensuite :

- réaliser un nettoyage/désinfection des bâtiments, des abords et du matériel entre chaque bande avec des désinfectants homologués et utilisés à la concentration homologuée. Ils doivent être réalisés le plus tôt possible et au plus tard dans les 7 jours après l'enlèvement de la bande. La durée du vide sanitaire après les opérations de nettoyage et de désinfection doit permettre un assèchement complet (14 jours au minimum) ;
- au moment du vide sanitaire entre chaque bande, épandre un désinfectant pour le sol (chaux vive par exemple) sur les abords du bâtiment, principalement au niveau des aires de circulation (silos, portail, sas) et sur le devant de la zone de parcours ;
- enregistrer les interventions de nettoyage et désinfection.

Il faut également mettre en place un plan de dératisation pour l'ensemble du site de l'élevage (sans oublier la zone de stockage de la paille) (pratique recommandée et obligatoire quel que soit le niveau de risque épizootique).

Cas particulier des ateliers de pondeuses :

En élevage de pondeuses, la salle de stockage des œufs et tous les locaux auxquels les chauffeurs ont accès doivent être nettoyés et désinfectés après chacun de leur passage.

Un plan de désinsectisation est mis en place pour chaque bâtiment (pratique recommandée et non obligatoire quel que soit le niveau de risque épizootique).

Litière (pour tout type d'élevage) :

La litière neuve est stockée en bâtiment fermé ou avec une protection empêchant le contact avec les oiseaux sauvages.

Lors de la première mise en place de la litière neuve et lors des apports en cours de bande, aucune boue de l'extérieur de la zone d'élevage ne doit être introduite (en particulier par les roues du tracteur, d'autres outils ou les bottes des opérateurs).

La litière de la bande précédente est stockée le plus loin possible des zones d'élevage du site et des sites voisins et en aucun cas sur le parcours, et n'entre d'aucune manière en contact avec la bande suivante.

Ramassage quotidien et stockage des volailles mortes (pour tout type d'élevage) :

Le ramassage des volailles mortes est réalisé au moins une fois par jour.

Conserver les cadavres dans une enceinte à température négative (ex. : congélateur), puis les déposer dans un bac d'équarrissage étanche en périphérie du site d'élevage. Le bac et ses abords doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

Présence de basse-cour ou de palmipèdes sur le site d'élevage (pour tout type d'élevage) :

Toute basse-cour présente sur le site d'élevage est considérée comme une zone d'élevage particulière.

Lorsque sur un site d'élevage donné coexistent une basse-cour ou un élevage de palmipèdes et d'autres volailles, les zones d'élevage de la basse-cour ou des palmipèdes sont séparées des autres zones d'élevage par des dispositifs permettant d'éviter tout contact direct entre oiseaux (bâtiments séparés, enclos ou parcours non contigus) et l'éleveur doit limiter les contacts indirects lorsqu'il passe d'une zone à l'autre au moins par un lavage des mains, un changement de vêtements et de chaussures.

Conduite en bandes et vides sanitaires (pour tout type d'élevage) :

La bande unique est imposée dans chaque zone d'élevage (excepté l'éventuelle basse-cour).

La bande unique est fortement recommandée sur l'ensemble du site d'élevage de manière à pouvoir réaliser des vides sanitaires réguliers sur l'ensemble du site (pratique recommandée et non obligatoire quel que soit le niveau de risque épizootique).

De manière à protéger les animaux les plus sensibles, hiérarchiser les risques sanitaires liés aux interventions de l'éleveur (planification des interventions des animaux les plus jeunes aux plus âgés (pratique recommandée et non obligatoire quel que soit le niveau de risque épizootique)).

Surveillance des volailles par l'éleveur et mise en œuvre des critères d'alerte (pour tout type d'élevage) :

L'éleveur procède à une surveillance quotidienne de chacune des zones d'élevage pour déceler l'apparition de symptômes ou la présence de cadavres de volailles et éventuellement d'oiseaux sauvages sur les parcours.

Il déclare sans délai au vétérinaire :

- pour tous les élevages, tout comportement anormal et inexplicable des oiseaux ou tout signe de maladie grave ;
- pour les troupeaux de plus de 1 000 volailles :

- toute mortalité supérieure à 4 % (2 % pour les palmipèdes) au cours d'une journée, ou mortalité en progression sur 2 jours suivant les seuils indiqués dans le tableau figurant en annexe du présent guide ;
- toute baisse de plus de 50 % sur une journée ou de plus de 25 % par jour sur 3 jours consécutifs de la consommation d'eau ou d'aliment ;
- toute baisse de plus de 15 % sur une journée ou de plus de 5 % par jour sur 3 jours consécutifs de la ponte.

Le vétérinaire fait part sans délai de son diagnostic à l'éleveur qui l'inscrit dans le registre d'élevage. En cas de suspicion d'influenza aviaire, le vétérinaire en avertit immédiatement le DDSV.

Surveillance particulière des palmipèdes destinés au repeuplement de gibier, qui disposent d'un accès à un plan d'eau (lorsque le guide de bonnes pratiques est d'application obligatoire) :

Les élevages de palmipèdes destinés au repeuplement de gibier qui disposent d'un accès à un plan d'eau sont soumis à la surveillance suivante : une visite vétérinaire à la charge de l'éleveur une fois tous les 15 jours et une recherche virologique (avec prise en charge par les pouvoirs publics) suivant le protocole retenu pour les oiseaux sauvages trouvés morts sur tout palmipède de l'élevage retrouvé mort.

VI. – Evaluation et contrôle de l'application des bonnes pratiques sanitaires dans les élevages avec parcours plein air

Tableau récapitulatif :

NIVEAU DE RISQUE ÉPIZOOTIQUE (« cas » = cas dans la faune sauvage ou foyer dans un élevage, dont l'origine faune sauvage n'est pas exclue)	ZONE CONCERNÉE	PREMIER GROUPE de mesures	DEUXIÈME GROUPE de mesures	RYTHME DES VISITES vétérinaires
Négligeable 1 Absence de cas en France, dans les couloirs de migration passant par la France et dans les zones de départ de ces couloirs.	Toute la France	Obligatoires (hors conditions d'entrée des personnes dans la zone d'élevage)	Recommandées	
Négligeable 2 Présence de cas dans les zones de départ des couloirs de migration.				
Faible Présence de cas dans les couloirs de migration dans des pays non limitrophes de la France.	Toute la France	Obligatoires	Recommandées	
Modéré Présence de cas dans les couloirs de migration dans des pays limitrophes de la France.	Toute la France	Obligatoires	Recommandées	
	Zones à risque particulier prioritaires	Obligatoires	Obligatoires	Une visite par mois
Élevé Présence en France : – soit cas groupés dans 1 unité écologique ; – soit quelques cas isolés dans plusieurs sites.	Zones à risque particulier prioritaires et zones à risque particulier complémentaires	Obligatoires		Une visite par mois
	Reste du territoire			Une seule visite
Très élevé Présence en France : – soit cas groupés dans 2 unités écologiques ou plus ; – soit plusieurs cas isolés.	Toute la France			Une visite par mois

Evaluation et contrôle de l'application des pratiques prévues par le guide :

Des contrôles sont réalisés de manière aléatoire par les agents de la direction départementale des services vétérinaires.

Evaluation effectuée par le vétérinaire lors de sa visite dont la fréquence est précisée dans le tableau précédent :

- l'éleveur est tenu de faire évaluer l'application des pratiques prévues par le guide par son vétérinaire lors d'une visite intitulée « visite vétérinaire d'inspection sanitaire des volailles et d'évaluation des mesures de biosécurité » ;

- elle a lieu à l’initiative et à la charge de l’éleveur et est réalisée par le vétérinaire de son choix ;
- en ce qui concerne les élevages situés dans les zones à risque particulier définies par arrêté ministériel, elle doit être renouvelée une fois par mois ;
- en ce qui concerne les élevages non situés en zone à risque particulier, elle a lieu une fois dans le mois qui suit la publication de l’arrêté qui l’impose en niveau de risque élevé et mensuellement en niveau de risque très élevé ;
- le vétérinaire produit à l’issue de sa visite un compte rendu de visite formalisé grâce à une fiche de visite type qu’il remet à l’éleveur et dont il envoie immédiatement une copie au directeur départemental des services vétérinaires ;
- les visites sont pratiquées dès lors que les volailles sont en âge de sortir des bâtiments, la première visite doit être effectuée le mois qui suit la parution de l’arrêté ministériel qui l’impose ; elle peut néanmoins avoir lieu dans le mois qui suit la date de la première sortie des volailles.